



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Programme de finalisation et de mise en œuvre du Système national de surveillance des forêts de la République démocratique du Congo

Proposition de Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Organisation(s) Participante(s)

1. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
2. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECND)
 - Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF)
 - Direction du Développement Durable (DDD)
3. Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD)
4. Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
5. Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC)
6. Wildlife Conservation Society (WCS)
7. World Resources Institute (WRI)

Objectif Spécifique du Fonds

Effet 3 : La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable.

Directeur de programme :

Nom : M. Alexis Bonte,
Représentant a.i. de la FAO en RDC
Téléphone : +243 (0) 813330149
E-mail : alexis.bonte@fao.org

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Ministre de l'Environnement

Titre du programme REDD+ :

Programme de Finalisation et de Mise en œuvre du
Système National de Surveillance des Forêts de la RDC

Numéro du programme :

3.1

Coûts du programme :

Fonds :	10,000,003 USD
1ere tranche (1^{er} janv. 2017 – 1^{er} janv. 2019):	6,001,241
2eme tranche conditionnelle (1^{er} janv. 2019 – 1^{er} janv. 2021)	3 998,762
TOTAL (USD) :	10 000 003 USD

Lieu du programme :

Echelle nationale

Organisations Participantes :

Durée du programme :

**FAO, MECNDD, DIAF,
JICA, DDD, OSFAC, WCS,
WRI**

Durée totale (en mois) : 48 mois
Date de commencement prévue¹ : 01/11/16

¹ La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Description du programme REDD+
L'objectif principal du programme de finalisation et de mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) est de doter la République Démocratique du Congo (RDC) d'un SNSF opérationnel capable de répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Transversal pour l'effet 3 attendu du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC (<i>La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable</i>), le programme doit permettre d'atteindre les objectifs spécifiques suivants : (i) Opérationnalisation de <i>Terra Congo</i> et production des données d'activités (données de changement de superficie du couvert forestier) ; (ii) Soumission des Niveaux d'Emissions de Référence des Forêts/Niveaux de Référence des Forêts des provinces forestières auprès de la CCNUCC ; (iii) Evaluation des ressources forestières et amélioration des connaissances sur les stocks de carbone forestier grâce à la réalisation du premier inventaire forestier national ; (iv) Renforcement et opérationnalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre afin de compiler les communications nationales sur les changements climatiques et les rapports biennaux actualisés (comprenant une annexe technique spécifique aux activités REDD+) ; (v) Suivi des événements majeurs de déforestation ; (vi) Mise à disposition des informations et des résultats du SNSF et de la REDD+ auprès de toutes les parties prenantes.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 23/09/2016
Examen du Comité Technique	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date :

Signatures des Organisations Participantes

FAO RD Congo	Nom et titre du représentant Signature Date
MECNDD	Nom et titre du représentant Signature Date
CN-REDD	Nom et titre du représentant Signature Date
DIAF	Nom et titre du représentant Signature Date
DDD	Nom et titre du représentant Signature Nom et titre du représentant
OSFAC	Nom et titre du représentant Signature Date
WCS	Nom et titre du représentant Signature Date
WRI	Nom et titre du représentant Signature Date

Signature du Président du Comité de pilotage

Nom Signature Date

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Programme de Finalisation et Mise en Œuvre du Système National de Surveillance des Forêts

**Proposition de Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et
l'Agriculture au Fonds National REDD+ de la RDC**

Décembre 2016



**Food and Agriculture Organization
of the United Nations**

CONTENU

ACRONYMES	VI
1. RESUME ANALYTIQUE	1
2. ANALYSE DE LA SITUATION.....	4
3. CONTEXTE DU PROGRAMME REDD+.....	6
Cadre/Contexte	6
Alignement par rapport au plan d'investissement.....	7
Alignement par rapport aux objectifs de la FAO	8
Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés.....	8
4. OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES ET STRATEGIE D'INTERVENTION.....	14
Présentation détaillée du Programme	15
Pérennité des résultats après la fin des financements.....	28
5. CADRE DE RESULTATS.....	30
6. PLANS DE TRAVAIL, ACTIVITES ENVISAGEES ET BUDGET	39
7. METHODOLOGIE.....	44
8. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION.....	46
9. FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET PERENNITE DES RESULTATS.....	50
10. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	55
11. CONTROLE, EVALUATION ET INFORMATION.....	56
12. PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUE.....	62
13. CADRE JURIDIQUE.....	63
14. ANNEXES	64

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFOLU	Agriculture, Forestry and Other Land Use
BUR	<i>Biannual Updated Report</i>
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale
CARPE	<i>Central Africa Regional Programme for Environment</i>
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CN-REDD	Coordination Nationale REDD+
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
DDD	Direction de Développement Durable
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers
FACET	Forêts d'Afrique Centrale Evaluées par Télédétection
FACET	Forêts d'Afrique centrale évaluées par télédétection
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FCPF	<i>Forest Carbon Partnership Facility</i>
FONAREDD	Fonds National REDD+
GEF	<i>Global Environment Fund</i>
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ha	hectare
IFN	Inventaire Forestier National
I-GES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
JAFTA	<i>Japan Forest Technology Association</i>
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i>
MAPE	Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
MATUH	Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
MECND	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable
MRV	Mesure, Rapportage, Vérification
NERF/NRF	Niveau d'Emissions de Référence des Forêts / Niveau de Référence des Forêts
NFMA	National Forest Monitoring and Assessment
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD	Initiative collaborative des Nations Unies (PNUD, FAO et PNUE) sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OSFAC	Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale
PEM	Politiques et Mesures
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
S-MRV	Surveillance, Mesure, Rapportage et Vérification
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
SSTS	Système de Surveillance de Terres par Satellite
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement International
USFS	United States Forest Service
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WRI	<i>World Resources Institute</i>

1. RESUME ANALYTIQUE

Dans un contexte mondial d'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), les pays membres de la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) ont pris des engagements d'atténuation concrets, notamment par la promotion des activités REDD+ dans les pays en développement, soit la « Réduction des Emissions causées par la Déforestation et la Dégradation des forêts, la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier ».

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus REDD+ depuis 2009. Le Gouvernement a validé en novembre 2012 la Stratégie Cadre nationale REDD+. La Stratégie REDD+ promeut une gestion et une utilisation durables des terres en vue d'adresser de façon intégrée les divers moteurs de la déforestation et de stabiliser le couvert forestier, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier celle des plus pauvres et vulnérables. La Stratégie REDD+ est basée sur sept piliers : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'exploitation agricole et forestière durable, la compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, la promotion d'un accès à une énergie durable, la maîtrise de la croissance démographique et l'amélioration de la gouvernance. Elle a été déclinée de façon opérationnelle dans un Plan d'Investissement REDD+ qui fixe le cadre programmatique. Ce Plan d'Investissement a été validé en septembre 2013, puis actualisé en 2015 pour couvrir la période 2016-2020. Le 22 avril 2016, le Gouvernement de la RDC a signé une Lettre d'Intention avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) dans laquelle cette dernière s'engage à financer à hauteur de 200 M USD le Plan d'Investissement REDD+ sur 2016-2022, dont 190 M USD au travers du Fonds National REDD+ (FONAREDD).

Pour répondre aux exigences de la CCNUCC et afin de rendre compte sur leurs efforts d'atténuation, les pays souhaitant participer au mécanisme REDD+ doivent élaborer un *Système National de Surveillance des Forêts* (SNSF) traitant l'ensemble des besoins du pays en matière de *surveillance et de Mesure, Rapportage et Vérification* (MRV) des activités REDD+. Dans ce contexte, le présent programme pour la finalisation et mise en œuvre du SNSF de la RDC se veut transversal en vue d'atteindre l'effet 3 du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC (*La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable*). Le présent document détaille les activités que la RDC, singulièrement les divisions Géomatique et Inventaires de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) et la Direction du Développement Durable (DDD) du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECND), doit entreprendre durant la période 2016-2010 pour opérationnaliser son SNSF.

L'opérationnalisation effective et durable du SNSF permettra à la RDC d'atteindre plusieurs objectifs majeurs, comme (i) la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (COP) relatives à la REDD+ (et notamment au cadre de Varsovie pour la REDD+), (ii) la mise en œuvre des recommandations pratiques du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) pour l'estimation des émissions et absorptions de GES liées au secteur forestier et (iii) la collecte d'informations sur les forêts indispensables pour l'élaboration d'une politique nationale de gestion durable des forêts. Afin d'atteindre ces objectifs, la RDC doit poursuivre le travail entamé avec l'appui du programme ONU-REDD pour développer son SNSF et opérationnaliser les trois piliers du système MRV, à savoir (i) le *Système de Surveillance des Terres*

par Satellite (SSTS), (ii) l'*Inventaire Forestier National* (IFN) et (iii) l'*Inventaire des Gaz à Effet de Serre* (IGES). Aussi, des activités spécifiques seront mises en œuvre pour permettre au gouvernement de la RDC de suivre les événements majeurs de déforestation liés, entre autres, à l'extension des concessions forestières et au développement de grands projets agro-industriels et miniers.

L'opérationnalisation du SSTS permettra au gouvernement de la RDC de mesurer les changements d'affectation des terres forestières et ainsi d'acquérir les *données d'activités*, indispensables pour évaluer les émissions et absorptions de GES liées au secteur forestier. L'opérationnalisation du SSTS permettra également à la RDC de développer les Niveaux d'Emissions de Référence des Forêts/Niveaux de Référence des Forêts (NERF/NRF), indispensables pour évaluer les résultats des activités REDD+. Dans le but d'atteindre ces objectifs, les activités suivantes seront entreprises : (i) Achat, mise à jour des ressources matérielles et renforcement des capacités du laboratoire du laboratoire de Géomatique de la DIAF ; (ii) Établissement des NERF/NRF ; (iii) Surveillance bisannuelle du changement de la couverture forestière ; (iv) Communication et diffusion des résultats ; (v) Maintenance, amélioration et opérationnalisation du portail SNSF ; (vi) Exploration des possibilités de regroupement de tous les outils de surveillance satellitaire des terres en RDC.

Outre l'acquisition de données à usages multiples (e.g. enjeux socio-économiques des forêts, plans d'affectation des terres, plans d'aménagements forestiers, etc.) la mise en œuvre de l'IFN permettra à la RDC d'évaluer ses ressources forestières et d'ainsi planifier leur utilisation, ce qui n'a encore jamais été fait à l'échelle nationale. Dans le contexte spécifique de la REDD+, l'IFN permettra à la RDC de mesurer les stocks de carbone dans les différents types forestiers et ainsi d'acquérir les *facteurs d'émissions*, également nécessaires pour mesurer avec précision les émissions et absorptions de GES liées au secteur forestier. Pour obtenir ces résultats, différentes activités d'envergure seront entreprises : (i) Elaboration participative de la méthodologie de l'IFN «multi-usage» ; (ii) Développement d'un manuel et de fiches de terrain ; (iii) Recrutement et formation du personnel national ; (iv) Achat, déploiement, stockage et entretien du matériel de terrain ; (v) Déploiement des équipes sur le terrain et collecte de données ; (vi) Développement de nouvelles équations allométriques ; (vii) Centralisation, traitement et analyse des données, et publication des résultats ; (viii) Production et validation du rapport général de l'IFN et (ix) Communication et diffusion des résultats.

La mise en œuvre de l'IGES permettra de synthétiser les données d'activités et les facteurs d'émissions et de les convertir sous la forme d'un inventaire présentant, pour chaque strate forestière identifiée dans le temps et dans l'espace, les émissions et absorptions de GES liées aux activités anthropiques et, plus précisément, issues des différentes activités REDD+ entreprises par la RDC. Les résultats de l'IGES serviront de base à la rédaction des communications nationales de la RDC sur les changements climatiques et alimenteront également la compilation des Rapports Biennaux Actualisés (*Biennial Update Report* – BUR) comprenant les annexes techniques relatives à la REDD+. La compilation de l'IGES nécessitera la mise en œuvre de plusieurs activités : (i) Renforcement et opérationnalisation du laboratoire IGES de la DDD ; (ii) Mobilisation, renforcement du personnel technique et opérationnalisation de la cellule de coordination ; (iii) Revue des IGES précédents, définition de la méthodologie d'inventaire GES et compilation des données ; (iv) Appui à la revue de l'IGES qui sera soumis au plus tard en 2018 et production de l'IGES national actualisé du secteur UTCATF pour la période 2018-2020 ; (v) Productions des rapports biennaux actualisés, incluant l'annexe technique REDD+, pour la période 2018-2020.

En parallèle au suivi biannuel des changements d'affectation des terres et des changements de la couverture forestière, le programme apportera une attention particulière au suivi des grands événements de déforestation en RDC. Pour ce faire, les activités spécifiques suivantes seront mises en œuvre : (i) Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des concessions forestières de la RDC ; (ii) Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des grands projets agro-industriels de la RDC ; Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des projets miniers de la RDC ; (iv) Publication annuelle d'un rapport de surveillance des événements majeurs de déforestation.

Enfin, le programme veillera à promouvoir et à assurer une coordination adéquate et effective entre les différentes initiatives MRV dans le pays. Le programme travaillera aussi pour une large diffusion des objectifs et des résultats de ces différentes initiatives. Pour ce faire, les activités suivantes seront entreprises : (i) Coordination MRV des différentes initiatives sous-nationales et appropriation politique des résultats MRV ; (ii) Sensibilisation des parties prenantes sur le SNSF ; (iii) Communication des activités du SNSF.

Etant donné l'ampleur des activités à mettre en œuvre et l'importance de l'enjeu, le programme utilisera une approche multipartenaire pour permettre la mise en œuvre de toutes les activités dans les temps impartis. Ainsi, le Programme travaillera en étroite collaboration les autres partenaires nationaux et internationaux actifs dans les domaines de la REDD+ et de l'évaluation des ressources forestières. Il s'agira principalement de la JICA (*Japan International Cooperation Agency*), de l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), de WCS (*Wildlife Conservation Society*) et de WRI (*World Resources Institute*). Les interventions des différents partenaires (JICA, OSFAC, WCS et WRI) ont été discutées durant la phase de préparation du programme et ont été identifiées en fonction à la fois de leurs expertises respectives mais également en fonction de leurs zones d'intervention privilégiées.

En ce qui concerne la méthodologie de mise en œuvre, le programme suivra les jalons identifiés dans la lettre d'intention signée entre la RDC et le CAFI. Le programme sera subdivisé en deux phases successives mais complémentaires. En effet, la stratégie de mise en œuvre sera de développer le programme durant les deux premières années (2017-2018) dans 12 provinces (Kwango, Kwilu, Mai Ndombé, Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele et Ituri) et de mettre par la suite, durant les deux dernières années (2019-2020), le programme en œuvre dans les huit provinces forestières restantes (Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu). De cette manière, le programme pourra couvrir l'ensemble des provinces forestières de la RDC et respecter les jalons de la lettre d'intention dans les délais impartis.

Enfin, le Programme sera exécuté sous la tutelle du MECNDD, Ministère en charge des activités REDD+ dans le Pays et, singulièrement, avec la DIAF et la DDD. Une étroite concertation sera également entretenue avec la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Mines et l'ensemble des parties prenantes actives dans la mise en œuvre du processus REDD+ de la RDC.

2. ANALYSE DE LA SITUATION

D'après le rapport de la FAO sur l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA 2015), les forêts du bassin du Congo couvrent une superficie d'environ 241 millions d'ha, constituant ainsi le deuxième plus grand massif forestier tropical après les forêts amazoniennes. A elle seule, la RDC abrite près de 65% de la superficie totale des forêts du bassin du Congo, soit approximativement 152,6 millions d'hectares (Terra Congo, 2015). A l'échelle mondiale, la RDC se range à la 6ème place parmi les plus grands pays forestiers du monde, après la Russie, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis et la Chine. Avec une telle superficie forestière en milieu tropical, le potentiel ligneux des forêts de la RDC est énorme. A titre indicatif, le nombre d'essences forestières totalisées au cours de divers travaux d'inventaires est de plus de 750, avec des volumes sur pied allant jusqu'à environ 250 m³/ha au cœur de la cuvette centrale.

Avec une diversité floristique et faunique exceptionnelle, les forêts de RDC constituent un des plus grands pôles de biodiversité au monde. La RDC est ainsi le pays africain présentant le plus grand nombre d'espèces végétales (plus de 10.500 espèces recensées). Le pays abrite également plusieurs espèces endémiques de mammifère, comme le gorille des plaines de l'Est, le bonobo, l'okapi et rhinocéros blanc du nord. Cette méga biodiversité a motivé la création d'un vaste réseau d'aires protégées dont la superficie actuelle représente environ 11% du territoire national (250.000 km²). Ce réseau comporte huit parcs nationaux - dont cinq sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (Garamba, Virunga, Kahuzi-biega, Maiko, et Salonga), 177 réserves, trois zoos et trois jardins botaniques.

Malgré un taux de déforestation relativement faible en comparaison de la moyenne mondiale, la RDC fait face à un taux de déforestation historiquement élevé sur les 20 dernières années (taux annuel de déforestation de 0,31% pour la période 1990-2010 (DIAF, 2015)). Sur la base du scénario de référence utilisé par le Ministère en charge de l'Environnement, la déforestation cumulée concernerait, en 2013, 12 à 13 millions d'hectares et la dégradation 21 à 22 millions d'hectares, réduisant ainsi la couverture forestière nationale à 132-133 millions d'hectares. D'une manière générale, ces tendances sont principalement les conséquences du maintien de la population dans la pauvreté. La déforestation et la dégradation des forêts sont le résultat de causes directes (telles que l'agriculture itinérante sur brulis, l'exploitation artisanale du bois, la carbonisation, le bois énergie, etc.) et sous-jacentes (telles que la croissance démographique, les aspects institutionnels et de gouvernance, l'absence d'un schéma national d'aménagement du territoire, le manque de sécurité foncière, les aspects économiques (crise, chômage, pauvreté², etc.).

Afin de répondre aux exigences de la Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) en matière de lutte contre le changement climatique, mais aussi dans un souci de conservation et de gestion de son couvert forestier et de développement durable de son territoire, la RDC s'est engagée, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, dans le mécanisme international REDD+.

A travers le Programme ONU-REDD – Initiative collaborative des Nations Unies (PNUD, FAO et PNUF) sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement – la RDC a pu initier et mettre en œuvre depuis juin 2009 sa phase de préparation à la REDD+ (Phase 1). Suite à l'adoption de sa Stratégie-Cadre nationale REDD+ en 2012, le pays a entamé la transition vers la phase des investissements REDD+. Avec l'appui d'un

²Gouvernement congolais, Plan d'investissement REDD+, p 17, 2015

projet Tier-2 via le PNUD, la RDC a avancé sur l'opérationnalisation du Fonds national REDD+ (FONAREDD), qui est au cœur du cadre institutionnel de la REDD+.

Dans ce contexte, la RDC a commencé à construire son Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), avec l'appui technique de la FAO, notamment à travers le développement d'un système de Surveillance et Mesure, Rapportage et Vérification (S-MRV) et le renforcement des capacités nécessaires à sa construction et à sa gestion future. Les trois piliers qui constituent le fondement de ce SNSF pour la MRV des émissions liées aux forêts sont le Système de Surveillance de Terres par Satellite (SSTS), l'Inventaire Forestier National (IFN) et l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I-GES). Les deux premiers piliers sont sous la responsabilité de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF), tandis que le dernier est sous la responsabilité de la Direction de Développement Durable (DDD) au sein du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MECNDD).

Le présent programme permettra ainsi de poursuivre l'appui octroyé à la DIAF et la DDD pour que ces directions puissent mettre en œuvre d'une manière indépendante le SNSF de la RDC.

3. CONTEXTE DU PROGRAMME REDD+

Cadre/Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Les avancées marquées de la RDC dans son processus de préparation à la REDD+ ont été notamment réalisées grâce à un appui soutenu du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE) et du Programme FCPF (Banque Mondiale). Durant la phase préparatoire, la RDC a pu débiter le développement de plusieurs outils essentiels à la mise en œuvre d'activités REDD+, notamment son Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), sa plateforme de consultation auprès de la société-civile et des peuples autochtones, ses indicateurs de sauvegardes, son mécanisme financier (le Fonds National REDD+), etc. C'est également durant cette phase de préparation que le Gouvernement de la RDC a préparé sa Stratégie Cadre nationale REDD+, qui fut validée en novembre 2012.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements à hauteur de 200 Millions USD pour la période couvrant les années 2016 à 2020. Une lettre d'intention a ainsi été signée entre CAFI et la RDC et les fonds seront acheminés à hauteurs de 190 Millions USD à travers le Fonds National REDD+.

Le Fonds National REDD+ a ainsi lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement. Le programme portant sur la mise en œuvre du Système National de Surveillance Forestière fait partie des programmes à couvrir.

Pour répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les pays souhaitant participer au mécanisme REDD+ doivent élaborer un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) traitant l'ensemble des besoins du pays en matière de surveillance et de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) des activités REDD+. Ultiment et en plus du développement des technologies utiles pour la gestion forestière, le SNSF doit permettre de rendre compte à la CCNUCC sur la performance des activités REDD+, notamment ses politiques et mesures (PEM) relatives à la REDD+, ce qui lui permettra éventuellement d'obtenir des paiements pour résultats.

La RDC dispose d'un plan d'action pour la mise en place et opérationnalisation de son SNSF validé nationalement en 2014. Ce plan d'action détaille les activités devant être menées pour établir ce SNSF et identifie les institutions qui seront mobilisées. Institutionnellement, la RDC a déjà mis en place des cellules techniques opérationnelles travaillant sur les trois piliers du SNSF, au sein du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MECND) et en collaboration avec la FAO, à savoir (i) le Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), (ii) l'Inventaire Forestier National (IFN) et (iii) l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES). À ce jour, chacun de ces trois piliers a réalisé des progrès notables en termes de produits délivrés et de renforcement des capacités techniques et humaines, notamment :

- Réalisation par la DIAF d'une analyse historique de la déforestation, pour la période 1990-2010-2014, qui servira de base à la création des niveaux de référence REDD+;
- Mise sur place d'un pré-inventaire forestier avec 65 parcelles inventoriées sur le terrain couvrant l'ensemble des provinces de la RDC;
- Formation d'une équipe de télédétection et d'une équipe en IFN au sein de la DIAF;

- Mobilisation du parc informatique et création d'un laboratoire de télédétection et IFN pour la gestion et l'analyse de données de DA et FE à la DIAF;
- Création d'un portail web pour publier des informations transparentes sur la surveillance REDD+ (<http://www.rdc-snsf.org/portal/>), et formation de deux techniciens pour assurer sa gestion;
- Numérisation et mise en place d'une base de données des inventaires forestiers existants;
- Réalisation d'un I-GES AFOLU pour l'année 2000;
- Formation de deux experts de la DDD en techniques I-GES pour le secteur AFOLU/UTCAFT;
- Achat d'équipements et mise en place d'une base de données I-GES à la DDD.

Par ailleurs, la collaboration entre la DIAF et l'agence japonaise de coopération internationale (JICA, à travers JAFTA), a permis la réalisation de l'inventaire forestier dans la province de Bandundu.

Malgré ces efforts et afin de pérenniser et renforcer ces activités et résultats, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour chacun de ces piliers afin de permettre à la RDC de disposer, à terme, d'un SNSF totalement opérationnel. Cette proposition d'appui vise à doter le MECNDD et ses deux agences clés (DIAF et DDD) de capacités durables pour surveiller et notifier les résultats des activités REDD+. Ce développement des capacités est primordial puisque la RDC s'est engagée formellement auprès de plusieurs bailleurs internationaux à surveiller et à notifier ses activités REDD+ sur une base régulière.

En effet, l'opérationnalisation effective et durable du SNSF permettra à la RDC d'atteindre plusieurs objectifs majeurs, comme (i) la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (COP) relatives à la REDD+ en termes de surveillance et de MRV, et (ii) la mise en œuvre des recommandations pratiques du GIEC pour l'estimation des émissions et absorptions de Gaz à effet de Serre (GES) liées au secteur forestier et (iii) la surveillance des PEM géographiquement explicites.

Alignement par rapport au plan d'investissement

Programme visé du Plan d'Investissement REDD+ : **Programme 3.1 Forêt - Système National de Surveillance des Forêts**

Transversal pour l'**effet 3** attendu du Plan d'Investissement (*La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable*), le programme, selon le contenu du plan d'investissement, devrait permettre de :

- Contribuer à rendre fonctionnel Terra Congo (inventaire des changements de surface) ;
- Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire Forestier National - IFN (inventaire des valeurs de biomasse et carbone) ;
- Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (IGES) sur le secteur de l'utilisation des terres ("UTCAFT") ;
- Assurer une veille proactive sur les événements majeurs de déforestation (ex : agro-industrie).

Les composantes du présent programme s'alignent ainsi au contenu du programme d'investissement et vont même au-delà étant donné que les résultats attendus sont :

- L'opérationnalisation de Terra Congo et la production de données sur les superficies de changement du couvert forestier ;
- La soumission des NERF/NRF des provinces forestières auprès de la CCNUCC ;
- L'amélioration de la connaissance sur la forêt à travers la mise en place de l'inventaire forestier ;
- Le renforcement et l'opérationnalisation de l'I-GES ;
- Le suivi des événements majeurs de déforestation ;
- Et la mise à disposition des informations et des résultats du MRV auprès de toutes les parties prenantes.

Alignement par rapport aux objectifs de la FAO

Ce projet est en ligne avec le cadre stratégique de la FAO, en particulier avec l'Objectif Stratégique 2 « Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches ». En particulier, il contribue à tous les produits de la résultante 4 de cet objectif : « Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des données factuelles en matière de planification et de gestion des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles pour accompagner la transition vers des systèmes de production agricoles durables, en s'appuyant sur le suivi, les statistiques, les évaluations et les analyses ».

Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés

Partenaires d'exécution nationaux

Le Programme sera exécuté sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature et du développement durable (MECNDD) – en charge des activités REDD+ dans le Pays. Il sera exécuté avec la Direction des Inventaire et Aménagement forestiers (DIAF) et la Direction du Développement Durable (DDD) du MECNDD. Il verra aussi la participation notable de la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD).

Des partenariats avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Mines seront également développés dans le cadre du présent programme afin de pouvoir réaliser le suivi des grands projets agricoles et des projets miniers (en cours et à venir).

Expériences de la FAO

Depuis 2009, la FAO appuie avec grand intérêt la RDC dans son processus préparatoire à la REDD+. Son appui a principalement visé le MECNDD afin de renforcer ses capacités de surveillance et de notification du changement de la couverture forestière de la RDC pour estimer les émissions et les absorptions de GES qui y sont associées. Ce soutien vise à doter le MECNDD et ses deux agences clés (DIAF et DDD) de capacités durables pour surveiller et notifier les résultats des activités REDD+, en plus de lui donner les outils pour surveiller la mise en œuvre des activités REDD+ et l'impact consécutif sur le couvert forestier et ses émissions de GES. La FAO a par ailleurs soutenu la RDC sur les enjeux de gouvernance de la REDD+ à plusieurs niveaux.

La FAO a notamment soutenu le processus REDD+ à travers le Programme ONU-REDD et le projet régional MRV avec la COMIFAC. Au total, environ 3,6 millions USD ont été investis depuis 2009

par la FAO pour soutenir ce renforcement des capacités et pour l'achat d'équipements. Par ailleurs, une demande d'appui de la FAO d'environ 360,000 USD a été approuvée par le Programme ONU-REDD en 2015 pour un soutien additionnel afin d'initier le développement du Niveau d'Émissions de Référence des Forêts de la RDC. Plusieurs progrès notables ont été accomplis depuis 2009, notamment :

- Réalisation par la DIAF d'une analyse historique de la déforestation, pour les périodes 1990-2000-2010-2014, qui pourra servir de base à la création d'un Niveau de Référence des Forêts pour la REDD+;
- Mise sur place d'un pré-inventaire forestier avec environ 55 parcelles de mesures couvrant l'ensemble des provinces de la RDC, ce qui permet de fournir une première estimation des stocks de carbone par strate et donne un aperçu de l'état des forêts ;
- Formation d'une équipe de 10 experts en télédétection au sein de la DIAF et d'une équipe de 10 experts en inventaire forestier ;
- Mobilisation du parc informatique et création d'un laboratoire de télédétection moderne à la DIAF ;
- Création d'un portail web (Terra Congo) pour publier des informations transparentes sur la surveillance des activités REDD+ (statistiques forestières nationales et provinciales, emplacement des concessions forestières et statistiques, information sur les projets REDD+, etc.) et formation de deux techniciens pour assurer sa gestion ;
- Numérisation et mise en place d'une base de données des inventaires forestiers existants ;
- Réalisation d'un I-GES AFOLU pour l'année 2000 en collaboration avec la DDD ;
- Formation de deux experts de la DDD en techniques I-GES pour le secteur AFOLU/UTCAFT ;
- Achat d'équipements et mise en place d'une base de données I-GES à la DDD ;
- Création d'un groupe de travail et développement d'une méthodologie de construction du Niveau d'Émissions de Référence des Forêts de la RDC.

Par ailleurs, la FAO soutient le processus REDD+ de la RDC à travers d'autres initiatives globales et régionales, notamment dans le cadre d'appui ciblés et de forums de concertations. Notamment, la RDC a bénéficié à deux reprises d'un appui ciblé pour clarifier son cadre juridique forestier dans le contexte de la REDD+, notamment sur les enjeux liés au partage des données. De plus, l'équipe FAO a également collaboré de façon étroite avec les autres agences du Programme ONU-REDD afin de fournir des contributions et un appui technique sur les divers éléments du processus préparatoire REDD+ en RDC, notamment sur les aspects liés à la Stratégie Nationale, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le Plan d'Investissement REDD+. Grâce au soutien de son équipe d'experts comptant plus de 70 professionnels de la REDD+, la FAO a su appuyer le pays sur plusieurs composantes clés de son processus de préparation à la REDD+ (voir en Annexe 2 - le tableau des expériences de la RDC en MRV/Système National de Surveillance des Forêts en RDC).

Garante de la mise en œuvre du présent programme, la FAO est par ailleurs reconnue comme étant l'organisation de référence pour la mise en œuvre des activités liées au développement du système permettant de Mesurer, Notifier et Vérifier les émissions liées aux forêts et à la construction de niveaux de référence pour les forêts, non seulement en Afrique mais dans plusieurs pays du monde. Dans ce cadre, la FAO a appuyé plusieurs pays, notamment en Afrique, pour réaliser des inventaires forestiers nationaux (notamment en Zambie, Tanzanie, Uganda,

Éthiopie, Angola, Cameroun, Gambie, Congo), pour mettre en place des systèmes de surveillance des terres par satellites (Ethiopie, Congo, Zambie, etc.), ainsi que pour développer des niveaux de référence pour les forêts ainsi que leur soumission à la CCNUCC (Congo, Ethiopie, Zambie, et plusieurs autres en construction). La FAO est de surcroît reconnue comme une organisation qui soutient plusieurs activités techniques dans la région dans le cadre des activités du programme ONU-REDD, notamment en RDC, en République du Congo, au Nigéria, en Côte d'Ivoire; l'harmonisation des politiques et programmes forestiers en Afrique Centrale (avec la COMIFAC) ; l'initiative MRV dans les pays du Bassin du Congo et l'étude sur l'évaluation des ressources forestières mondiales.

Ces expériences et savoir-faire sont développés dans le cadre du Programme ONU-REDD mais aussi du programme « Suivi et évaluation des ressources forestières nationales » (NFMA) de la FAO.

Autres organisations participantes

Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les autres projets nationaux et partenaires nationaux/internationaux basés en RDC et actifs dans les domaines de la REDD+ et de l'évaluation des ressources forestières. Il s'agira principalement de la JICA (*Japan International Cooperation Agency*), de l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), de WCS (*Wildlife Conservation Society*) et de WRI (*World Resources Institute*).

- **JICA**

L'Agence japonaise de coopération internationale, JICA, à travers son appui sur le volet environnemental à la RDC, est impliquée dans la réalisation de l'inventaire forestier de l'ex-Province de Bandundu, à travers un appui octroyé à la DIAF. JICA appuie aussi la DIAF en termes d'analyse du couvert forestier.

Dès le début de la mise en œuvre du Programme, une lettre d'entente sera signée entre la FAO et JICA pour harmoniser et coordonner les activités des deux institutions dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme. L'organisation d'un atelier technique conjoint est d'ailleurs prévue en amont (septembre 2016) pour discuter l'harmonisation des méthodologies d'inventaires forestiers et d'analyse des changements de la couverture forestière.

Par ailleurs, d'autres collaborations seront développées avec les porteurs de programmes intégrés qui seront mis en œuvre dans le cadre du Fonds National REDD+ afin que les niveaux de référence des provinces et que le suivi de l'évolution du couvert forestier de ces provinces soient réalisés périodiquement par la DIAF. Ces partenariats seront identifiés en fonction des décisions du FONAREDD sur le choix des institutions porteuses de programmes intégrés à l'échelle des provinces.

- **WCS**

WCS est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) américaine disposant de bureaux en RDC. Son objectif est la préservation de la nature, notamment de la faune, dans le monde et, particulièrement, en Afrique.

La mission de WCS s'inscrit dans la phrase suivante : « Les humains aspirent à se relier à la faune, et la société de conservation de la faune fournit ce raccordement d'une manière significative ».

WCS est actif non seulement en recherche scientifique mais également sur la réalisation de programmes de conservation et de préservation des ressources naturelles. La plupart de ses programmes sur le terrain, comme ceux mis en œuvre en RDC, s'engagent sur une perspective à long terme.

Dans le cadre du processus REDD+ en RDC, WCS présente une solide expérience dans la quantification du stock de carbone forestier en RDC. En effet, WCS possède des parcelles permanentes de mesure de la dynamique forestière dans la Réserve de Faune à Okapis depuis plus de 20 ans (1994). Depuis 2008, WCS possède aussi des parcelles permanentes dans le Parc National de la Salonga.

WCS compile aussi depuis quelques années une série d'informations détaillées sur la biomasse de la région du Domaine de Chasse de Luama-Katanga et de la forêt de Kabobo au sud-est de la RDC, une région réputée difficile pour les mesures de biomasse du fait notamment de sa topographie particulière.

WCS a en outre fait partie des institutions qui ont été en charge de la formation des agents de la DIAF pour les mesures de terrain dans le cadre des travaux du pré-inventaire forestier national mis en œuvre par la FAO. Par ailleurs, WCS est le porteur du Projet REDD+ intégré de Mambasa, dont l'une des thématiques majeures concerne la collecte des données de référence pour le MRV dans le cadre de la REDD+. Toujours dans le cadre de la REDD+, WCS est actuellement en phase de lancement de son projet de réduction des émissions dans le corridor Mont Hoyo, situé entre le Parc National des Virunga et la Réserve Naturelle du Mont Hoyo au nord-est de la RDC. Ce projet va impliquer la mesure du stock de carbone forestier dans le corridor et le calcul du niveau de référence des émissions y afférent.

Enfin, à travers un financement et l'encadrement technique reçus de la FAO, WCS appuie le Gouvernement de la RDC depuis 2015 pour la définition de la méthodologie d'élaboration du Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) de la RDC dans le cadre de son processus REDD+.

- **OSFAC**

Depuis sa création en 2005, l'OSFAC a évolué et s'est établi comme une organisation locale consacrée à la vulgarisation des données satellites et leurs applications potentielles. En Afrique centrale, l'OSFAC sert de bureau central pour la distribution des données satellitaires. Aussi l'OSFAC travaille en collaboration avec des institutions académiques et de recherche régionales et internationales à la production de données fiables pour le suivi du couvert végétal. L'OSFAC s'est engagé à établir les capacités régionales en SIG et Télédétection et offre une série de formations techniques au niveau de son laboratoire de l'Université de Kinshasa et partout à travers le Bassin du Congo.

La collaboration entre la DIAF, la FAO et l'OSFAC est déjà effective puisque TerraCongo utilise les résultats de deux études réalisées conjointement par l'OSFAC et ses partenaires grâce au financement de l'USAID-CARPE. Il s'agit de FACET (Forêts d'Afrique Centrale Evaluées par Télédétection) et de *Global Forest Change* (GFC). Les deux études ont comme objectif global d'évaluer quantitativement la dynamique spatiotemporelle des changements forestiers en Afrique centrale à travers l'utilisation de données satellites multi-temporelles (i.e. Landsat et Modis).

L'étude FACET analyse les étendues et les pertes du couvert forestier à l'échelle nationale pour la période 2000-2010 dans trois pays du bassin du Congo (RDC, République du Congo et Gabon). Les pertes sont analysées par type de couvert forestier (i.e. forêt primaire, forêt secondaire et formation boisée) sur un intervalle de 5 ans (2000-2005 et 2005-2010).

L'étude GFC analyse, sur base annuelle, les pertes et les gains du couvert forestier à l'échelle régionale pour la période 2000-2015. Les pertes et les gains sont ici analysés globalement, sans faire référence aux différents types forestiers. Une étude est cependant en cours afin d'affecter chaque perte ou gain identifié à un type forestier particulier.

- ***WRI***

Le WRI appuie depuis 2006 le MECNDD, et en particulier la DIAF via le programme CARPE, sur l'initiative de l'Atlas Forestier (<http://cod.forest-atlas.org/map/>). La version revisitée de cet outil comprend la restructuration de la base de données et des fonctionnalités d'analyses affinées.

L'atlas, qui regroupe les différents types d'affectation des terres (concessions forestières, aires protégées, permis miniers) et de zonages (projets pilotes REDD, paysages CARPE) propose de dresser des analyses spatiales (en ligne et hors-ligne) qui permettent le suivi et la quantification des événements majeurs de déforestation pour les différents types d'affectation des terres, ou division territoriale.

A l'horizon 2017, des alertes hebdomadaires « en direct » (UMD/Google/USGS/NASA, 30 mètres) seront intégrées dans l'Atlas Forestier et permettront un suivi encore plus régulier des événements de déforestation et de dégradation des forêts.

Tout comme l'atlas doit permettre la fourniture de données d'affectation des terres dans le SNSF de la RDC, le WRI pourra appuyer la DIAF pour fournir les analyses des événements majeurs de déforestation sur la plateforme Terra Congo.

- ***Autres partenariats à développer***

D'autres collaborations seront développées avec les porteurs de programmes intégrés qui seront mis en œuvre dans le cadre du Fonds National REDD+ afin que les niveaux d'émission de référence des forêts / niveaux de référence des forêts des provinces et que le suivi de l'évolution du couvert forestier de ces provinces soient réalisés périodiquement par la DIAF. Ces partenariats seront identifiés en fonction des décisions du FONAREDD sur le choix des institutions porteuses de programmes intégrés à l'échelle des provinces.

Initiatives/programmes existants et participant aux mêmes objectifs

- ***Appui du programme FAO/ONU-REDD en RDC***

Le programme bénéficiera du soutien continu des experts en REDD+ de l'équipe FAO/ONU-REDD. Les experts seront mobilisés selon les besoins techniques identifiés. Tous les résultats obtenus par le Programme ONU-REDD lors de son intervention antérieure en RDC seront aussi mis à disposition et utilisés dans le cadre du présent programme.

- ***USFS***

Actif en RDC en appui à la DIAF, USFS (*United States Forest Service*) s'est principalement focalisé dans l'établissement d'équations allométriques pour les différentes formations forestières de la RDC. Ces équations allométriques seront utilisées dans la mise en œuvre des activités du présent programme car elles permettront l'établissement des facteurs d'émission. Les équations seront complétées en fonction d'une évaluation préalable à réaliser dans le cadre du programme (prenant en considération toutes les données existantes, y compris celles au niveau du Bassin du Congo).

- ***Intégration de tous les résultats des inventaires forestiers déjà réalisés en RDC***

L'intervention du présent programme se fera principalement dans les zones non encore couvertes par les différents partenaires de la RDC pour la mise en œuvre d'activités similaires.

Des concertations avec ces partenaires seront réalisées dès le début du programme pour harmoniser les méthodologies nationales (en inventaire forestier et en traitement d'images satellites). Toutes les activités qui s'en suivront devront ainsi appliquer les méthodologies harmonisées et préalablement validées par la partie nationale.

Tous les résultats et, dans la mesure du possible, toutes les données d'inventaires forestiers obtenus antérieurement seront capitalisés et utilisés afin de pouvoir améliorer la précision des estimations. Il s'agira ainsi d'analyser, selon la même méthodologie, les données collectées notamment par JICA, WCS et WWF.

4. OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES ET STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif principal : La RDC est dotée d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) complet et opérationnel pour la mise en œuvre de son mécanisme REDD+.

Objectifs spécifiques :

- Le système national de surveillance des terres par satellite Terra Congo est opérationnel ;
- La RDC dispose de données issues de l'inventaire forestier permettant de préciser les facteurs d'émission ;
- La RDC rapporte régulièrement à la CCNUCC les résultats de son I-GES dans le cadre du changement d'utilisation des terres ;
- Les informations sur les événements majeurs de déforestation sont mises à disposition périodiquement ;
- Les niveaux de référence des forêts des provinces forestières sont disponibles et le soutien aux dites provinces pour le MRV est effectif.

D'une manière synthétique, les résultats attendus sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Résultats attendus.

2017-2018	• Soumission à la CCNUCC en 2018 du NERF/NRF pour les territoires couvrant les provinces de Kwango, Kwilu, Mai Ndombé, Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele et Ituri ; • Soumission à la CCNUCC, au plus tard en 2018, d'un rapport biennal actualisé (comprenant l'annexe technique REDD+) ainsi que d'un inventaire national de GES pour le secteur UTCATF; • Publication des résultats actualisés de surveillance du changement de la couverture forestière (incluant la dégradation forestière) à l'échelle nationale pour la période 2014-2016 & 2016-2018 ; • Inventaires forestiers multi-ressources dans les territoires couvrant les provinces Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, et Ituri; • Système de suivi par satellite des plantations forestières et des grands projets de développements agricoles et miniers opérationnel, et publications des données obtenues pour la période couvrant les années 2014 à 2018.
2019-2020	• Soumission à la CCNUCC en 2020 du NERF/NRF pour les territoires couvrant les provinces Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu; • Actualisation et soumission à la CCNUCC en 2020 du NERF/NRF pour les territoires couvrant les provinces Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, et Ituri ; • Publication des résultats actualisés de surveillance du changement de la couverture forestière (incluant la dégradation forestière) à l'échelle nationale pour la période 2018-2020; • Soumission à la CCNUCC, au plus tard en 2020, d'un rapport biennal actualisé (comprenant l'annexe technique REDD+) ainsi que d'un inventaire national de GES pour le secteur UTCATF; • Inventaire forestier multi-ressources dans les territoires couvrant les provinces Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu. • Actualisation des informations du système de suivi par satellite des plantations forestières et des grands projets de développements agricoles et miniers pour la période couvrant les années 2018 à 2020.

Effet visé du Plan d'Investissement REDD+ : Effet 3 – La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable

Résultat 1 : Les superficies de changement du couvert forestier sont disponibles, le système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo) est fonctionnel et les NERF/NRF des provinces forestières sont disponibles

Les activités qui seront mises en place afin d'atteindre les résultats escomptés visent à pérenniser et régulariser l'analyse de changement de la couverture forestière pour l'ensemble du territoire de la RDC, en plus de produire une analyse des données d'activités REDD+ et une estimation de sa précision pour les zones pour lesquelles un NERF/NRF sera développé. Pour la période 2016-2020, le projet permettra à la DIAF de mettre à jour l'analyse nationale de changement de la couverture forestière sur une base biannuelle. Cette mise à jour reposera sur l'analyse existante de la déforestation historique couvrant les périodes 1990-2000 ; 2000-2010; et 2010-2014. Ainsi, la DIAF devra produire trois analyses de mise à jour durant la période visée, soit 2014-2016, 2016-2018 et 2018-2020.

Activité 1.1 : Achat, mise à jour des ressources matérielles et renforcement des capacités

Cette activité permettra d'acquérir et de maintenir le matériel informatique supplémentaire nécessaire pour la mise en œuvre des activités liées au SSTS. L'achat d'un véhicule tout terrain est prévu pour faciliter le travail de validation de terrain des travaux de télédétection. Des travaux pour rafraîchir les bureaux de la DIAF seront également soutenus par cette activité, notamment l'entretien des équipements de climatisation (nécessaire entre autres pour la salle de serveurs et le laboratoire). L'activité devra également permettre de renforcer et de pérenniser la connexion internet haut débit du laboratoire de géomatique afin de pouvoir, entre autres, télécharger des images satellites historiques et récentes et travailler avec les outils de gestion et traitement de données géographiques sur le *cloud*. Par ailleurs, des équipements informatiques additionnels seront achetés pour remplacer certains des ordinateurs jugés obsolètes, de même que le matériel de stockage de données (disque durs externes). Elle couvrira également les frais de formation des techniciens du laboratoire de télédétection de la DIAF affectés au programme, qui recevront des formations spécifiques en lien avec des résultats prévus par le programme. Notamment, les experts recevront des formations additionnelles sur *SEPAL*, *Google Earth Engine*, *E-Cognition*, *Collect Earth* et *Global Forest Change*. Ces formations se produiront en RDC comme à l'étranger, afin de parfaire les capacités des experts.

Activité 1.2 : Établissement des NERF/NRF

Cette activité vise à construire les NERF/NRF des provinces où les investissements REDD+ seront déployés. Concrètement, il s'agira de construire un repère pour estimer les réductions d'émissions engendrées par les activités REDD+ dans plusieurs zones d'intérêts visées par le Plan d'Investissement national. Cette activité reposera sur une analyse historique des changements du couvert forestier en incluant l'analyse des types de changements et d'affectations des terres. Ce travail a déjà démarré dans le cadre d'un appui FAO provenant du Programme ONU-REDD, et une première ébauche de la méthodologie de construction du NERF/NRF est sur le point d'être remise

au MECNDD (voir en [Annexe 3](#) la première ébauche de la méthodologie). Toutefois, la construction des NERF/NRF reste à compléter, notamment le travail sur l'ajustement. En effet, une analyse de l'évolution historique de la couverture forestière (1990-2000 ; 2000-2010, et 2010-2014) est déjà en cours et permettra d'obtenir le niveau de référence de la déforestation en RDC, en débutant par le territoire couvert par les 12 provinces suivantes : Kwilu, Mai Ndombé, Kwango, Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, et Ituri (qui couvrent les anciennes provinces du Bandundu, de l'Équateur et de l'Orientale). Cette analyse permettra la construction de NERF/NRF pour ces provinces qui seront soumis à l'analyse technique de la CCNUCC au plus tard en 2018. Au départ, la RDC compte développer des NERF/NRF pour l'activité de déforestation, pour ensuite améliorer sa méthodologie afin d'inclure d'autres activités REDD+, notamment la dégradation et l'augmentation des stocks. Par la suite, des NERF/NRF seront développés pour 8 autres provinces qui sont Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu (correspondant aux anciennes provinces de Kasai Oriental, Kasai Occidental, Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu). Les soumissions des NERF/NRF de ces provinces seront envoyées à la CCNUCC au plus tard en janvier 2020.

Pour soutenir cette activité et augmenter la précision des NERF/NRF, une stratification forestière par télédétection sera effectuée afin de délimiter les principaux types de forêts et dégager des facteurs d'émissions spécifiques. Cette stratification reposera sur des stratifications existantes, notamment la stratification officielle de la DIAF (non spatiale) et la stratification spatiale développée par la DIAF et JAFTA dans les provinces de Kwango, Kwilu et Mai Ndombé. Ces travaux de stratification seront accompagnés de travaux de vérification terrain.

En combinant les analyses de changement du couvert forestier et la stratification, des données d'activités par strate seront produites et combinées aux données de terrain collectées dans le cadre des inventaires forestiers (voir Résultat 2). Par la suite, et selon la méthodologie NERF/NRF développée, des ajustements seront effectués pour tenir compte des circonstances nationales.

Pour les projets de plus petite ampleur (y compris les projets intégrés qui seront financés dans le cadre du FONAREDD) et pour les activités sectorielles, un groupe d'évaluateurs sera formé au sein de la DIAF pour avoir les compétences nécessaires pour l'évaluation et la validation des niveaux de référence de ces activités, et ceci conformément à la méthodologie nationale qui sera adoptée.

Activité 1.3 : Surveillance biannuelle du changement de la couverture forestière et du changement d'affectation des terres

En plus de développer des NERF/NRF pour les 20 provinces mentionnées précédemment, la RDC procédera à une analyse biannuelle du changement de sa couverture forestière nationale et provinciale, permettant ainsi de produire aux niveaux national et provincial des statistiques de déforestation et, après tests méthodologiques, de dégradation et d'augmentation des stocks de carbone forestier. Cette mise à jour sera effectuée selon la méthodologie de détection du changement développée par la DIAF, en collaboration avec la FAO et la JICA, et reposera principalement sur une analyse d'images Landsat. Par ailleurs, des images satellitaires à haute résolution (Sentinel, SPOT, Alos, etc.) seront également utilisées afin d'augmenter la précision des analyses, notamment en collaboration avec la JICA. Lors de la période de mise en œuvre du CAFI, cette mise à jour des statistiques de changement de la couverture forestière nationale sera effectuée pour les périodes 2014-2016, 2016-2018 et 2018-2020.

L'analyse effectuée sur le changement forestier évoluera progressivement vers la différenciation

des changements entre les six classes d'utilisation des terres définies par le GIEC, pour ainsi prendre en considération les changements de l'utilisation des terres.

Pour la mise en œuvre de cette activité importante, le programme capitalisera les résultats des autres initiatives de surveillance du couvert forestier, notamment FACET et Global Forest Change (OSFAC), le soutien apporté à la DIAF par WRI, *Carbon Mapping* de WWF, etc. Cette activité permettra à la DIAF et à la FAO d'organiser régulièrement des réunions de coordination et de discussions sur les résultats obtenus, afin de faciliter les analyses conjointes, les comparaisons de résultats et les intégrations des autres études pour améliorer la surveillance du changement de la couverture forestière et ultimement de l'utilisation des terres. La définition de lignes de communication claires et durables entre les analyses effectuées à l'échelle nationale et les différents porteurs de projets REDD+ (notamment les programmes intégrés REDD+ financés par le FONAREDD) sur le terrain sera une activité essentielle afin de pouvoir comparer les données fournies par les porteurs de projets au niveau local avec les analyses effectuées à l'échelle nationale par l'équipe du SSTs.

Encadré 1. Suivi de l'évolution de la couverture forestière de Mai Ndombe

Dans le cadre du projet, la FAO s'engage à harmoniser les approches méthodologiques pour l'établissement des niveaux de références provinciaux et les résultats de suivi du couvert forestier, qui demandera certaines activités parallèles pour le Programme Intégré de la province de Mai Ndombé, qui doit répondre à certaines exigences méthodologiques propres du Fonds Carbone FCFP. En effet, pour cette province, une méthodologie pour le Niveau de Référence a été développée et approuvée par le Fonds Carbone du FCPF qui démontre certaines particularités, notamment une approche d'analyse de changement historique par échantillonnage et un ajustement basé sur le cadre méthodologique du FCPF. Pour harmoniser l'approche méthodologique et les résultats spécifiques à cette province avec le cadre méthodologique national développé par la DIAF, une harmonisation des résultats des analyses historiques de changement du couvert forestier est déjà en cours, où les résultats obtenus par échantillonnage (approche du Programme Mai Ndombé) vs ceux obtenus par approche mur-à-mur (TerraCongo) sont mis en cohérence afin de réduire l'incertitude et assurer la comparabilité des résultats obtenus pour cette province. Pour maintenir la cohérence des résultats dans le futur, il est prévu de poursuivre la surveillance du changement du couvert forestier pour cette province selon ces deux méthodes, soit une surveillance par échantillonnage qui permettra une cohérence avec l'approche établie dans le cadre du Fonds Carbone FCPF, et une surveillance mur-à-mur selon la méthodologie de TerraCongo qui permettra une cohérence avec l'ensemble du pays. Les différences possibles dans les résultats seront toutefois comparables et explicables. Par ailleurs, les résultats obtenus par l'approche mur-à-mur seront utilisés pour la notification à la CCNUCC, tandis que ceux obtenus par l'approche par échantillonnage seront utilisés pour la notification au Fonds Carbone FCPF.

Encadré 2. Suivi des Programmes Intégrés

Les niveaux de référence et les diagnostics biannuels seront faits au niveau de chaque province (voir activité 1.2 et activité 1.3). Les programmes intégrés devant être mis en œuvre à l'échelle des provinces, les niveaux de référence des programmes intégrés seront assimilés aux niveaux de référence des provinces. Le suivi des programmes intégrés est donc inclus de facto dans le SNSF.

Activité 1.4 : Communication et diffusion des résultats

En plus de la communication nécessaire entre les différentes échelles de mise en œuvre, cette activité permettra la publication et diffusion large de tous les résultats obtenus, notamment en fournissant un appui à l'édition, l'impression et à leur communication. Des rapports, des cartes, des dépliants et des affiches seront notamment produits.

Activité 1.5 : Maintenance, amélioration et opérationnalisation du portail SNSF

Le portail SNSF de la RDC, accessible en ligne (<http://www.rdc-snsf.org/portal/>), interactif et transparent, est l'outil en charge de la gestion des données relatives aux activités REDD+. À cette fin, l'échange automatique et périodique d'informations sur les projets REDD+ et sur tout autre type d'informations liées à la gestion forestière doit être organisé et systématisé davantage au sein de la DIAF. Cette activité soutiendra un renforcement additionnel des capacités des techniciens de la DIAF en charge du portail, l'augmentation de la capacité de stockage du serveur utilisé par la DIAF et son entretien (à la fois pour la plateforme Terra Congo et pour le stockage d'autres données de la DIAF), ainsi que l'achat d'espace de stockage virtuel (*cloud*).

A noter qu'un système d'alerte pourrait être créé dans ce portail afin que les informations provenant des programmes / projets REDD+ puissent y être intégrées et ceci après vérification. Les porteurs de projets seront ainsi encouragés à communiquer données et informations auprès de la DIAF qui sera en charge d'alimenter le portail et de le mettre à jour.

Activité 1.6 : Exploration des possibilités de regroupement/intégration des outils de surveillance des terres par satellite et systèmes d'information géographique pertinents, notamment pour la REDD+

Une étude sera menée afin d'évaluer la faisabilité de création d'une unité géomatique regroupant la fonction de surveillance (dont principalement le SNSF) mais aussi le cadastre forestier que le MECNDD envisage de mettre en place. Les éléments suivants seront considérés dans le cadre de cette étude : insertion au sein des structures existantes, faisabilité fonctionnelle, besoins en ressources humaines et matériels, ainsi que le coût pour l'établissement d'une telle unité.

L'étude proposera deux scénarios. Le premier en considérant l'intégration de cette structure au sein du Ministère de l'Environnement. Le second en prenant en compte l'ensemble des acteurs de la géomatique hors Ministère de l'Environnement, donc l'ensemble des Ministères sectoriels.

L'étude intégrera les réflexions menées au sein du programme USAID-CARPE. Ces réflexions font un premier état des lieux des données géographiques et des acteurs géomatiques actifs au niveau du secteur de l'Environnement et ce en vue de futures propositions d'analyses spatiales

nécessaires dans le cadre du travail mené avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat (MATUH). Ainsi, les activités suivantes seront entreprises :

Etat des lieux : Un premier état des lieux consolidé dressera une liste descriptive (sous forme de fiches) plus exhaustive que la version actuelle (données, acteurs, plateformes, initiatives) qui sera validée lors d'un atelier. Celui-ci sera l'occasion de lancer une réflexion commune sur la possibilité du regroupement/intégration des données au sein d'une structure collective (proposition de deux scénarios). S'en suivra une série d'entretiens/enquêtes dans chacune des structures (questionnaires et discussions) afin de s'assurer de la pertinence des informations recueillies et de les compléter au besoin. Un rapport préliminaire d'état des lieux sera publié.

Définition des besoins : Suite aux consultations entreprises, cette activité devra déboucher sur une synthèse décrivant la vision nationale des experts sur le secteur géomatique/environnement. Les deux scénarios considérés intégreront des recommandations qui s'efforceront de prendre en compte les besoins exprimés par les structures représentatives.

Restitution de l'étude : Ce second et dernier atelier de restitution viendra présenter aux acteurs impliqués les résultats des scénarios de faisabilités. Ce document de recommandations sera alors soumis au MECNDD ainsi qu'à la CN-REDD, au Secrétariat du FONAREDD et aux autres partenaires concernés. Un rapport d'état des lieux validé comprenant les synthèses des enquêtes et recommandations sera alors publié.

Résultat 2 : L'inventaire forestier est poursuivi et permet d'améliorer les connaissances sur la forêt et le carbone forestier

Le processus de réalisation de l'inventaire forestier national de la RDC a été initié en 2012 par la division Inventaire Forestier de la DIAF avec l'appui de la FAO et de JICA. Les phases clés dans la mise en œuvre du processus ont consisté en (i) la centralisation des données de biomasse existantes ; (ii) l'exécution d'un pré-inventaire (phase permettant d'évaluer la variabilité de la biomasse dans les différentes strates forestières et d'optimiser la méthodologie pour la réalisation de l'IFN) ; (iii) la réalisation de l'inventaire forestier dans la province du Bandundu.

Dans le cadre de ce programme, la FAO et la DIAF poursuivront les travaux de l'inventaire forestier national, en procédant par étape et en se focalisant sur les zones prioritaires qui sont visées par le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC. L'inventaire couvrira les grandes provinces forestières de la RDC avec un échantillonnage léger ou modéré (selon les conditions d'accessibilité), en commençant par les territoires couverts par les 9 provinces suivantes : Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, et Ituri pour la première phase de mise en œuvre (2016-2018), pour être ensuite complété par les 8 provinces suivantes : Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu durant la seconde phase (2018-2020).

Activité 2.1 : Elaboration participative de la méthodologie de l'IFN «multi-usage»

La méthodologie d'inventaire sera développée par la FAO et la DIAF ainsi que par les partenaires techniques de la DIAF compétents en la matière, notamment la JICA et WWF. La méthodologie de l'IFN sera basée sur les récentes expériences acquises lors du pré-inventaire national ainsi que lors

de l'inventaire soutenu par la JICA dans le Bandundu.

Le pré-inventaire et l'inventaire du Bandundu ayant bénéficiés de l'expertise locale dans les zones déjà inventoriées (sensibilisation, emplacement des placettes, identification des espèces), la méthodologie de l'inventaire national reposera sur un processus consultatif bien enclenché. Par ailleurs, des consultations méthodologiques additionnelles auront lieu avec les communautés rurales lors des visites de sensibilisation qui seront effectuées dans les communautés voisines des sites d'inventaires et ce avant que les placettes d'échantillonnage soient mesurées.

Activité 2.2 : Développement d'un manuel et de fiches de terrain

Après la validation de la méthodologie d'inventaire (définition de l'échantillonnage, des variables inventoriées et des protocoles de collecte des données), des fiches de terrain et un manuel de terrain à destination des techniciens et de l'équipe de supervision des travaux seront élaborés et mis à disposition des techniciens qui seront en charge de la mise en œuvre de la collecte des données et de sa supervision. De nombreux manuels existent déjà dans la littérature et un effort important sera réalisé afin de tenir compte des expériences nationales, des pratiques régionales et des pratiques adaptées pour l'évaluation des stocks de carbone forestier. Un manuel de contrôle de qualité sera également développé à l'attention des équipes qui feront le contrôle de qualité sur environ 10% des unités d'échantillonnage.

Activité 2.3 : Recrutement et formation du personnel national responsable de la collecte des données

La mise en œuvre de l'inventaire forestier national sera assurée par les forestiers mobilisables par la DIAF au niveau central et au niveau de chaque province. Les équipes seront composées principalement du personnel compétent de la DIAF, et seront complétées, au besoin, par du personnel technique additionnel pour combler les lacunes. Environ 50 techniciens de la DIAF seront mobilisés par le MECNDD pour soutenir le travail de collecte de données sur le terrain, soit l'équivalent d'environ 10 équipes de terrain (à préciser lors de l'harmonisation de la méthodologie d'inventaire forestier). Ceci permettra d'assigner 9 équipes à la collecte de données et 1 équipe de contrôle qualité / équipe de supervision pour le suivi technique et logistique des travaux. La formation des techniciens suivra un programme intégré, notamment en mesures forestières, botanique, topographie, cartographie, logistique, sécurité, etc.

Activité 2.4 : Achat, déploiement, stockage et entretien du matériel de terrain

Cette activité vise l'achat et le déploiement des équipements nécessaires pour assurer la réalisation de l'inventaire forestier. Etant donné l'étendue du pays, les difficultés de communication à l'intérieur du pays et l'organisation décentralisée de l'inventaire forestier, l'acquisition de matériels de terrain est indispensable avant tout déploiement des équipes, notamment pour permettre à chaque bureau (central et décentralisés) de disposer des équipements indispensables à la bonne conduite de l'inventaire forestier. L'achat d'équipements comprendra notamment l'achat d'équipements d'inventaire forestier, de communication, de camping, de 6 véhicules tout terrain, de 25 motos et/ou vélos ainsi que de canots rapides pour accéder aux parcelles. L'identification précise du matériel à acquérir prendra en considération les matériels déjà disponibles au sein de la DIAF.

Activité 2.5 : Déploiement des équipes sur le terrain et collecte de données

Cette activité est le cœur de l'inventaire forestier. Etant donné que les fonds pour réaliser un inventaire complet sont limités, un échantillonnage modéré sera présenté pour permettre la production de statistiques suffisamment précises dans le temps imparti. La durée de l'inventaire forestier dépend notamment de la durée de la collecte de données sur le terrain, et ainsi de l'accessibilité de certaines zones forestières et de la saisonnalité. Les provinces seront priorisées en fonction des objectifs du Plan d'Investissement et de la lettre d'intention signée par la RDC avec le CAFI. Par ailleurs, les provinces faisant partie de l'ancienne province du Bandundu (Kwilu, Mai Ndombé, Kwango) qui sont déjà en cours d'inventaire par la DIAF grâce à un appui de la JICA ne feront plus l'objet de travail de terrain. Les données pour ces provinces seront disponibles d'ici la fin du projet d'appui de JICA, prévu à la fin 2017. Ainsi, pour la période 2016-2018, l'inventaire se focalisera sur les provinces de l'Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele, et Ituri. Pour la période 2018-2020, l'inventaire couvrira les autres provinces clés du plan d'investissement et du CAFI, soit le Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu.

Avec la décentralisation de la DIAF et la présence, au niveau de chaque province, d'un correspondant de la DIAF formé sur la méthodologie de l'IFN et sur les protocoles de mesures sur le terrain, le déploiement des équipes devrait se faire pratiquement simultanément et d'une manière cohérente et organisée sur tout le territoire national, et ceci sous la coordination générale de la DIAF centrale. Avant le déploiement des équipes sur le terrain, un travail préparatoire sera assuré pour faciliter l'accès aux unités d'échantillonnage (préparation de cartes de terrain, sensibilisation des populations) et évaluer le niveau de difficulté de chaque unité d'échantillonnage en fonction des conditions d'accès et de la végétation. Une ou plusieurs équipes de supervision de 2 personnes assureront le lancement des équipes sur le terrain, l'appui logistique et technique et visiteront l'ensemble des équipes régulièrement pour s'assurer de la bonne compréhension et application de la méthodologie et harmoniser les observations entre les équipes. Elles se chargeront de valider progressivement les fiches de terrain.

Afin de maximiser la présence des équipes sur le terrain, des bases-vie seront établies pour permettre aux équipes de prendre des pauses entre les différentes périodes d'inventaires (plutôt que de revenir vers les grands centres comme Kinshasa).

Le contrôle de la qualité sera assuré par la remesure d'un certain pourcentage de placettes (environ 10%) par une équipe de contrôle de qualité indépendante à la DIAF.

La communication est prépondérante pour cette activité car elle permettra à la DIAF d'effectuer des activités de sensibilisation et d'éducation sur l'inventaire forestier national notamment auprès des communautés locales. En effet, celles-ci sont généralement sensibles face à la présence d'équipes de fonctionnaires gouvernementaux effectuant des travaux de recensement des forêts en bordure des communautés. Ainsi, la sensibilisation des communautés locales par divers moyens (rencontres avec les chefs locaux et l'administration publique, campagnes radios, etc.) est nécessaire.

Activité 2.6 : Adaptation des équations allométriques existantes et développement de nouvelles équations allométriques

Cette activité viendra soutenir l'adaptation, la recherche et si besoin le développement de

nouvelles équations allométriques, en suivant les recommandations du travail de revue des équations allométriques effectué par la DIAF et USFS sur la période 2015-2016 et par le projet régional REDD+ de la COMIFAC. Les campagnes de terrain seront réalisées selon l'évaluation des équations disponibles et selon les stratifications déjà déterminées.

L'activité se fera en collaboration avec les institutions de recherche pertinentes et permettra une amélioration des estimations de biomasse en RDC.

Activité 2.7 : Centralisation, traitement et analyse des données, et publication des résultats

Les données collectées seront centralisées dans la base de données existante de la DIAF. Les données de terrain seront encodées au fur et à mesure qu'elles sont collectées dans une base de données développée au préalable. Un contrôle attentif de la base de données sera effectué. Les données seront traitées et analysées en vue d'estimer les stocks de carbone dans les différentes formations forestières de la RDC et les autres paramètres pertinents pour la gestion durable des forêts et la prise de décision stratégique au niveau national et provincial. Une analyse de la précision et de la fiabilité des données sera également développée. La méthodologie d'analyse sera développée de façon participative (impliquant les universités) afin de conduire une analyse exhaustive des différents jeux de données récoltés. Les données collectées permettront de fournir une information complète sur les stocks de carbone forestier pour chaque strate forestière des régions visées, ainsi que d'autres informations pertinentes sur la possibilité forestière, la biodiversité, les produits forestiers non-ligneux, etc.

Une formation sera destinée aux techniciens qui devront encoder, valider et analyser les données de terrain. Pour ces agents, des formations intensives devront couvrir l'informatique, les statistiques, la cartographie, etc.

Activité 2.8 : Production et validation des rapports des résultats de l'inventaire forestier

Plusieurs rapports seront élaborés : (i) un rapport général de l'inventaire forestier compilant les résultats des inventaires provinciaux et décrivant la méthodologie et la mise en œuvre de l'inventaire forestier, (ii) un rapport financier et d'exécution et (iii) un rapport de synthèse plus concis donnant les résultats principaux. Le rapport de l'inventaire forestier fera l'objet d'une validation nationale auprès des partenaires techniques de la DIAF et autres parties prenantes au cours d'un atelier spécifiquement organisé à cet effet.

Activité 2.9 : Communication et diffusion des résultats

Une stratégie et un plan de communication et diffusion des résultats auprès de différents publics sera établie (contenu, média etc.).

Cette activité inclura l'édition, l'impression et la communication des résultats finaux de l'inventaire forestier au travers de différents médias (radio, télé, web, article) dans le pays et au niveau international.

Résultat 3 : Les IGES et rapports biennaux sont actualisés

La République Démocratique du Congo, dans le cadre de la préparation de ses communications nationales sur les changements climatiques, a déjà réalisé trois inventaires nationaux des gaz à effet de serre, respectivement en 2001, 2009 et 2014. La Direction du Développement Durable (DDD) du MECNDD est en charge de la réalisation des IGES et de la rédaction des Rapports Biennaux Actualisés. Des compétences pour le traitement et l'analyse des informations liées à l'IGES existent au sein de différentes structures (MECNDD, Université de Kinshasa, Agence Nationale de Météorologie et Télédétection par Satellite). Cependant, les inventaires nationaux de GES réalisés pour le secteur UTCATF ont été réalisés sur la base des directives de 1996 du GIEC, ce qui ne permet pas à la RDC d'assurer une cohérence future avec ses résultats REDD+.

Ainsi, les ressources humaines et les capacités des diverses institutions pertinentes, notamment celles de la DDD, seront renforcées davantage pour permettre à la RDC de notifier ses résultats REDD+ de façon cohérente et conformément aux directives de la CCNUCC. Notamment, la RDC doit initier la préparation et la soumission à la CCNUCC de Rapports Biennaux Actualisés afin de notifier ses résultats en termes de réduction d'émissions et prétendre à des paiements sur la base de résultats. Pour y arriver, la RDC a sollicité et obtenu un appui du PNUE pour la préparation de sa 4^e communication nationale et de son premier rapport biennal actualisé (BUR). Ce travail devra être réalisé au plus tard en octobre 2017 avec le financement du PNUE et l'appui technique de la FAO. Ainsi, l'appui financier proposé par le présent programme visera à compléter le soutien financier apporté par le PNUE (qui ne couvre que la période allant jusqu'en Octobre 2017) et étendre la période d'appui technique et financier à la DDD au-delà d'octobre 2017.

Activité 3.1 : Renforcement et opérationnalisation du laboratoire IGES

Cette activité vise à acquérir de nouveaux équipements pour le laboratoire IGES de la DDD et/ou à soutenir l'entretien et la mise à jour des équipements existants. Notamment, l'activité permettra l'identification et acquisition d'outils informatiques et logiciels pour le traitement et la compilation des données, la conception d'une base de données centralisée et d'un système d'archivage ainsi que les opérations d'entretien et de maintenance du matériel.

Des formations ponctuelles seront octroyées aux techniciens de la DDD en fonction des avancées méthodologiques adoptées par la convention.

Activité 3.2 : Mobilisation, renforcement du personnel technique et opérationnalisation de la cellule de coordination

Cette activité permettra de renforcer l'équipe en place pour la réalisation de la 4^e communication nationale sur les changements climatiques, de former le personnel et de clarifier les responsabilités techniques des différentes institutions impliquées. Notamment, l'activité soutiendra l'organisation de réunions de coordination et de réunions techniques, en plus de soutenir les formations. En résumé, cette activité permettra :

- La clarification des arrangements institutionnels pour la préparation de la 4^e Communication Nationale et des BUR ;
- L'identification des membres de l'équipe de coordination, la budgétisation des activités de fonctionnement et l'identification des points focaux dans les Ministères pertinents ;

- La formation et les visites de renforcement des capacités ;
- La préparation du plan de travail de l'équipe, incluant les échéanciers.

Activité 3.3 : Revue des IGES précédents, définition de la méthodologie d'inventaire des GES et compilation des données

Les actions à mettre en œuvre comprendront (1) la revue des IGES précédents, incluant le développement d'un plan d'amélioration des précédents IGES et la mise en œuvre dudit plan, (2) le développement, la finalisation et la publication de la méthodologie d'inventaire des GES, (3) la collecte des données d'activités et des facteurs d'émissions, (4) la compilation de l'inventaire des GES et la vérification des données, (5) l'évaluation des incertitudes inhérentes aux estimations des émissions de GES et (6) le contrôle-qualité/assurance-qualité des données utilisées.

Activité 3.4 : Appui à la revue de l'IGES qui sera soumis au plus tard en 2018 et production de l'IGES national actualisé du secteur UTCATF pour la période 2018-2020

Cette activité visera d'une part à soutenir la révision de l'IGES (et du BUR) qui seront soutenus par un financement du PNUE et, d'autre part, à appuyer la DDD pour la préparation de l'IGES qui sera soumis avec le deuxième BUR de la RDC, au plus tard en 2020. Notamment, l'activité permettra :

- Le soutien technique à la préparation et à la revue de l'IGES qui sera soumis avec un appui du PNUE ;
- L'élaboration de rapports techniques, financiers et de synthèse pour chaque période ;
- L'organisation de concertations et de l'atelier de validation des rapports finaux.

Activité 3.5: Production des rapports biennaux actualisés, incluant l'annexe technique REDD+, pour la période 2018-2020

Le projet fournira un appui technique additionnel et complémentaire à la DDD pour préparer son premier BUR (incluant l'annexe technique REDD+), qui reçoit déjà un financement du PNUE à travers un programme dédié du GEF. Dans le cadre du projet soutenu par le PNUE, la soumission du premier BUR de la RDC est prévue pour octobre 2017, ce qui cadre avec la Lettre d'Intention signée entre la RDC et le CAFI. En fonction des besoins de la DDD et du plan de travail établi avec le PNUE, le projet pourra mobiliser de l'expertise technique additionnelle pour s'assurer de la qualité et de la cohérence des produits livrés, notamment la cohérence avec le travail réalisé par la DIAF. Dans l'éventualité où le PNUE ne serait pas en mesure d'appuyer pleinement la DDD à finaliser son BUR avant la fin 2017, la FAO prendra le relais technique et financier (à même les fonds de ce projet) et s'assurera de la finalisation et livraison du BUR, incluant l'annexe technique REDD+. Ceci suppose que la DDD et le FONAREDD approuveront la réorganisation budgétaire et technique que proposera la FAO si cette situation devait se produire. Par ailleurs, le projet prendra le relais du financement PNUE à la fin 2017 et appuiera la DDD à préparer son 2^e BUR (incluant l'annexe technique REDD+). Cet appui apportera de l'expertise technique, ainsi qu'un soutien pour l'organisation de réunions de coordination et des réunions techniques. Les rapports produits feront partie intégrante des soumissions de la RDC à la CCNUCC pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre des activités REDD+ dans le cadre notamment, mais pas exclusivement, du CAFI et ce afin de pouvoir prétendre à des paiements basés sur les résultats. La FAO a déjà pris contact avec le PNUE afin d'assurer une étroite coordination et harmoniser le soutien.

Activité 3.6 : Communication et diffusion des résultats

Cette activité permettra de communiquer et diffuser amplement les résultats des IGES et les BUR préparés dans le cadre de cette composante. Le soutien permettra l'édition, l'impression et la communication des résultats.

Résultat 4 : Un système national permettant de suivre les événements majeurs de déforestation est en place et fonctionnel

Les événements majeurs de déforestation ainsi que les potentielles activités permettant d'y faire face feront l'objet de suivi, notamment par l'intermédiaire du registre (de projets REDD+) et du système de suivi des terres par satellite (Terra Congo). Plusieurs activités majeures feront l'objet d'un suivi particulier, notamment les plantations agro-industrielles, les concessions forestières et les concessions minières. Pouvant faire partie de l'activité 1.3, ce résultat est toutefois mis en exergue car les livrables attendus sont importants et mentionnés distinctivement dans la lettre d'intention signée entre la RDC et le CAFI.

Les activités identifiées seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les différents ministères pertinents, notamment le MECNDD, le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE), le Ministère des Mines, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat (MATUH), ainsi qu'avec le WRI qui témoigne d'une expérience particulièrement probante dans la surveillance de ces secteurs.

Activité 4.1 : Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des plantations et concessions forestières

Le registre (sous forme de base de données accessible en ligne) permettra de centraliser et compiler les données générées par le suivi des concessions forestières. Les informations seront recoupées par les données qui seront analysées par le système de suivi par satellite et produites par la DIAF. Il prendra également en compte les analyses satellites de *Global Forest Change* (<http://earthenginepartners.appspot.com/google.com/science-2013-global-forest>) et du *Global Land Analysis and Discovery - GLAD* (<http://glad.geog.umd.edu/alarm/openlayers.html>) afin de produire les statistiques de déforestation sur chacune des affectations des terres. Le registre ainsi que le système de suivi par satellite des plantations et des concessions forestières communiqueront avec le système Terra Congo. Ils seront publics et consultables par toutes les parties prenantes au processus REDD+. Ce travail reposera sur les différentes bases de données existantes, notamment celles de l'OSFAC, du WRI et du WWF. Par ailleurs, un suivi périodique sera effectué auprès des autorités compétentes pour intégrer dans la base de données les coordonnées et caractéristiques des nouvelles concessions qui seront octroyées au cours de la mise en œuvre du projet.

Si le suivi au sein des concessions forestières aura lieu de manière permanente (par le biais

notamment des alertes GLAD), le registre des sites de reboisement (plantations forestières) devra être complété par interprétation visuelle (sur imagerie satellite) et enquête de terrain. Cette couche d'information sera améliorée sur la période entière du projet (2017-2020).

Au-delà de l'analyse du suivi du couvert forestier au sein des concessions, le système proposera un suivi au sein des différentes séries d'aménagement des concessions (ayant un statut d'aménagement validé) et des assiettes annuelles de coupes.

Activité 4.2 : Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des grands projets agricoles et des plantations agro-industrielles

Comme pour le précédent élément, ce registre permettra de centraliser et compiler les données générées par le suivi des grands projets agro-industriels en RDC. Les informations seront recoupées par les données qui seront analysées par le système de surveillance par satellite. Comme précédemment, le registre ainsi que le suivi par satellite seront intégrés dans Terra Congo et seront publics et consultables par toutes les parties prenantes au processus REDD+.

Les données disponibles sur les parcs agro-industriels du pays seront prises en compte grâce aux initiatives déjà existantes (telle que l'atlas agricole e-atlas conçu par l'IFPRI - *International Food Policy Research Institute*) et une cartographie nouvelle de ces grands projets sera proposée par suivi satellite et complément d'information sur le terrain.

Activité 4.3 : Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des projets miniers/concessions minières de la RDC

Pour soutenir cette activité, une collaboration étroite avec le Cadastre Minier (CAMI) devra être établie, avec le système en place existant Flexicadastre. Une carte de base des différents projets miniers et concessions sera établie et accompagnée d'un registre. Ce registre des projets miniers permettra de centraliser et compiler les données générées par le suivi desdits projets. Les informations seront recoupées par les données qui seront analysées par le système de surveillance par satellite. Le registre ainsi que le suivi par satellite des projets miniers seront publics et consultables par toutes les parties prenantes au processus REDD+.

Si possible, il en sera de même concernant les permis de mines artisanales qui seront intégrées au registre via les données IPIS - *International Peace Information Service*.

Il est à noter que ces registres seront liés au registre des projets/initiatives REDD+ que la RDC est actuellement en train de mettre en place.

Activité 4.4. : Validation des analyses satellites sur le terrain et récolte d'informations complémentaires

Certaines observations qui seront effectuées par analyse satellite nécessiteront des vérifications et complément d'informations de terrain (e.g. validation d'espèces végétales, information sur les gestionnaires, plantations de palmiers à l'huile, etc.) qui viendront appuyer les analyses des moteurs de déforestation. Ce sont ces validations de terrain qui sont les plus onéreuses au regard des précisions qui seront nécessaires à donner. A noter que les différents Ministères sectoriels seront impliqués lors de ces sessions de validation de terrain.

Activité 4.5 : Publication annuelle d'un rapport de surveillance des événements majeurs de déforestation

Un rapport de surveillances des évènements majeurs de déforestation sera élaboré annuellement afin de mettre à disposition des parties prenantes les informations sur l'évolution de la déforestation en RDC. Les informations contenues dans ces rapports seront utilisées pour la compilation des BUR. Les informations jugées pertinentes seront par ailleurs actualisées sur le portail web Terra Congo.

Résultat 5 : Le processus MRV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont publiés

Une large diffusion des objectifs et des résultats du SNSF est planifiée afin d'assurer une sensibilisation continue de l'ensemble des parties prenantes, y compris les décideurs politiques, sur les enjeux liés à la REDD+ et à la surveillance des ressources forestières.

Activité 5.1 : Sensibilisation des parties prenantes sur le SNSF

La sensibilisation des parties prenantes (autorités administratives, communautés locales, société civile, etc.) sur le SNSF est indispensable afin de (i) rappeler l'objectif et l'intérêt du développement d'un tel système, (ii) renforcer l'appropriation du SNSF par les décideurs politiques et garantir la volonté politique et (iii) renforcer la coordination des partenaires techniques autour d'un projet commun.

Activité 5.2 : Communication des activités du SNSF

La communication des activités et des résultats liés à la mise en œuvre du SNSF contribuera au processus de sensibilisation et d'appropriation par toutes les parties prenantes, y compris les autorités administratives au niveau national et local, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. Cette communication sera détaillée dans le plan de communication élaboré pour préciser toutes les communications à réaliser dans le cadre du présent programme.

En étroite collaboration avec la CN-REDD et autres partenaires clés, la publication des résultats contribuera à la reconnaissance internationale des efforts engagés par la RDC pour mieux gérer ses ressources naturelles et participer de façon active à la lutte contre les émissions de GES. Le programme soutiendra, entre autres, les communications internationales liées au SNSF de la RDC, notamment celles liées aux Conférence des Parties sur le Climat (COP).

Résultat 6 : Le Programme est opérationnel et la coordination entre partenaires est effective

Une coordination adéquate entre le Ministère de l'Environnement, la FAO et les différents partenaires techniques ainsi qu'entre les différentes initiatives MRV est indispensable afin d'assurer la production des livrables en temps et en heure, de rassembler les partenaires techniques autour d'un projet commun, d'éviter les doublons en termes de renforcement des capacités afin d'assurer la cohérence entre les différentes méthodologies et leur acceptabilité.

Activité 6.1 : Opérationnalisation du Comité de Pilotage

La mise en place d'un Comité de Pilotage, dont les réunions seront trimestrielles en début de programme et biennuelles par la suite, permettra une coordination étroite du projet entre le Ministère et la FAO, un suivi/évaluation régulier de l'atteinte des objectifs et la définition d'orientations claires et de recommandations exécutoires pour la mise en œuvre des activités. Les réunions du Comité de Pilotage seront co-présidées par le Ministère de l'Environnement et la FAO.

Activité 6.2 : Opérationnalisation du Comité Technique MRV

Un Comité Technique MRV sera mise en place pour maximiser la coordination entre la FAO et le Ministère d'une part et entre les différents partenaires techniques d'autre part. Sous l'impulsion de la FAO, le Comité Technique organisera des réunions mensuelles, co-présidées par le Ministère et la FAO, pour rassembler tous les partenaires afin de discuter et statuer sur les enjeux techniques et afin de définir les activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs et la production des livrables selon le calendrier convenu.

Les discussions méthodologiques tournent principalement autour de la méthodologie d'inventaire forestier, notamment la méthode d'échantillonnage et la classification à utiliser. Une certaine harmonisation reste à effectuer, notamment avec les partenaires de la JICA, et une discussion à ce sujet a déjà été entamée en étroite collaboration avec la DIAF et ses autres partenaires. Une réunion d'harmonisation méthodologique a d'ailleurs été prévue pour la semaine du 17 octobre 2016.

Sur les enjeux de suivi du couvert forestier, la DIAF a déjà en place une approche méthodologique éprouvée et longuement consultée avec ses différents partenaires.

La coordination entre partenaires et le suivi-évaluation de leurs activités seront effectués par le Comité Technique MRV. Les décisions du Comité Technique (notamment l'arbitrage des questions méthodologiques) seront publiées dans les rapports de réunions seront exécutoires pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SNSF.

Pérennité des résultats après la fin des financements

Le programme vise le renforcement des capacités nationales sur le long terme pour que les services de l'Etat puissent assurer leurs rôles en matière de surveillance des forêts, mais aussi en termes d'évaluation de la certitude des niveaux de référence et des résultats issus de la mise en œuvre des activités REDD+.

Afin de pouvoir apporter des résultats pérennes, le programme adresse trois dimensions : le renforcement au niveau des individus, le renforcement des institutions et la mise en place d'un environnement favorable et stable (arrangements institutionnels et politiques).

Outre un fort accent sur le développement des capacités nationales, le programme considérera certains facteurs clés pour assurer la durabilité des résultats, tels que l'implication de toutes les parties prenantes aux niveaux national et local, une attention forte aux aspects d'égalité des genres, la prise en compte des dimensions socio-culturelles, la durabilité environnementale, l'appropriation des technologies introduites et le transfert des connaissances.

Bien que les fonds nécessaires à la mise en œuvre du SNSF soient actuellement sollicités auprès de bailleurs de fonds internationaux, il est important d'entamer, dès le début du processus, les réflexions relatives aux financements nécessaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, pour assurer, à long terme, le maintien et le bon fonctionnement du SNSF.

L'Etat congolais a des moyens matériels (notamment les infrastructures) et humains (les agents de la DIAF et de la DDD) importants pour la mise en œuvre du SNSF et il est important que ces ressources puissent être à même de gérer le SNSF après la mise en œuvre du présent programme.

Aussi, dans la mesure où les résultats des activités REDD+ permettraient de bénéficier de compensations financières (par exemple via des paiements basés sur les résultats au travers du Fonds Vert pour le Climat), des réflexions doivent être menées pour assurer, via ces compensations financières, l'autofinancement du SNSF et l'allocation équitable des fonds potentiellement disponibles (entretien du matériel, sécurisation de postes spécifiquement destinés à l'opérationnalisation du SNSF, formation continue du personnel, etc.).

Ainsi, en fonction des avancées des discussions internationales sur la « finance climat », en fonction de l'opérationnalisation effective du Fonds Vert pour le Climat et en fonction des mécanismes de distribution des bénéfices qui seront opérés par le Fonds National REDD+ vers les activités de fonctionnement et de maintien du SNSF, les conditions et modalités de prise en charge effective du SNSF devront être discutées et rendues publiques, légales et permanentes.

5. CADRE DE RESULTATS

Le tableau suivant présente le cadre des résultats du Programme.

Tableau 2. Cadre de résultats

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
Effet attendu : La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable (Effet 3)					
Résultats attendus			2017-2018	2019-2020	
1. La RDC dispose de données sur le changement du couvert forestier et de niveaux de référence pour les provinces forestières	Document de niveau de référence Rapport sur l'évolution du couvert forestier (tous les 2 ans) TerraCongo fonctionnel	Certaines données d'activités existantes mais incomplètes et pas de NERF/NRF pour la RDC	12 NERF soumis Cartographie des changements disponibles	8 NERF soumis 12 NERF actualisés Cartographie des changements disponibles	Document de soumission des niveaux de référence à la CCNUCC Rapport bisannuelle sur la cartographie des changements d'utilisation des terres
2. Les inventaires forestiers des provinces forestières sont réalisés et les facteurs d'émission sont disponibles	Rapport des inventaires forestiers	Seul un pré-inventaire est disponible	9 provinces forestières couvertes par un inventaire forestier	8 provinces forestières couvertes par un inventaire forestier	Rapports de l'inventaire forestier par province
3. La RDC rapporte régulièrement ses émissions de GES et soumet ses BUR	Rapport BUR	Pas encore de BUR soumis	Soumission du 1 ^{er} BUR	Soumission du 2 ^e BUR	BUR
4. La RDC possède un système de suivi des 3 événements majeurs de déforestation	Rapports sur les événements majeurs de déforestation	Pas de système de suivi en place	Les événements majeurs de déforestation	La base de données est alimentée et les	3 systèmes de suivi indexés au Terra Congo disponibles et rapports annuels

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales		Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts						
			n sont suivis et une base de données sur ces évènements est disponible.	résultats disponibles		
5. Les informations sur la REDD+ résultant du SNSF sont disponibles et accessibles par les parties prenantes à travers Terra Congo	Terra Congo dynamique	Pas d'information disponible sur la REDD+ provenant du SNSF	Des rapports réguliers sur les résultats de la REDD+ sont disponibles. Terra Congo actualisé	TerraCongo totalement fonctionnel	Rapports mis à la disposition Terra Congo totalement fonctionnel	
6. Le Programme est opérationnel et la coordination entre partenaires est effective	Rapports des COPIL et Comité Technique MRV	Coordination entre partenaires non systématique	2 réunions du COPIL annuellement	2 réunions du COPIL annuellement	Rapports du Comité de Pilotage et rapports du Comité Technique MRV	
Résultats immédiats						
Résultat 1 : Les données d'activité sont disponibles et les niveaux de référence des émissions permettant le suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts sont	Les données d'activités sont disponibles pour les 20 provinces	Les données d'activités ne sont pas encore précises	Les données d'activités sont disponibles et peuvent contribuer à la construction des niveaux de référence et à	Les données d'activités sont disponibles et peuvent contribuer à la construction des niveaux de référence et à	Cartographie des changements publiée tous les 2 ans	

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
soumises pour chaque région forestière ;			l'opérationnalisation du SSTS et du portail	l'opérationnalisation du SSTS et du portail	
	Niveaux de référence disponibles	Pas de Niveaux de référence	12 niveaux de référence	8 niveaux de référence	Niveaux de référence soumis à la CCNUCC
	Le portail est opérationnel et régulièrement maintenu	Le Portail est en ligne mais n'est ni actualisé ni maintenu	Le portail est disponible et est dynamique	Le portail est disponible et est dynamique	Portail actualisé tous les 6 mois.
Résultat 2: Un inventaire forestier national est réalisé permettant d'améliorer les connaissances sur la forêt et le carbone	Un inventaire forestier est mis en œuvre	Les résultats d'un pré-inventaire sont les seuls disponibles et l'inventaire dans le Mai Ndombe est en cours.	9 provinces couvertes par l'inventaire forestier	8 provinces couvertes par l'inventaire forestier	Rapport d'inventaire forestier par province
	Les résultats de l'inventaire forestier sont disponibles permettant la connaissance des forêts de la RDC	Les résultats n'existent pas	Données sur les forêts de 9 provinces disponibles à travers les résultats de l'inventaire forestier	Données sur les forêts de 8 provinces disponibles à travers les résultats de l'inventaire forestier	Rapport final de l'inventaire forestier
Résultat 3 : les IGES et rapports biennaux sont actualisés	les BUR soumis par la RDC	Aucun BUR n'a été soumis par la RDC jusqu'à présent	1 ^{er} BUR	2 ^e BUR	2 BUR disponibles
Résultat 4 : Un système national permettant de suivre les	Les grands événements de la déforestation sont suivis	Aucun système de suivi ne permet de suivre les grands	SSTS des grands événements	SSTS des grands événements	SSTS des 3 événements majeurs de déforestation en ligne et fonctionnel

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
évènements majeurs de déforestation est en place et fonctionnel		évènements de la déforestation	de la déforestation inclus dans Terra Congo fonctionnels	de la déforestation inclus dans Terra Congo fonctionnels	
	La RDC publie des rapports de suivi des grands évènements de la déforestation	Aucun rapport de suivi n'existe	La RDC met à disposition, d'une manière transparente et régulière les informations sur les grands évènements de la déforestation	La RDC met à disposition, d'une manière transparente et régulière les informations sur les grands évènements de la déforestation	Rapport d'évolution des grands évènements de déforestation
Résultat 5 : Le processus MRV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont mis à la disposition des acteurs à travers la publication des informations issues du MRV		MRV non connue des parties prenantes non directement impliquée	MRV connue	MRV connue Coordination régionale des activités MRV	Rapports/documents de diffusion d'information et de résultats sur le MRV
6. Le Programme est évalué et la coordination entre partenaires est effective	Nombre de réunion du Comité de Pilotage	0	4 réunions	8 réunions	Rapports de réunions
	Nombre de réunion du Comité Technique MNV	0	8	16	Rapport de réunions

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
Activités					
1.1. La RDC dispose des matériels et des connaissances nécessaires nécessaires pour analyser les FE	Techniciens formés Matériels en place	Certains matériels sont disponibles mais ne sont pas suffisants et doivent être entretenus.	L'Unité de télédétection de la DIAF est fonctionnelle	Plan d'achat, matériels livrés et sur place Nombre de techniciens formés	
1.2. Les niveaux de référence des provinces forestières sont construits et soumis	Document de niveaux de référence	Pas de niveau de référence disponible	Chaque province a son niveau de référence	20 niveaux de référence disponibles (12 en 2018 et 8 en 2020)	
1.3. Un rapport sur le changement de la couverture forestière est produit tous les 2 ans	Rapports réguliers	La RDC ne rapporte pas régulièrement le changement sur la couverture forestière	2 rapports jusqu'en 2020	Rapports bisannuels (un premier en 2018 et un second en 2020)	
1.4. La RDC communique et diffuse régulièrement ses produits	Rapport annuel	Pas de communication régulière de la part de la RDC	Un rapport annuellement	Rapports annuels publiés	
1.5. Le portail est opérationnel et il est régulièrement maintenu	Portail opérationnel	Portail en place mais non opérationnel et non mis à jour	Portail totalement opérationnel	Portail web dynamique	
1.6. l'étude sur le regroupement des outils de surveillance satellitaire est réalisée	Etude réalisée	Pas de réflexion sur le regroupement de tous les outils de surveillance satellitaire	Evaluation de la faisabilité de regroupement de tous les outils de surveillance satellitaire	Rapport d'analyse	
2.1. la méthodologie de l'inventaire forestier national est adoptée et disponible	Méthodologie de l'IFN disponibles	Plusieurs méthodologies utilisées mais pas unifiées	Méthodologie unique pour la RDC	Methodologie nationale validée de l'IFN Rapport de l'atelier national de validation de la méthodologie	

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
2.2. Les manuels et les fiches de terrain sont disponibles	Fiches de terrain et manuel de collecte de données disponibles	Chaque initiative et projet possède son propre manuel et fiche de collecte de données de terrain	Fiches et manuels uniformes utilisés pour toutes les provinces	Manuel de terrain Fiches de terrain	
2.3. Le personnel pour mettre en œuvre l'inventaire forestier national est recruté et formé	Nombre de personnes disponibles et formées	Les noms des techniciens forestiers sont connus.	10 équipes de terrain sont formées et prêts à collecter les données sur le terrain	Personnel disponible auprès de la DIAF Rapport de formation	
2.4. Les équipes ont le matériel nécessaire pour faire la collecte des données de terrain	Matériels acquis et disponibles	La DIAF ne possède pas de matériels nécessaires pour entamer un inventaire forestier national	Les équipes de terrain sont dotés de matériels adéquats pour faire la collecte de données d'inventaire	Plan d'achat, matériels livrés et sur place (dans les provinces)	
2.5. Les équipes de collecte de données sont déployées et les données sont collectées	Equipes de collecte de données déployées Données brutes des inventaires progressivement disponibles	Seules les données de pré-inventaire existent	Toutes les équipes de collecte de données sont déployées simultanément dans les provinces	Fiches de collecte de données remplies Fichier de données brutes Rapport de mission de terrains (sur 9 provinces en 2018 et sur 08 provinces en 2020)	Les livrables incluront les formulaires remplis, les photos des sites ainsi que les rapports de terrain de chaque équipe. Ceci permettrait de faire le suivi continu des activités.
2.6. Les équations allométriques adaptées aux différentes formations forestières de la RDC sont identifiées et établies.	Equations allométriques nationales	La RDC utilise les équations allométriques globales	La RDC possède des équations allométriques adaptées aux différents types de végétation qu'elle possède	Equations allométriques construites et disponibles dans les rapports d'étude et d'analyse	
2.7. Centralisation, traitement et analyse des données, et publication des résultats	Fichier de données de l'inventaire forestier centralisées Rapport préliminaire de l'inventaire forestier	Seules les données du pré-IFN et de Bandudu sont disponibles	La RDC possède des données provinciales d'inventaire forestier	Fichier de données analysées Rapports préliminaires de l'inventaire forestier	Les fichiers de données brutes seront les premiers éléments de vérification

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
2.8. Production et validation du rapport général de l'IFN	Rapport national validé	Pas de rapport national d'IFN	Les résultats de l'inventaire forestier sont validés au niveau national	Rapport d'atelier de validation nationale Version finale de l'inventaire forestier	
2.9. Communication et diffusion des résultats	Publication	L'IFN n'est pas connu	Les résultats de l'inventaire forestier sont largement diffusés	Publication des résultats de l'inventaire forestier	
3.1. Renforcement et opérationnalisation du laboratoire IGES	Laboratoire en place	Le laboratoire IGES n'est pas totalement opérationnel	Le Laboratoire est opérationnel et possède les matériels nécessaires pour son fonctionnement	Matériels en place Personnel formellement identifié	
3.2. Mobilisation, renforcement du personnel technique et opérationnalisation de la cellule de coordination	Nombre de techniciens formés	Les techniciens n'ont pas les connaissances des méthodologies actualisées	Les techniciens sont capables de réaliser les travaux sur les IGES et la cellule de coordination est fonctionnelle.	Rapport de formation	
3.3. Revue des IGES précédents, définition de la méthodologie d'inventaire GES et compilation des données	Document de méthodologie et fichier de données	Les données sont éparpillées et la méthodologie n'est pas encore formellement adoptée.	Les données sont centralisées et la méthodologie est adoptée par la RDC	Document de méthodologie Base de données sur les inventaires GES passés	
3.4. Appui à la revue de l'IGES qui sera soumis au plus tard en 2018 et production de l'IGES national actualisé du secteur UTCATF pour la période 2018-2020	Document de revue de l'IGES	3eme Communication nationale	Appui à IGES	IGES nationale 2018 IGES nationale actualisée en 2020	

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
3.5. Productions des rapports biennaux actualisés, incluant l'annexe technique REDD+, pour la période 2018-2020	Rapport biennaux	Pas de rapports biennaux	La RDC soumet périodiquement son rapport biennal.	Rapports biennaux	
3.6. Communication et diffusion des résultats	Publication de rapport	Pas de rapport diffusé sur les IGES dans le secteur UTCATF	Les informations sur les IGES sont périodiquement diffusées.	Documents publiés	
4.1. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des plantations forestières de la RDC	Registre des plantations forestières	Pas de registre et de système de suivi par satellite en place	Le registre est alimenté par des informations à jour et le système de suivi des plantations forestière intégré dans Terra Congo est fonctionnel	Registre de suivi des plantations forestières Rapport sur l'évolution des plantations forestières	
4.2. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des grands projets agricoles de la RDC	Registre des grands projets agricoles	Pas de registre et de système de suivi par satellite en place	Le registre est alimenté par des informations à jour et le système de suivi des grands projets agricoles intégré dans Terra Congo est fonctionnel	Registre de suivi des grands projets agricoles Rapport sur l'évolution des grands projets agricoles	
4.3. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des projets miniers de la RDC	Registre des projets miniers	Pas de registre et de système de suivi par satellite en place	Le registre est alimenté par des informations à jour et le système de suivi des projets miniers intégré dans Terra Congo est fonctionnel	Registre de suivi des projets miniers Rapport sur l'évolution des projets miniers	
4.4. Publication annuelle d'un rapport de surveillance des événements majeurs de déforestation	Rapport annuel publié	Pas de rapport sur l'évolution des événements majeurs de déforestation	Les informations sur les événements majeurs de la déforestation sont mises à disposition du public.	Publication annuelle sur les événements majeurs de déforestation	

	Indicateurs	Situation de référence	Cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique du Fonds auquel le programme va contribuer : FORET : Système de Surveillance Nationale des Forêts					
5.1. Sensibilisation des parties prenantes sur la fonction de surveillance	Nombre d'ateliers/de sessions de sensibilisation Nombre de personnes et institutions sensibilisées	Les parties prenantes au processus REDD+ sont peu informées sur la fonction de surveillance	Les parties prenantes connaissent les objectifs et la nécessité de la mise en place de la fonction de surveillance	Rapport des sessions de sensibilisation	
5.2. Communication des activités du SNSF	Rapports et documentations	Le SNSF n'est pas connu	SNSF largement connu par les acteurs et surtout par les porteurs de projets REDD+	Documentations disponibles	
6.1. Opérationnalisation du Comité de Pilotage	Rapport de réunions du Comité de Pilotage	Aucune réunion	8 réunions	Rapports de réunions du Comité de Pilotage	
6.2. Opérationnalisation du Comité Technique MNV	Rapports de réunions du Comité Technique MNV	Aucune réunion	16 réunions	Rapports de réunions du Comité Technique MNV	

6. PLANS DE TRAVAIL, ACTIVITES ENVISAGEES ET BUDGET

Le tableau 3 présente les activités à mettre en œuvre, le plan de travail du Programme et le budget indicatif de chaque activité. Le tableau 4 présente les budgets agrégés en fonction des catégories harmonisées.

Tableau 3. Plan de travail, activités envisagées et budget.

Produits / Activités	2017				2018				2019				2020				Budget total	Période 1	Période 2
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
Résultat 1: Les données d'activité ainsi que le système de surveillance des terres par satellite sont disponibles et les niveaux de référence des émissions permettant le suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts sont soumises pour chaque région forestière																			
Activité 1.1. Achat, mise à jour des ressources matérielles et renforcement des capacités																	280 000	210 000	70 000
Formation sur les technologies nouvelles																	30 000	20 000	10 000
Matériels informatiques (y compris entretiens), rénovation Labo Géomatique, connexion internet																	205 000	145 000	60 000
Achat véhicule																	45 000	45 000	
Activité 1.2. Établissement des NERF/NRF																	308 000	221 000	87 000
Finalisation de la méthodologie																	50 000	50 000	
Travaux techniques pour la construction des NERFS (20 provinces)																	188 000	127 000	61 000
Ateliers nationaux de consultation / validation																	40 000	24 000	16 000
Mission d'échange																	30 000	20 000	10 000
Activité 1.3. Surveillance biannuelle du changement de la couverture forestière																	436 000	281 000	155 000
Réunion d'échange, travaux techniques																	156 000	101 000	55 000
Vérification / validation terrain																	64 000	40 000	24 000
Soutien technique, formation et échange technique avec OSFAC																	50 000	50 000	
Atelier de validation des résultats																	16 000	8 000	8 000
Suivi Cas particulier de Mai Ndombe (par échantillonnage)																	150 000	82 000	68 000
Activité 1.4. Communication et diffusion des résultats																	40 000	20 000	20 000
Définition de ligne de communication et publication des résultats																	40 000	20 000	20 000
Activité 1.5. Maintenance, amélioration et opérationnalisation du portail SNSF																	117 600	88 800	28 800
Mise à jour du serveur																	40 000	40 000	
Formation des responsables du portail																	20 000	20 000	
intégration des données dans le portail																	57 600	28 800	28 800
Activité 1.6. Les possibilités de regroupement de tous les outils de surveillance satellitaire des terres en RDC sont explorées																	50 000	50 000	0
Réalisation de l'étude																	40 000	40 000	
Ateliers d'échange et de validation des résultats																	10 000	10 000	
Besoins transversaux																	904 200	452 100	452 100
Experts nationaux																	384 200	192 100	192 100
Expert international																	520 000	260 000	260 000
Sous total Résultat 1																	2 135 800	1 322 900	812 900

Résultat 2: Un inventaire forestier national est réalisé permettant d'améliorer les connaissances sur la forêt et le carbone																
Activité 2.1. Elaboration participative de la méthodologie de l'IFN «multi-usage»														83 000	83 000	0
Elaboration, discussion technique et ajustement de la méthodologie														53 000	53 000	
Test de la méthodologie														20 000	20 000	
Validation de la méthodologie														10 000	10 000	
Activité 2.2. Développement d'un manuel et de fiches de terrain														10 000	10 000	0
Travail technique sur le développement du manuel et des fiches de terrain														10 000	10 000	
Activité 2.3. Recrutement et formation du personnel national														166 000	96 000	70 000
Expert national														120 000	60 000	60 000
formation des agents de terrain														46 000	36 000	10 000
Activité 2.4. Achat, déploiement, stockage et entretien du matériel de terrain														667 500	667 500	0
Achat matériels (6 véhicules, 25 motos, 2 hors-bord)														517 500	517 500	
Achats matériels de collecte de données (matériels de terrain)														150 000	150 000	
Activité 2.5. Déploiement des équipes sur le terrain et collecte de données														2 252 625	1 223 750	1 028 875
Planification et supervision														82 000	53 000	29 000
Sensibilisation au niveau local														241 500	125 750	115 750
Collecte des données sur le terrain														1 753 750	950 000	803 750
Vérification, contrôle qualité														175 375	95 000	80 375
Activité 2.6. Adaptation et / ou développement de nouvelles équations allométriques														246 000	246 000	0
Recherche bibliographique et formation spécifique														26 000	26 000	
Campagne de terrain														200 000	200 000	
Elaboration et validation des modèles														20 000	20 000	
Activité 2.7. Centralisation, traitement et analyse des données, et publication des résultats														155 800	109 400	46 400
Développement de la base de données														120 000	89 000	31 000
Centralisation et encodage des données														10 800	5 400	5 400
Traitement et analyse des données														25 000	15 000	10 000
Activité 2.8. Production et validation du rapport général de l'IFN														35 000	17 500	17 500
Validation du rapport														20 000	10 000	10 000
Sensibilisation														15 000	7 500	7 500
Activité 2.9. Communication et diffusion des résultats														30 000	15 000	15 000
Publication et diffusion des résultats														30 000	15 000	15 000
Besoins transversaux														978 400	489 200	489 200
Experts nationaux														278 400	139 200	139 200
Expert international														700 000	350 000	350 000
Sous total Résultat 2														4 624 325	2 957 350	1 666 975

Résultat 3: les IGES et rapports biennaux sont actualisés									
Activité 3.1. Renforcement et opérationnalisation du laboratoire IGES									
Fourniture et entretien du matériel									
Mise à jour de la base de données centralisée									
Mission d'échange									
Activité 3.2. Mobilisation, renforcement du personnel technique et opérationnalisation de la cellule de coordination									
Identification et réalisation des formations (ponctuelles, en fonction des avancées technologiques)									
Activité 3.3. Revue des IGES précédents, définition de la méthodologie d'inventaire GES et compilation des données									
Définition de la méthodologie d'inventaire de GES, atelier de validation de la méthodologie adoptée et mise à jour continue									
Activité 3.4. Appui à la revue de l'IGES qui sera soumis au plus tard en 2018 et production de l'IGES national actualisé du secteur UTCATF pour la période 2018-2020									
Elaboration de l'IGES									
Validation de l'IGES									
Activité 3.5. Productions des rapports biennaux actualisés, incluant l'annexe technique REDD+, pour la période 2018-2020									
Formation sur la conception de BUR									
Elaboration des BUR									
Validation des BUR									
Activité 3.6. Communication et diffusion des résultats									
Publication et diffusion des rapports									
Besoins transversaux									
Experts nationaux									
Sous total Résultat 3									
Résultat 4: Un système national permettant de suivre les événements majeurs de déforestation est en place et fonctionnel									
Activité 4.1. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des plantations forestières de la RDC									
Production des cartes pour le suivi des plantations forestières / incluant les analyses des Images haute résolution									
Achats d'images et formations									
Activité 4.2. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des grands projets agricoles de la RDC									
Production des cartes pour le suivi des plantations forestières / incluant les analyses des Images haute résolution									
Achats d'images et formations									
Activité 4.3. Mise en place d'un registre et système de suivi par satellite des projets miniers de la RDC									
Production des cartes pour le suivi des plantations forestières / incluant les analyses des Images haute résolution									
Achats d'images et formations									
Activité 4.4. Validation des résultats									
Mission de vérification sur terrain									
Activité 4.4. Publication annuelle d'un rapport de surveillance des événements majeurs de déforestation									
Validation des résultats par la DIAF									
Publication et diffusion des rapports									
Besoins transversaux									
Experts nationaux									
Sous total Résultat 4									

Résultat 5 : Le processus MRV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont publiés														
Activité 5.1. Sensibilisation des parties prenantes sur la fonction de surveillance												35 000	27 000	8 000
Identification et formation des sensibilisateurs												15 000	15 000	
Déploiement des sensibilisateurs												20 000	12 000	8 000
Activité 5.2. Communication des activités du SNSF												45 000	25 000	20 000
Elaboration des outils de communication												5 000	5 000	
Diffusion des outils de communication (impression, envoi dans les provinces, etc.)												40 000	20 000	20 000
Sous total Résultat 5												80 000	52 000	28 000
Résultat 6 : Le Programme est opérationnel et la coordination entre partenaires est effective														
Activité 6.1. Opérationnalisation du COPIL												32 000	16 000	16 000
Activité 6.2 Opérationnalisation du comité technique MRV												12 000	6 000	6 000
Coordination sous-nationale												86 400		86 400
Coordination BUR et NERF												78 000	62 000	16 000
Sous total Résultat 6												208 400	84 000	124 400
Frais transversaux généraux														
Equipe de mise en œuvre du projet												380 000	205 000	175 000
Matériels de projet												100 000	100 000	
ICRU et reporting												103 572	51 786	51 786
Evaluation du programme												200 000	50 000	150 000
Frais de fonctionnement FAO-RDC												486 000	243 000	243 000
Sous-total frais transversaux												1 269 572	649 786	619 786
PSC 7%												654 206	392 605	261 601
Budget total pour Résultat 1												2 135 800	1 322 900	812 900
Budget total pour Résultat 2												4 624 325	2 957 350	1 666 975
Budget total pour Résultat 3												468 900	213 200	255 700
Budget total pour Résultat 4												558 800	329 400	229 400
Budget total pour Résultat 5												80 000	52 000	28 000
Budget total pour Résultat 6												208 400	84 000	124 400
Budget total transversal												1 269 572	649 786	619 786
Budget total												10 000 003	6 001 241	3 998 762

Tableau 4. Budget du Programme de Mise en Œuvre et de Finalisation du Système National de Surveillance des Forêts

Budget du Programme		Utilisation prévue des Ressources (USD)	
<i>CATEGORIES HARMONISEES</i>	<i>Montant (USD)</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2019-2020</i>
1. Frais liés aux effectifs et autres frais de personnel	3 653 600	1 950 100	1 703 500
2. Fournitures, produits de base et matériaux	1 346 500	758 250	588 250
3. Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris	882 500	882 500	-
4. Services contractuels	370 000	242 000	128 000
5. Voyages	2 789 625	1 674 000	1 115 625
6. Contreparties des transferts et subventions	-	-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs	303 572	101 786	201 786
<i>Coûts sous-totaux du programme</i>	<i>9 345 797</i>	<i>5 608 636</i>	<i>3 737 161</i>
8. Frais de gestion -Coûts d'appui indirects	654 206	392 605	261 601
TOTAL	10 000 003	6 001 241	3 998 762

7. METHODOLOGIE

La durée prévue du programme est de quatre années. Comme stipulé dans la lettre d'intention signée entre la RDC et le CAFI, le programme prendra en considération les jalons identifiés dans cette lettre d'intention. Le programme sera subdivisé en deux phases successives mais complémentaires. La stratégie de mise en œuvre sera de développer le programme durant les deux premières années sur 12 provinces (Kwango, Kwilu, Mai Ndombé, Équateur, Sud Ubangi, Nord Ubangi, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Bas Uele, Haut Uele et Ituri) et de mettre par la suite en œuvre le programme durant les deux dernières années sur les 8 provinces forestières restantes (Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu et Nord Kivu), afin d'avoir, à la fin de la mise en œuvre, une couverture de toutes les provinces forestières de la RDC.

Synergie avec les autres programmes en cours et à venir

Plusieurs programmes ou projets de partenaires techniques contribuent à la mise en place du SNSF de la RDC. Il s'agit entre autres de :

- La réalisation de l'inventaire forestier dans la province du Bandundu, appuyée par la JICA, mais aussi des activités de télédétection réalisées par celle-ci ;
- La réalisation des collectes de données sur les inventaires forestiers à partir des parcelles permanentes de WCS et de WWF ;
- La délimitation des anciennes plantations, appuyée par WRI ;
- L'élaboration des équations allométriques adaptées aux formations végétales de la RDC par USFS et au niveau du Bassin du Congo par le Projet Régional REDD+ ;
- L'analyse cartographique par OSFAC.

L'objectif étant de développer une méthodologie unique et adoptée au niveau national pour toutes les activités du SNSF, une harmonisation des méthodologies existantes et utilisées par les différents partenaires sera réalisée dès le début de l'intervention.

Le présent programme a pris en considération ces différents appuis octroyés par ces partenaires dans l'objectif d'optimiser les activités prévues dans le présent programme. Ces différents partenaires seront mis à contribution pour l'atteinte des objectifs selon leurs spécialisations mais également selon la localisation de leurs zones d'intervention.

Par ailleurs, étant donné la durée courte de mise en œuvre du programme au regard des résultats attendus, l'intervention et le déploiement en simultané sur toutes les provinces concernées seront privilégiés dès l'adoption des méthodologies et octroi des formations aux techniciens concernés.

Synergie avec les programmes intégrés et les autres programmes en cours dont l'ER-Programme de Mai-Ndombe

Le présent programme travaillera en étroite coopération avec les différents porteurs de programmes qui seront identifiés par le FONAREDD dans les différentes provinces forestières ciblées. Il travaillera également de concert avec les autres projets/Programme REDD+ en cours, notamment l'ER-Programme de Mai Ndombe, pour une harmonisation des résultats au niveau national.

Importance de la coordination des interventions

Au travers du Comité Technique MRV, des concertations avec tous les partenaires de la DIAF et de la DDD seront réalisées régulièrement, notamment afin de :

- Optimiser les supports techniques apportés, surtout dans le temps et dans l'espace (selon les zones d'intervention des différents partenaires) ;
- Éviter la duplication des supports techniques octroyés à ces directions, surtout que l'objectif est commun entre tous les partenaires ;
- Mettre à disposition de tous les partenaires les informations sur les résultats obtenus afin de les améliorer si nécessaire.

Capitalisation des leçons apprises

Le présent programme est une suite logique aux activités liées à la construction du SNSF pour la RDC avec l'appui principal de la FAO/ONU-REDD. Les acquis obtenus auprès de la DIAF et de la DDD durant les précédentes années, avec l'appui des différents partenaires, seront valorisés. Il s'agit entre autres :

- Pour le système de suivi des terres par satellite : poursuivre le renforcement de la plateforme TerraCongo et l'alimentation du système par des données actualisées provenant des données collectées durant ce programme, provenant d'autres partenaires, non seulement du domaine forestier mais également d'autres secteurs (agricole, minier, etc.) ;
- La DIAF et la DDD ont reçu plusieurs formations par l'appui du Programme FAO/ONU-REDD mais aussi d'autres partenaires dont la JICA, OSFAC, WCS, WRI, WWF, USFS, etc. Les connaissances acquises lors des différentes formations seront valorisées pour la mise en œuvre du présent programme.

Les résultats et leçons apprises du présent programme feront par la suite eux-mêmes l'objet de larges diffusions afin d'en faire bénéficier d'autres pays.

Partage d'information

La FAO s'assurera de la collecte, l'analyse, la dissémination et l'archivage des informations collectées durant le programme. Les produits de connaissance (publications, vidéos, présentations, image, etc.) ainsi que les rapports d'évaluation du programme seront mis à disposition et partagés à travers le registre de la FAO et d'autres canaux appropriés discutés avec le MECNDD pour favoriser la transparence.

Promotion d'approches innovantes

Des formations sur les nouvelles technologies de télédétection seront octroyées à la DIAF et à la DDD en fonction des besoins qui seront identifiés, principalement quand ces technologies nouvelles peuvent avoir des répercussions sur les différentes soumissions que la RDC devra faire auprès de la CCNUCC. Il en sera de même de l'évolution des différentes méthodologies qui seront adoptées entre autres par le GIEC et la CCNUCC. La RDC les prendra en considération au fur et à mesure de leur validation.

8. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Gestion opérationnelle

Comme pour l'ensemble de ses projets/programmes en RDC, le présent programme sera exécuté et géré de façon directe par la FAO, en collaboration avec les partenaires Gouvernementaux et non-Gouvernementaux pertinents.

Afin de réduire les coûts de mise en œuvre du programme, les coûts relatifs à la gestion opérationnelle et administrative seront mutualisés pour tous les programmes gérés par la FAO dans le cadre de l'initiative CAFI. Ainsi, les charges salariales pourront être réduites et des économies d'échelle pourront être réalisées. Par ailleurs, afin de ne pas augmenter les frais de structures et les frais généraux imputables au projet, le choix des partenaires a été fait sur la base des résultats concrets attendus par le présent programme, et ceci en fonction de leurs compétences et domaines d'intervention. Leur nombre est ainsi réduit pour éviter les empilements des frais administratifs.

A titre d'information, l'Annexe 4 présente (en anglais) les modalités de mise en œuvre utilisées par la FAO.

Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du programme et pour servir d'interface de planification et de suivi du programme entre le Gouvernement et la FAO. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du programme.

Le Comité de Pilotage sera présidé par le Secrétaire Général du MECNDD et co-présidé par le Représentant de la FAO en RDC, ou leurs représentants. Le Comité de Pilotage pourra être complété par les institutions/organisations/secteurs suivants : un représentant du Ministère du Plan et du Développement, un représentant du Ministère de l'agriculture, un représentant du Ministère des Mines, un représentant du Ministère des affaires foncières, un représentant de la société civile, un représentant du secteur privé, un représentant de chaque partenaire de mise en œuvre. Des membres de la DIAF et de la DDD, de l'équipe d'appui technique de la FAO et d'autres parties prenantes pourront également y participer en qualité d'observateur, en fonction des besoins. Des représentants d'autres Ministères, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers internationaux (tels que le FCPF, l'AFD, et la Facilité UE-REDD) et du FONAREDD pourront également être invités en qualité d'observateurs actifs, avec l'objectif de renforcer le travail. Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an (principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels), ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents. Des réunions plus fréquentes (tous les trois mois) seront encouragées en début de programme afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités.

Les rôles principaux du Comité de Pilotage sont la coordination institutionnelle et l'orientation stratégique. Ses rôles spécifiques comprendront :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels ;
- Examen et adoption des rapports annuels de progrès ;
- Assurance de l'harmonisation du programme avec les priorités nationales de la RDC ;
- Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ;

- Solution de problèmes dans la mise en œuvre ; et
- Adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du programme.

Le comité de pilotage et l'identification de ses membres feront l'objet d'une note et décision officielles.

Comité Technique

Un Comité Technique MRV sera mise en place pour maximiser la coordination entre la FAO et le Ministère d'une part et entre les différents partenaires techniques d'autre part. Ainsi, le Comité Technique organisera des réunions mensuelles, co-présidées par le MECNDD et la FAO, pour rassembler tous les partenaires afin de discuter et statuer sur les enjeux techniques et afin de définir les activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs et la production des livrables selon les jalons identifiés dans la lettre d'intention. Les décisions du Comité Technique seront exécutoires par l'ensemble des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre du SNSF.

Assistance Technique FAO

Afin de mettre en œuvre et d'appuyer techniquement le programme, une équipe d'experts spécialisés en inventaires forestiers, en télédétection et SIG, en estimation de la biomasse forestière, en inventaire des GES et en systèmes MRV sera mobilisée en RDC pour une période de 4 ans afin d'accompagner les experts nationaux dans la mise en œuvre du programme. Cette équipe sera guidée et s'appuiera sur l'expertise existante au sein de l'équipe du département des forêts de la FAO à Rome, notamment celle du Programme ONU-REDD et celle du programme « Suivi et évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) ».

L'équipe d'appui technique et opérationnel sera composée comme suit :

- Un expert international spécialiste en IFN, basé à Kinshasa, et deux experts nationaux spécialistes en IFN
- Un expert international spécialiste en SIG et télédétection, basé à Kinshasa, et un expert national spécialiste en SIG et télédétection
- Un expert international en inventaire des GES (intervention ponctuelle)
- Un expert REDD+ (niveau de référence) (intervention ponctuelle)
- Un expert en BUR (intervention ponctuelle)
- Un expert en IT (pour Terra Congo) (intervention ponctuelle)
- Une équipe de soutien en opérations

L'assurance qualité du programme sera faite par le responsable technique principal (LTO – *Lead Technical Officer*) du programme, spécialiste en inventaire forestier et basé au siège de la FAO à Rome. Il est à noter que le LTO n'est pas pris en charge financièrement par le présent programme, mais par les fonds propres de la FAO.

Les travaux menés feront également l'objet d'un appui technique continu des experts de la FAO basés à Rome et au niveau des bureaux décentralisés (Libreville, Nairobi). Les experts de la FAO seront ainsi mobilisés pour apporter leur connaissance et leur expérience pour la mise en œuvre du présent programme.

Enfin, grâce à la présence au sein du Ministère de deux experts techniques internationaux (un spécialiste en IFN et un spécialiste en SIG et télédétection), la FAO pourra pleinement coordonner les activités au jour le jour et assurer la production des livrables en temps et en heure. Ainsi, si des conflits

venaient à être observés ou si des retards dans la production des livrables venaient à se profiler, les deux experts FAO pourront anticiper et réagir pour assurer la production des livrables en temps et en heure. La FAO se porte donc entièrement responsable de la production des résultats selon le calendrier et les jalons indiqués dans la lettre d'intention signée entre la RDC et l'Initiative CAFI. Par ailleurs, dans l'éventualité peu probable où des retards imprévus seraient causés par une incapacité des partenaires à livrer les résultats attendus, la FAO s'engagera à livrer le travail par le biais de ses propres techniciens.

Coordination avec les partenaires

Le programme utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la lettre d'intention.

La coordination entre les différents partenaires a déjà été initiée par la FAO lors de la rédaction/validation du Plan d'Action pour la mise en œuvre du SNSF en 2014. Cette collaboration s'est maintenue dans le cadre de l'appui technique et financier du Programme ONU-REDD avec l'instauration de réunions de coordination régulières rassemblant tous les partenaires techniques autour de la DIAF. Ces réunions seront maintenues car elles sont essentielles au renforcement des collaborations et sont donc prévues tout au long de la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'initiative CAFI, la FAO propose de créer un Comité Technique MRV pour rassembler l'ensemble des acteurs gouvernementaux (notamment la DIAF et la DDD) et non gouvernementaux et discuter d'enjeux méthodologiques d'importance commune. Outre les discussions techniques, l'objectif sera de renforcer la collaboration entre les partenaires et de faire le point sur l'état d'avancement des différents piliers du SNSF ainsi que sur les livrables prévus dans le cadre du CAFI. Le Comité Technique MRV sera convoqué et co-présidé conjointement par la FAO et le MECNDD une fois par trimestre ou une fois par mois selon les besoins. Ses décisions seront exécutoires pour l'ensemble des partenaires du SNSF.

Enfin, conformément aux protocoles d'accord habituellement passés entre la FAO et ses partenaires, chaque partenaire, sous la coordination de l'équipe du projet de la FAO, agira conformément aux termes de référence convenus d'un commun accord.

Rôles et responsabilités des partenaires

Selon ses propres règles et procédures, la FAO est ultimement responsable de l'atteinte de l'ensemble des résultats mentionnés dans le Programme, notamment parce que ce projet sera mis en œuvre de « façon directe » par la FAO. S'il est vrai que la FAO travaillera étroitement en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour la réalisation de certains livrables, la FAO prendra ultimement les moyens nécessaires, incluant l'utilisation de ses propres experts ou l'embauche d'experts ou de structures externes, pour finaliser la livraison du travail advenant qu'un partenaire ne respecte pas ses propres engagements. Ainsi, la FAO se porte entièrement responsable et pleinement garante de la production des résultats selon les délais impartis.

Le partage des rôles avec les partenaires a été discuté durant la phase de préparation du programme et l'attribution des responsabilités de chacun s'est faite de manière concertée. Les interventions de chaque partenaire ont été identifiées en fonction à la fois de leurs expertises mais également de leurs

zones d'intervention privilégiées. Deux missions d'échanges ont été préalablement réalisées et un contact permanent s'est par la suite instauré lors du développement du document de programme.

Ainsi, en accord avec les différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et conformément aux arrangements institutionnels existants, le tableau suivant présente les rôles et responsabilités des différents partenaires.

Tableau 5. Rôles et responsabilités des partenaires

Partenaire	Rôles	Responsabilités	Budget alloué
DIAF	Production, validation et publication des Données d'Activités et des Facteurs d'Emissions (SSTS, IFN, Terra Congo), et construction des NERF/NRF en collaboration et sous la responsabilité de la FAO ;	Résultats 1 & 2	DIAF Unité Géomatique : 479 800 USD (+260 000 USD matériels dédiés à l'unité) DIAF IFN : 2 309 450 USD (+652 500 USD matériels dédiés à l'unité)
DDD	Production, validation et publication de l'I-GES et lien avec la CCNUCC, en collaboration et sous la responsabilité de la FAO ;	Résultat 3	166 000 USD (+40 000 USD matériels)
WRI	Elaboration du système de suivi des grands événements de déforestation à intégrer à Terra Congo ;	Activité 1.6 et Résultat 4	530 000 USD
OSFAC	Formation ponctuelle en fonction des avancées technologiques et suivi de l'ERPD de Mai Ndombe.	Suivi de l'ERPD de Mai Ndombe	140 000 USD
WCS	Méthodologie de construction des NERF/NRF	Appui ciblé pour la construction des NERF/NRF	50 000 USD
JICA	Formation sur les techniques de collecte de données de l'IFN	Appui à la formation des techniciens de la DIAF en charge de la collecte des données de l'IFN	Aucun fonds n'est alloué pour JICA étant donné que leurs contributions se feront sur leurs fonds propres.

Les partenaires s'engageront envers la FAO sur l'atteinte des résultats via des Protocoles d'Accord légalement contraignants et ce indépendamment de l'origine des fonds (fonds CAFI via protocoles d'accord ou fonds propres). Par ailleurs, la FAO pourra résilier ces ententes si les partenaires ne livrent pas les résultats en temps et en heure ; le cas échéant, la FAO se réserve le droit de trouver une solution alternative.

A noter que tous les produits à livrer pour respecter les jalons, qu'ils soient traités par les partenaires ou directement par la FAO, sont sous la responsabilité directe de la FAO. Il est à noter que l'intervention de la JICA se fera seulement sur fonds propre dudit partenaire. JICA n'est ainsi redevable des résultats attendus, contrairement à WRI, OSFAC et WCS qui sont clairement responsables de la fourniture des résultats attendus selon leurs attributions respectives.

9. FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET PERENNITE DES RESULTATS

Faisabilité

Le présent programme a fait l'objet d'une consultation et d'une concertation préalable avec la partie nationale constituée principalement par la DIAF, la DDD et la CN-REDD. Par ailleurs, les résultats attendus et les détails de toutes les activités ont fait l'objet de discussions techniques avec les partenaires techniques potentiels de la RDC en matière de MRV, pour s'assurer de leur faisabilité, au regard des expériences de ces partenaires non seulement au niveau central mais aussi au niveau du terrain.

Le programme mobilise également les expériences de la FAO et surtout du programme ONU-REDD sur la REDD+ et sur le SNSF (voir expérience de la FAO, point 3 du présent document).

Gestion des risques

Les principaux risques potentiels du programme sont identifiés dans la matrice des risques qui suit.

Tableau 6. Matrice des risques.

Risk No.	Description du risque	Impact H,MH,ML or L	Probabilité [estimation: H,MH,ML or L]	Classement (Red/Amber/ Green) *	Actions pour atténuation	Responsable	Date cible
1	Conflits politiques et armés	MH	MH		Contribuer au dialogue à l'intérieur du pays à travers notamment la déconcentration de la DIAF	MECNDD	
2	Incertitude politique liée à la situation politique (période électorale de 2016 pour la RDC) et possibilité de changement au niveau du Gouvernement	H	MH		Mise à disposition de techniciens dédiés à la mise en œuvre du programme à la DIAF et à la DDD	MECNDD	
3	Le déploiement pour la mise en œuvre du programme est retardé ou n'est pas effectué dans les délais nécessaires. Procédures d'achat et d'acquisition de matériels impactant et regardant la mise en œuvre du programme.	MH	MH		Le processus de recrutement de tous les techniciens et personnels du programme sera lancé dès réception de la réponse du Fond National REDD+, n'attendant pas ainsi la disponibilité des fonds Une identification de tous les matériels à acquérir et un plan d'achat sera réalisé dès le début du programme. Les procédures d'achat seront lancées par anticipation.	FAO	
4	Les ressources humaines disponibles ne sont pas techniquement adéquates pour une mise en œuvre effective et efficace du programme	ML	ML		La FAO mettra à contribution ses compétences techniques afin de pouvoir mettre en place le personnel du programme (renforcement de capacité accru au début de la mise en œuvre du programme)	FAO	
5	Difficile accessibilité des sites de collecte de données	H	H		Mise à disposition de matériels adéquats pour atteindre les zones difficilement accessibles	DIAF et FAO	

	particulièrement pour l'inventaire forestier national				Réduction de la densité d'échantillonnage dans les zones moins accessibles Intégration de la communauté locale dans les équipes de collecte de données pour l'inventaire forestier		
6	L'atteinte des objectifs fixés par le CAFI ne dépend pas seulement de l'atteinte de l'objectif du présent programme mais également de l'objectif des autres programmes qui seront lancés en même temps	MH	MH		Coordination efficace du Secrétariat du Fonds National REDD+ Prise de conscience sur les enjeux des porteurs de programme	Secrétariat du Fonds National REDD+	
7	Absence de centres de formation en RDC pour former des experts nationaux	MH	ML		Mobilisation des experts du programme et de la FAO HQ pour le renforcement de capacité et former des formateurs	FAO	

*Rouge : risque élevé

Ambre : Risque modéré

Vert : Risque faible

Une attention particulière sera observée pour le suivi de ces risques afin de ne pas entraver ou retarder la mise en œuvre du Programme.

Gestion des conflits

Le mécanisme de gestion des conflits pour le seul processus REDD+ de la RDC n'étant pas encore en place, les mécanismes de gestion de conflits officiels usités au niveau national seront utilisés (mobilisation des autorités locales, médiations, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée). Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ validé, le présent programme s'alignera et utilisera avec ledit mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en œuvre.

Pour tout conflit impliquant la FAO, le plaignant devra soumettre sa requête auprès de l'équipe technique et de gestion du programme à : FAO-CD@fao.org

Si le plaignant ne reçoit pas un accusé de réception de sa requête dans un délai de sept jours ouvrables, il pourra la faire parvenir à l'adresse suivante : FAO-SFC@fao.org

Lorsque le conflit n'a pas pu être géré par l'équipe de gestion technique du programme ou au niveau du bureau régional de la FAO, les intervenants peuvent déposer une plainte auprès du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) de la FAO qui en effectuera un examen indépendant.

Téléphone : (+39) 06 570 54884

Par email inspector-general-office@fao.org

Par courrier : Office of the Inspector General
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Ces mécanismes de gestion de conflits ne sont pas encore connus des parties prenantes mais feront partie intégrante des informations qui leur seront mises à disposition lors des différentes consultations, concertations, renforcement de capacité et transfert d'information au niveau local. Le contenu du plan de consultation, de concertation et de communication prendra ainsi en considération cette thématique.

Pérennité des résultats

La pérennité des résultats est garantie, entre autres, par:

- Le fort engagement et la volonté forte de la partie gouvernementale de mettre en œuvre les activités présentées dans le présent programme ;
- L'identification de tous les résultats et des activités développées dans le présent programme en étroite concertation avec la partie nationale, de sorte que les activités répondent vraiment aux besoins de la partie nationale ;
- L'intensité des activités liées au renforcement de capacités sur différents aspects techniques et en termes de matériels, devant ainsi permettre à la partie nationale de recevoir toutes les connaissances nécessaires pour poursuivre les activités de suivi au delà de la mise en œuvre du programme ;

- L'implication de plusieurs partenaires nationaux, selon leurs axes d'intervention privilégiés afin de faire bénéficier la partie nationale de plusieurs catégories d'expertise ;
- La valorisation des résultats du présent programme et la diffusion continue, automatisée et permanente des résultats, devant ainsi aller au-delà de la période prévue du programme ;
- La volonté d'impliquer directement les autorités provinciales dans les activités, non seulement au niveau du terrain mais au niveau des échanges nationaux ;
- La volonté d'impliquer directement les communautés locales notamment dans les activités de terrain.

10. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Engagement des parties prenantes

Le programme mis en œuvre directement par la FAO sera exécuté avec les services de l'Etat ayant pour mandat la mise en place du SNSF, à savoir la DDD et la DIAF du MECNDD.

Les différentes parties prenantes au processus seront informées et autant que possible impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme.

Risques et mesures d'atténuation

L'identification des risques est détaillée dans la section précédente.

Au regard de la grille de caractérisation socio-environnementale du programme (voir Annexe 6), une étude d'impacts sociaux et environnementaux du programme ne s'avère pas être indispensable pour le présent programme.

11. CONTROLE, EVALUATION ET INFORMATION

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel de l'équipe FAO du siège pourront être menées afin d'assister dans la mise en œuvre des activités et d'en assurer sa qualité.

Une revue à mi-parcours (24 mois) sera conduite par l'équipe du projet afin d'analyser les progrès et introduire des révisions ou des corrections si nécessaire, et ceci au regard des jalons fixés par la lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI. Les résultats de cette revue seront partagés et discutés avec le Comité de pilotage et les partenaires.

Une évaluation finale indépendante sera menée en fin de projet. Le Bureau de l'évaluation de la FAO assumera la responsabilité de l'organisation et de l'appui technique de l'évaluation finale, en consultation avec les parties prenantes du projet. Elle visera à évaluer les résultats du projet et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. Elle devra permettre d'analyser les progrès atteints dans le développement des capacités nationales et d'évaluer la qualité et la pertinence du programme. L'évaluation finale aura deux objectifs principaux : i) donner la preuve des résultats afin de satisfaire aux prescriptions relatives à l'obligation de rendre des comptes, et ii) promouvoir l'apprentissage, la formulation de commentaires et le partage des connaissances par le biais des résultats obtenus et des enseignements tirés entre les partenaires.

L'évaluation finale, qui adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes au projet, devra adhérer aux normes du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies, et notamment aux principes d'impartialité, d'indépendance, de qualité, de transparence, de consultation et d'éthique. La robustesse, la clarté, la cohérence, le réalisme et la qualité technique devront également guider les analyses. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, et compte-tenu de la nature du projet, l'évaluation portera en particulier sur la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités.

Pour les deux évaluations programmées, un montant de 200 000 USD a été prévu dans le budget du projet. L'évaluation finale du programme sera conduite au moins 6 mois avant sa fermeture.

Le tableau suivant présente le plan de suivi/évaluation du programme.

Tableau 7. Plan de suivi/évaluation.

Impact :	(i) La RDC est dotée d'un système National de Surveillance des forêts (SNSF) complet et opérationnel pour la mise en œuvre de son mécanisme REDD+						
Indicateurs	Moyens de vérification				Utilisation des informations		Remarques
	Sources des données	Méthode de collecte	Responsabilité	Fréquence de collecte	Bureau FAO	Bureau Pays	
Effet 1 : Le Système National de surveillance des terres par satellite Terra Congo est opérationnel							
1.1. Analyse nationale du changement de la couverture forestière	Atelier de validation, Rapport	Plan	FAO, Gouvernement RDC (national et provincial), partenaires	Chaque deux (2) an	Opérations	Programme	
1.2. Estimation des NRF/NERF	Rapport	Analyse, Evaluation	FAO, DIAF, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
1.3. Mise à jour des données	Rapport /Atelier	Carte	FAO, DIAF, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
1.4. Production des données statistiques sur la déforestation	Réunion de coordination avec les partenaires REDD+	Rapports, Compte rendu	FAO, DIAF, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
1.5. Communication et diffusions des résultats	Atelier, Média, Portail SNSF de la RDC	Rapports, Supports de communication (Bulletin, émission etc.)	FAO, DIAF, Gouvernement RDC (national et provincial),	Chaque deux ans	Opérations	Programme	
1.6. Evaluation de la création d'une unité géomatique	Rapport	Etude	FAO, DIAF, MECNDD	Première année seulement	Opérations	Programme	
Résultat 1 : Mise à jour des ressources matérielles et renforcement des capacités							
- Nombre et type de matériels d'informatique acquis	Bon de commande, bon de réception	Enquête / Evaluation	FAO, Fournisseurs, I	Chaque 6 mois	Service Achat, Opérations	Programme	
- Nombre de bureaux de la DIAF rafraîchis	Bon de commande, bon de réception	Evaluation	FAO, Fournisseurs	Première année seulement	Service Achat, Opérations	Programme	
- Nombre des techniciens du laboratoire de la télédétection de la DIAF formés	Rapport Consultant/ partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre d'expert ayant reçus des formations additionnelles (SEPAL, Google Earth Engine, n E-cognition etc.)	Rapport Consultant/ partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	

- Nombre de techniciens évaluateurs de la DIAF formés sur l'évaluation et validations des niveaux de référence des activités	Rapport Consultant/ partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre des techniciens de la DIAF formés en charge du portail SNSF	Rapport Consultant/ partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Capacité de stockage du serveur utilisé par la DIAF	Rapport	Evaluation	FAO	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
Effet 2 : La RDC dispose des données issues de l'inventaire forestier permettant de préciser les facteurs d'émission.							
2.1. Inventaire forestier des 9 zones prioritaires (Equateur, Nord et Sud Ubangui, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Haut et Bas Uélé, et Ituri)	Rapport d'inventaire	Evaluation	FAO, Partenaires	Fin de la deuxième année	Opérations	Programme	
2.2. Inventaire forestier dans 8 provinces : Kasai, Sankuru, Lulua, Kasai Oriental, Lomami, Maniema, Sud Kivu (2018-2020)	Rapport d'inventaire	Evaluation	FAO, Partenaires	La 4 ^{ème} année	Opérations	Programme	
Résultat 2 : L'inventaire forestier est poursuivi permettant d'améliorer les connaissances sur la forêt et le carbone forestier							
- Définition de la méthodologie d'inventaire	Atelier de validation, Rapport	Evaluation (Compte rendu)	FAO, Partenaires technique de la DIAF et partenaires gouvernementales clés, JICA, USFS	Première année seulement	Opérations	Programme	
- Manuel élaboré	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Première année seulement	Opérations	Programme	
- % des techniciens ayant reçus un manuel de terrain	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de techniciens de la DIAF recrutés, formés sur la collecte des données et nombre des équipes mises en place	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Matières de formation	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre et type d'équipement acquis	Bon de commande, bon de réception	Enquête / Evaluation	FAO, Fournisseurs, I	Chaque 6 mois	Service Achat, Opérations	Programme	
- Nombre des équipes déployées dans les différentes zones	Partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre des bases-vie mises en place	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	

- Equations allométriques développées	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires (Institution de recherche)	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de publication des résultats	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de techniciens formés dans l'encodage, validation et analyse des données de terrain	Rapport, Partenaire, techniciens DIAF	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Rapport général d'inventaire	Partenaire, DIAF, FAO, RD Congo, Atelier	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
- Plan de communication	Partenaire, DIAF, FAO, RD Congo, Atelier	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
Effet 3 : La RDC rapporte régulièrement à la CCNUCC les résultats de son I-GES dans le cadre du changement d'utilisation des terres							
3.1. Renforcement des institutions du MECNDD dont celles du DDD	Rapport	Enquête / Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
3.2. Soumission à la CCNUCC des rapports biennaux actualisés	Rapport	Enquête / Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque deux (2) an	Opérations	Programme	
Résultat 3 : Les IGES et rapports biennaux sont actualisés							
- Nombre et type d'équipement IGES acquis pour la DDD	Bon de commande, bon de réception	Enquête / Evaluation	FAO, Fournisseurs,	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre des techniciens de la DDD formés	Rapport, Partenaire, techniciens DDD	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- La clarification des arrangements institutionnels pour la préparation de la 4e Communication Nationale et des BURS	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre des membres de l'équipe des points focaux identifiés dans les Ministères pertinents	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de formation et les visites de renforcement des capacités	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Plan de travail de l'équipe incluant les échéanciers	Plan de travail, Atelier	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Revue des IGES précédents incluant le développement d'un plan d'amélioration des précédents IGES	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Après la seconde année	Opérations	Programme	
- Publication de la méthodologie d'inventaire de GES.	Rapport, Publication	Evaluation	FAO, Partenaire	Après la seconde année	Opérations	Programme	

- Nombre de collecte des données d'activités et des facteurs d'émissions	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de rapport de compilation de l'inventaire GES et vérification des données,	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre d'évaluation des incertitudes inhérentes aux estimations des émissions de GES	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de contrôle-qualité/assurance-qualité des données utilisées	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre d'atelier de validation des rapports finaux	Rapport, Atelier	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre des rapports sur les résultats diffusés	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaire	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
Effet 4 : Les informations sur les événements majeurs de déforestation sont mises à disposition périodiquement							
4.1. Mise en place en RDC d'un registre et système de suivi par satellite: - des plantations de la RDC - des grands projets et des plantations agro-industrielles	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
4.2. Publication annuel d'un rapport de surveillance	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque année	Opérations	Programme	
Résultat 4 : Un système national permettant de suivre les événements majeurs de déforestation est en place et fonctionnel							
- Nombre de registres établis	Rapport	Atelier, Evaluation	FAO, Partenaires (MECNDD, MAPE)	Chaque année	Opérations	Programme	
Effet 5 : Le soutien aux provinces pour le MNV est effectif.							
5.2. Sensibilisation des parties prenantes sur le SNSF et le MNV	Rapport partenaire / Bénéficiaires	Enquête / Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
5.3. Communication des activités du SNSF	Bulletins, journaux etc		Evaluation	Chaque 6 mois	Rapport d'inventaire	Evaluation	
Résultat 5 : Le processus MNV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont mis à la disposition des acteurs à travers la publication des informations issues du MNV							
- Nombre des concertations techniques sur les enjeux MNV	Rapports	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de campagne / rencontre de sensibilisation des parties prenantes	Rapports	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de communication sur les activités du SNSF	Rapports, bulletins, journaux, publications	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
Effet 6 : Le programme est mis en œuvre et les partenaires sont pleinement impliqués							
6.2. Opérationnalisation du Comité de pilotage	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opération	Programme	
6.2. Opérationnalisation du Comité Technique MNV	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opération	Programme	
Résultat 6 : Le Programme est opérationnel et la coordination entre partenaires est effective							

- Nombre de réunions du comité de pilotage	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opération	Programme	
- Nombre de réunions du comité technique MNV	Rapport	Evaluation	FAO, Partenaires	Chaque 6 mois	Opération	Programme	

12. PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUE

Le Gouvernement a été consulté tout au long de la construction du présent programme et le développement du programme a été totalement participatif. Le contenu du document de programme ainsi que les activités devant être développées ont été décidés d'un commun accord avec le Gouvernement et discuté, tant sur le plan technique que financier, avec d'autres partenaires techniques du Gouvernement. Ces partenaires techniques sont notamment OSFAC, USFS, WRI, JICA, WCS (voir également les détails des échanges avec ces partenaires dans le Point 8).

Les activités de ce programme résultent par ailleurs de l'actualisation du Plan d'Action pour la mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts de la RDC validé nationalement en 2014, et ayant fait l'objet d'une large consultation de toutes les parties prenantes impliquées dans le système national de surveillance des forêts.

L'implication et la consultation des parties prenantes seront poursuivies lors de la mise en œuvre du présent programme. Ainsi, les actions suivantes seront entreprises :

- Les communautés locales seront sensibilisées sur la fonction de surveillance des forêts et sur son importance ;
- Les communautés locales, sans distinction de genre, seront également sensibilisées lors de la mise en œuvre de l'inventaire forestier. Elles feront parties des équipes de collecte de données, et ceci sur toutes les zones visées par cette collecte de données ;
- Les parties prenantes seront impliquées et consultées lors de l'élaboration des niveaux de référence.

Sur le cas particulier de l'inventaire forestier, une sensibilisation des communautés locales et des peuples autochtones sera réalisée avant la mise en œuvre des activités de terrain, et donc des mesures sur le terrain. Ceci permettra de lever les doutes au sein des communautés sur les activités menées (notamment en matière d'accaparement possible des terres) et sur l'utilité de l'inventaire forestier national.

13. CADRE JURIDIQUE

Le présent document est conforme à l'accord conclu avec le gouvernement de la RDC et la FAO (voir Annexe1).

Le représentant de la FAO en RDC sera responsable, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, de tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'exercice de ses fonctions, le représentant de la FAO doit avoir accès aux différents niveaux administratifs appropriés en matière de politique et de planification dans les secteurs économiques de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ainsi qu'aux autorités centrales de planification. Il doit maintenir un rapport étroit avec l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'assistance extérieure et donc aider à tenir toutes les institutions gouvernementales concernées pleinement informées de tous les aspects des politiques et procédures du programme de la FAO en RDC.

14. ANNEXES

Annexe 1. Document juridique constituant le fondement juridique des relations de la FAO avec le Gouvernement de la RDC



Accord RDCFAO
SIGNE.pdf

Annexe 2. Liste des appuis de la FAO et expériences en MRV / Système National de Surveillance des Forêts en RDC

Titre du projet	Localisation	Début	Fin	Budget	Bailleur de fonds
Programme National ONU-REDD	National	Mar-09	Déc-13	7.400.000 USD	ONU-REDD
Projet régional MRV FAO-COMIFAC	National	Sep-12	Déc-14	350.000 USD	FFBC
Appui ciblé FAO ONU-REDD sur le cadre juridique de la REDD+	National	Oct-12	Déc-13	11.200 USD	ONU-REDD
Appui ciblé FAO ONU-REDD sur la MRV et les enjeux légaux liés au partage de données	National	Dec-14	Jui-15	500.000 USD	ONU-REDD
Appui ciblé FAO ONU-REDD sur les Niveaux de Référence des Forêts REDD+	National	Mai-15	Jui-16	335.000 USD	ONU-REDD

NOTE METHODOLOGIQUE DE LA CONSTRUCTION DU NIVEAU D'EMISSIONS DE REFERENCE DES FORETS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET UN-REDD/FAO/UNJP/GLO/386/UNJ

DERNIÈRE MODIFICATION : 28-03-2016

Préambule

La République Démocratique du Congo, vaste pays couvrant une superficie de 2.345.409 km² est le pays d'Afrique subsaharienne de part sa superficie. Avec une population d'environ 75 millions d'habitants et un taux annuel moyen de croissance démographique estimée à 3.1%, la RDC est le second pays le plus peuplé d'Afrique et dont la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans. Près de 2/3 de la population congolaise vit en milieu rural tandis qu'une forte croissance urbaine est manifeste depuis plus de trois décennies. La population congolaise devrait atteindre le cap de 112 millions en 2030 et celui de 150 millions à l'horizon 2050. La RDC est en outre le premier pays du continent de part ses 115 millions d'hectares de forêts denses humides, représentant près de 10% des forêts tropicales humides de la planète. A l'échelle du pays, les forêts occupent environ 65% du territoire national dont la seule forêt dense humide en couvre la moitié.

Depuis 2009, la RDC s'est résolument engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière dans les pays en voie de développement. Dans le but de construire son Niveau d'Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) national, la RDC s'est doté d'un système national de surveillance des forêts complet et opérationnel permettant de procéder aux analyses des données d'activités et de calculer les facteurs d'émission pour les différentes strates forestières visées par le NERF national. Ce système comprend la mise en place d'un inventaire forestier national, d'un inventaire des gaz à effet de serre du secteur forestier national ainsi que d'un système national de surveillance des terres par satellite. Ces différents outils techniques sont décrits dans la présente note et constituent des piliers majeurs pour la construction méthodologique et la quantification du NERF national.

Résumé exécutif

La République Démocratique du Congo s'est résolument engagée dans le processus de Réduction des Emissions des gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation forestière dans les pays en voie de développement depuis l'année 2009. Pour élaborer son Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts, la RDC a mis en place un système national de suivi des forêts opérationnel et complet. Ce système comprend un inventaire forestier national, un inventaire des gaz à effet de serre du secteur forestier national et un système national de surveillance des terres par satellite. La RDC a décidé de présenter son NERF national lors de la prochaine COP 22, tout en prenant l'initiative de présenter une note méthodologique y relative lors de la COP 21 à Paris. Le NERF intérimaire sous-national sera construit à l'échelle de trois Provinces administratives qui sont historiquement recensées comme faisant partie des Provinces forestières de la RDC. Il s'agit des ex-Provinces du Bandundu, Equateur et Orientale. Ces trois Provinces couvrent une superficie totale de 1.205.189,650 km², représentant environ 51% de la superficie du territoire national. La superficie forestière totale de ces trois Provinces est de 861.037,93 km², correspondant à 58% de la superficie forestière totale du pays. De part leur superficie forestière importante, ces trois Provinces peuvent contribuer de manière significative à la réduction des émissions des gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation forestière au niveau national. L'échelle intérimaire du NERF sous-national de la RDC va intégrer progressivement d'autres Provinces dans le but de couvrir l'ensemble du territoire national. La période de référence du NERF s'étend de l'année 2000 à 2014 et sa période d'actualisation ne peut être inférieure à cinq ans. Par ailleurs, le pays définit la forêt comme l'ensemble des terres occupant

une superficie de plus de 0,5 hectares, avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à trois mètres avec un couvert arboré de plus de 30%, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. La déforestation est la seule activité couverte par le NERF intérimaire de la RDC quand bien même le pays considère la dégradation forestière comme étant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Cependant, étant donné que les données historiques de la dégradation forestière sont quasi-inexistantes au niveau national, le pays a initié une série d'études pour remédier à cette situation. Les conclusions préliminaires de ces études indiquent que la prise en compte de la dégradation forestière dans le NERF national nécessite au préalable (1) l'adoption d'une définition sur la dégradation forestière, (2) la compilation de données historiques sur la dégradation forestière qui soient robustes et transparentes et (3) l'adoption d'une méthodologie sur la quantification des émissions historiques de la dégradation forestière se conformant aux directives du GIEC. Il existe en outre un consensus national sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière en RDC dont les principales causes directes sont l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois, la carbonisation, le bois-énergie/bois de chauffe, l'exploitation minière et les feux de brousse. La RDC a en outre décidé d'inclure la biomasse aérienne comme principale source de carbone dans la construction de son NERF intérimaire, tandis que les données existent pour tous les autres réservoirs dans les Provinces visées par le NERF. Il s'agit des données sur la litière, le bois mort et le carbone organique du sol, qui doivent être consolidées préalablement pour leur prise en compte dans le NERF intérimaire. Le CO₂ est le seul gaz qui a été retenu pour la construction du NERF intérimaire de la RDC en conformité avec son Inventaire National des Gaz à Effet de Serre. L'analyse historique des données d'activité est pour sa part basée sur l'utilisation d'images satellites de type Landsat pour l'ensemble de la période de référence. L'approche méthodologique pour l'élaboration des cartes de référence de la couverture forestière et la détection des changements durant la période de référence sont basées sur une segmentation multi-résolution dont les segments adjacents sont assemblés en fonction de (1) la proximité de leurs valeurs spectrales respectives et (2) des critères d'homogénéité combinant des facteurs tels que l'échelle, la forme, etc. Les segments obtenus sont classifiés automatiquement grâce à un algorithme adapté du modèle de mélange linéaire. La stratification forestière retenue pour la construction du NERF sous-national est basée sur le guide opérationnel de la stratification forestière en RDC et sur une comparaison exhaustive des différentes cartes d'occupation du sol à l'échelle du territoire national. Les strates forestières retenues sont ainsi la forêt dense humide sur terre ferme, la forêt dense humide sur sol hydromorphe, la forêt secondaire et la forêt sèche ou forêt claire de type Miombo. Cette stratification forestière est jugée compatible à la fois avec celle adoptée dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions dans le Mai-Ndombe dans l'ex-Province du Bandundu, celle retenue par le Projet Pilote REDD Géographiquement Intégré de Mambasa (ex-Province Orientale) et celle adoptée pour l'inventaire forestier national dans l'ex-Province du Bandundu. Les estimations de stock de carbone forestier dans les différentes strates forestières retenues s'appuient sur des équations allométriques permettant de convertir les mesures de DHP et de densité de bois en équivalent tonnes de CO₂. Le pays a décidé d'utiliser de manière intérimaire l'équation de Chave et *al.* (2014) pour la construction du NERF sous-national car elle a été construite en prenant en compte des essences forestières d'Afrique centrale, quand bien même cette équation présente des valeurs de biomasse plus faibles comparativement à celles obtenues en utilisant l'équation Chave et *al.* (2005). En outre, la RDC est le premier pays d'Afrique à avoir initié un vol LiDAR couvrant l'ensemble du territoire national en vue de dériver une carte de biomasse au niveau national à la résolution spatiale de 1 ha. Cette carte est en cours de calibration et validation avec les données de terrain dans les parcelles permanentes de suivi de la

dynamique forestière disséminées à travers le pays. La carte nationale de la biomasse aérienne basée sur les données LiDAR sera disponible dans le courant de l'année 2016, et constituera un atout majeur de la RDC pour la quantification des émissions issues du secteur forestier. Pour la RDC, les facteurs d'émission sont calculés à partir du stock total de carbone présent dans la biomasse forestière car le pays assume une oxydation complète de la biomasse lors de la conversion d'une classe forestière en une forêt dégradée ou en une zone non forestière. Enfin, le NERF intérimaire sous-national est basé sur la moyenne des émissions historiques issues de la déforestation dans les Provinces visées par le NERF pour la période de référence. Cette moyenne historique est ajustée sur la base d'une simulation de la perte de la couverture forestière à l'horizon 2035 (Kibambe Lubamba, 2013). L'ajustement pour la déforestation non planifiée, liée essentiellement aux causes directes de la déforestation dans les trois Provinces visées par le NERF intérimaire sous-national a été estimé à 140 MteCO₂ pour la période 2015-2020. La déforestation planifiée future n'a pas pu être quantifiée du fait de l'absence des plans de développement ou d'aménagement du territoire quantifiés en termes de demande en terres forestières durant la période de validité du NERF.

1. Introduction

La Décision 12/CP. 17, §11 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) stipule que la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation Forestière (REDD+) est censée être mise en œuvre au niveau national, mais que les pays peuvent élaborer des Niveaux d'Emissions de Référence pour les Forêts/Niveaux de Référence pour les Forêts (NERF/NRF) sous-nationaux comme mesure intérimaire. Les échelles choisies pour la mise en œuvre de la REDD+ dépassent généralement le million d'hectares et consistent en une ou plusieurs unités administratives ou zones écologiques. Cependant, la décision d'un pays de soumettre un NERF/NRF (sous-) national peut aussi dépendre de la stratégie nationale ou du plan d'action REDD+ ainsi que de la disponibilité et/ou de la qualité des données.

Les pays font ainsi face à différentes options pour choisir l'échelle de leurs NERF/NRF. L'échelle nationale concerne l'établissement d'un NERF/NRF couvrant l'ensemble du territoire national en utilisant des données à la même échelle. Le NERF/NRF national peut être subdivisé en éléments sous-nationaux, ce qui peut aider le pays à établir plusieurs NERF/NRF sous-nationaux compatibles avec l'approche, la portée et les données utilisées à l'échelle nationale. Un pays donné peut aussi faire le choix d'établir de multiples NERF/NRF sous-nationaux en utilisant des méthodologies et des données infra-nationales et ensuite les grouper pour créer un seul NERF/NRF national. Cette approche peut offrir davantage de flexibilité de façon décentralisée lorsque vient le moment de choisir le schéma de construction, la portée ou encore les données du NERF/NRF en fonction du contexte local. Cette flexibilité permettrait par exemple à une division administrative infra-nationale d'inclure une activité REDD+ pour laquelle les données sont disponibles au niveau infra-national, mais insuffisantes au niveau national.

Par ailleurs, plusieurs pays, comme la République Démocratique du Congo (RDC), font face à une situation où différents intervenants sont déjà en train de réaliser des projets de type REDD+ avec leurs propres niveaux de référence pour les forêts, ne concordant pas toujours avec les NERF/NRF nationaux ou sous-nationaux établis dans le contexte de la CCNUCC, notamment parce que certains de leurs

éléments différent. Il s'agit par exemple des données, de l'approche de construction ou la portée. Les pays peuvent alors envisager d'engager des discussions avec les porteurs des projets en vue d'harmoniser les approches pour la construction des NERF/NRF. Ces discussions peuvent notamment porter sur la création d'un ensemble de principes directeurs ou de recommandations pour la formulation des NERF/NRF à l'échelle infra-nationale ou à l'échelle du projet afin d'assurer la cohérence au niveau national ou infra-national.

La présente note présente les aspects fondamentaux de la construction du NERF de la RDC et de ses différentes composantes que sont l'échelle, la portée (i.e., les activités, réservoirs et gaz), la méthodologie de construction et d'ajustement. La RDC a décidé de soumettre une note méthodologique de son NERF à la CCNUCC lors de la Conférence des Parties 22, tandis que le NERF quantifié sera soumis à la CNUCC lors de la CP 23.

Cette note est le résultat d'une longue série de consultations techniques et stratégiques pilotées par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECNDD) de la RDC – à travers notamment sa Division d'Inventaire et d'Aménagement Forestier (DIAF) – avec différents profils d'acteurs intervenant dans le secteur forestier de la RDC. Il s'agit notamment de la Coordination Nationale REDD+, de l'ONU-REDD, de la FAO, du PNUD, des Agences de Coopération au Développement et particulièrement l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA-JAFTA) et l'USAID à travers le Service Forestier des Etats-Unis (USFS), de la Société Civile, des Organisations Non Gouvernementales locales et internationales dont la Wildlife Conservation Society (WCS) – Programme de la RDC, des opérateurs privés, des porteurs de projets REDD+, des universités et des centres de recherche.

2. Le contexte de la redd+ en RDC et du niveau d'émission de référence pour les forêts

Le niveau de référence des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière est un instrument indispensable au mécanisme REDD (cf. Accords de Cancun). Il sert de « référence pour estimer les réductions des émissions attribuables à la mise en œuvre de la REDD+ », et ainsi « déterminer l'éligibilité à un soutien international fondé sur les résultats REDD+, et calculer ce soutien sur la base de réductions vérifiées des émissions » (Meridian Institute, 2011).

Depuis 2009, la RDC a engagé de nombreux travaux pour élaborer un dispositif capable de produire un niveau de référence acceptable et conforme à l'esprit des Accords de Durban. Cinq activités phares ont été menées en étroite coordination pour dégager des résultats complémentaires :

- Renforcement des connaissances sur la déforestation historique (FACET, OSFAC, JRC, études sur les causes de la déforestation)
- Projection de la déforestation tendancielle sur base des variables explicatives et de la cartographie des risques ; et application de scénarii de futurs possibles (UCL)
- Modélisation de la déforestation sur base de l'évolution des grands facteurs nationaux et internationaux (IIASA)
- Modélisation de la déforestation sur base de scénario d'évolution des grandes variables économiques et sociales nationales (Millenium Institute)

- Collecte et amélioration des données biogéographiques et socioéconomiques d'entrée (sondage des ménages...)

La contrainte technique majeure pour l'établissement d'un NERF national ou sous-national en RDC concerne la disponibilité des données historiques (notamment pour la dégradation forestière), la difficulté d'obtenir des données socio-économiques historiques fiables couvrant l'ensemble de la période de référence ainsi que l'absence d'un plan de développement/d'aménagement du territoire quantifié dans lequel il est spécifié le nombre d'hectares d'étendues forestières qui seront converties en zones non forestières pour les besoins du développement du pays durant la période de référence.

Le NERF est organisé autour de l'estimation des émissions historiques ajustées aux circonstances nationales. Il comprend :

- La définition de la forêt ;
- La période de référence et la période de validité du NERF ;
- L'échelle du NERF ;
- La portée du NERF ;
- Les réservoirs de carbone et
- Les gaz pris en compte.

a. Définition de la forêt en République Démocratique du Congo

La RDC définit la forêt comme l'ensemble des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares, avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à trois mètres avec un couvert arboré de plus de 30%, ou avec des arbres capable d'atteindre ces seuils in situ (Arrêté Ministériel 5094/CAB/MIN/ECN-T/JEB/08 du 22 Octobre 2008).

b. Période de référence du NERF et période de validité du NERF

La période de référence du NERF va de 2000 à 2014, tandis que la période d'analyse des données historiques couvre la période 1990 – 2014. Pour la RDC, une période d'au moins 5 ans doit s'écouler préalablement à l'actualisation éventuelle du NERF en cours.

c. Echelle du NERF

La RDC a opté pour un ciblage géographique adéquat de canalisation des investissements et des outils REDD+, afin d'en maximiser l'impact et promouvoir un développement économique à faible empreinte forestière. Le pays a ainsi décidé de construire de manière intérimaire son NERF à l'échelle sous-nationale, avec l'objectif d'inclure progressivement d'autres unités sous-nationales jusqu'à couvrir l'ensemble du territoire national. Les zones visées par le NERF sous-national ont été choisies sur base de critères objectifs et d'opérationnalisation des activités REDD+. Ces critères sont basés à la fois sur des paramètres quantitatifs ou quantifiables (émissions historiques, superficie du massif forestier, moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière), des aspects qualitatifs (capacité et atouts de mise en œuvre d'un projet REDD+) et d'autres relatifs à la stratégie-cadre nationale REDD+ (zones

d'intérêt REDD+ et leçons apprises au niveau national) ainsi qu'à la stratégie nationale de développement du pays (plans de développement et/ou d'aménagement).

De manière condensée, ces critères peuvent être rassemblés en trois groupes ci-dessous :

1. L'existence des points chauds de la déforestation et de la dégradation forestière, correspondant aux fronts majeurs de déforestation. À ces points chauds sont associés les risques de perte de la couverture forestière à court et à moyen terme qui sont tributaires des facteurs majeurs tels que l'accessibilité et la proximité des centres urbains. Ces risques peuvent par ailleurs être liés à des processus non planifiés ou à des plans de développement spécifiques (ex. : parcs agro-industriels, pôles de croissance, etc.)
2. La capacité à atteindre des résultats qui est tributaire de l'intérêt des parties prenantes au niveau locale (par ex. les Gouvernements Provinciaux), la présence de partenaires de mise en œuvre (ONG, secteur privé, etc.), la présence d'initiatives pertinentes pouvant contribuer aux objectifs REDD+.
3. Des critères additionnels tel que les opportunités des co-bénéfices sociaux et environnementaux (développement vert), les priorités nationales stratégiques, le souci de l'équité nationale, etc.

Sur base de tous les critères évoqués ci-haut, le NERF intérimaire de la RDC couvre une étendue sous-nationale correspondant à des entités administratives. Les zones visées par le NERF sous-national sont les ex-Provinces Bandundu, Equateur et Orientale. Ces provinces, appartiennent au groupe des cinq ex-Provinces traditionnellement considérées comme Provinces forestières de la RDC. La zones choisie pour le NERF intérimaire sous-national de la RDC couvre une superficie totale de 1.205.189,650 km², correspondant à la moitié (51%) du territoire national, et renferme 58% de la superficie forestière nationale, soit 861.037,93 km². De part leur importante superficie forestière et le niveau de déforestation forestière qui y est observé ([Section 4.1](#)), les zones choisies contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre qui sont tributaires de la RDC.

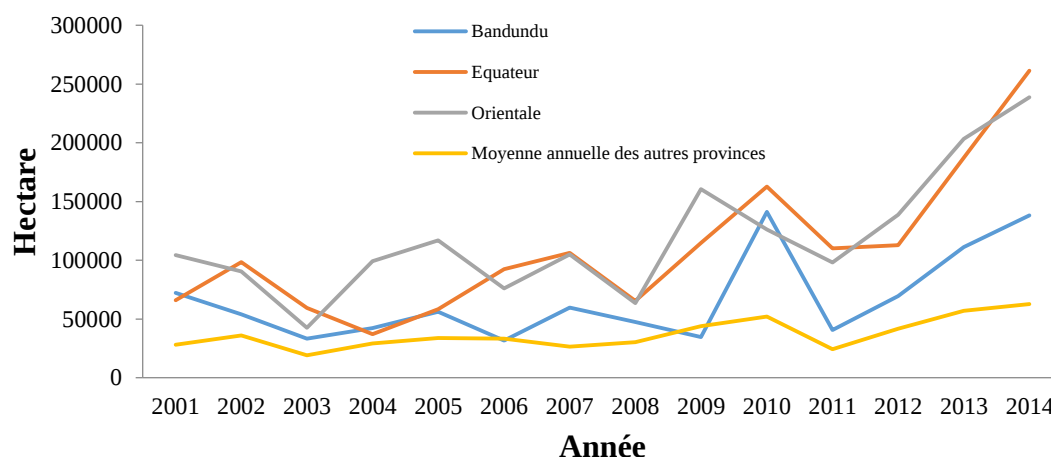


Figure 14-1: Pertes de la couverture forestière dans les zones visées par le NERF sous-national (GFW 2000-2014).

d. Portée du NERF

i. Les activités visées par le NERF sous-national

La RDC a retenu, de manière intérimaire, la déforestation comme seule activité pour la construction de son NERF sous-national. La déforestation est définie comme la conversion directe d'origine anthropique d'une zone forestière en une zone non forestière (GIEC, 2006). Elle prend en compte la déforestation planifiée et la déforestation non planifiée. La forêt a été définie au point [2.2](#) ci-dessus.

La RDC considère en outre que la dégradation forestière est probablement une source importante d'émissions de CO₂ pour le secteur forestier, tel que corroboré par de nombreuses études au niveau national (dont Defourny et *al.*, 2010 et Zhuravleva et *al.*, 2013) et continental (Lambin et *al.*, 2003 ; Asner et *al.*, 2010) qui indiquent que le taux de dégradation forestière peut représenter jusqu'à 50% du taux de la déforestation. Cependant, les données historiques relatives à la dégradation des forêts en RDC sont quasi-inexistantes aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle des zones visées par le NERF sous-national. Ce manque de données historiques sur la dégradation forestière en RDC, les conclusions de Defourny et *al.* (2010), Zhuravleva et *al.* (2013), Lambin et *al.* (2003) et Asner et *al.* (2010), ainsi que les nombreuses observations de terrain durant les inventaires et pré-inventaires forestiers au niveau national, ont conduit le pays à initier une série d'études spécifiques portant sur la méthodologie d'estimation des émissions historiques issues de la dégradation forestière. Les conclusions préliminaires de ces

études soulignent que l'estimation des émissions liées à la dégradation forestière pose un certain nombre de préalables majeurs que sont notamment (1) l'adoption d'une définition au niveau national pour la dégradation forestière (GFOI, 2014) ; (2) la compilation de données historiques robustes et transparentes sur la dégradation forestière et (3) le développement d'une méthodologie de quantification des émissions historiques de la dégradation forestière se conformant aux directives du GIEC. L'identification de ces préalables et la finalisation de ces études en cours vont permettre au pays d'envisager l'intégration de la dégradation forestière lors de l'actualisation son NERF intérimaire sous-national.

ii. Moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière en RDC

La RDC, à travers sa stratégie-cadre nationale REDD+, soutient qu'un consensus national a été trouvé depuis 2012 sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière au niveau national (MECNT, 2012). Ce consensus est l'aboutissement d'une série d'études qualitatives (GTCR, 2011, 2012 ; PNUE, 2011) et quantitatives (Defourny et *al.*, 2010) et de consultations variées diligentées par la Coordination Nationale REDD+ de la RDC (CN-REDD). Ainsi, les principales causes directes identifiées sont par ordre d'importance au niveau national : (1) l'agriculture itinérante sur brûlis, (2) l'exploitation artisanale du bois, (3) la carbonisation, le bois-énergie/bois de chauffe, (4) l'exploitation minière et (5) les feux de brousse. Ces causes sont illégales ou légales, pratiquées par les populations locales pour subvenir à leurs besoins alimentaires et/ou monétaires et sont parfois pratiquées à grande échelle et/ou à grande intensité. Les causes sous-jacentes identifiées sont quant à elles : (1) la croissance démographique, (2) les aspects institutionnels (décisions politiques, mauvaise gestion, guerres civiles, etc.), (3) le développement des infrastructures et l'urbanisation ainsi que (4) les aspects économiques tels que le chômage, la pauvreté, etc.

L'étude quantitative (Defourny et *al.*, 2010) a en outre établi qu'il existe une forte corrélation entre la déforestation et la dégradation des forêts en RDC. Cela signifie que les deux phénomènes sont

généralement observés aux mêmes endroits et prennent probablement racine dans des causes identiques. Cette étude a aussi indiqué que la déforestation et la dégradation forestière sont étroitement corrélées à des facteurs biophysiques tels que la présence de forêts déjà dégradées ou la fragmentation forestière, ainsi qu'à l'augmentation de la population, la présence de routes et des voies d'accès et la présence de complexe rural (mosaïque de jachères forestières, jardins de case, cultures vivrières et plantations villageoises).

Cependant, cette étude quantitative n'établit aucune corrélation entre la déforestation et la présence de concessions forestières tandis que les études qualitatives (GTCR, 2011,2012 ; PNUE, 2011) font apparaître l'exploitation industrielle du bois comme cause relativement importante dans les zones visées par le NERF sous-national de la RDC et dans l'actuelle Province du Kongo Central.

Les résultats de ces différentes études montrent très clairement l'importance des activités pratiquées par les populations rurales ayant des effets sur la déforestation, ce qui est confirmé par les variables explicatives identifiées dans l'étude quantitative. Un contexte économique difficile et un cadre institutionnel faible favorisent ces activités. A l'échelle sous-nationale, les travaux montrent une forte variabilité des causes directes et sous-jacentes de la déforestation. Seule l'agriculture itinérante sur brûlis semble être une cause répandue sur l'ensemble du territoire et dans une moindre mesure le bois énergie (dont le charbon) et l'exploitation artisanale du bois.

i. Les réservoirs

La RDC a retenu d'inclure la biomasse aérienne (fût et houppier de l'arbre) comme principale source de carbone dans le cadre de son NERF intérimaire. Cependant, des données nécessitant une consolidation préalable existent aussi pour les autres réservoirs ([Section 4.3](#)). Le pays est ainsi en mesure d'actualiser son NERF intérimaire à l'avenir en incluant progressivement d'autres sources de carbone telles que la biomasse souterraine et le bois mort.

ii. Les gaz à prendre en compte

En conformité avec son inventaire national des Gaz à Effet de Serre (IGES), la RDC a opté pour le CO₂ comme seul gaz à effet de serre pris en compte pour le NERF intérimaire. A l'avenir et en fonction de la disponibilité des données, le pays pourra actualiser son NERF en incluant les gaz non-CO₂ associés aux feux de brousse pour l'agriculture d'abattis-brûlis.

3. Approche methodologique pour l'estimation des emissions historiques

Le NERF de la RDC est construit sur base des émissions historiques issues de la déforestation. Pour ce faire, la RDC a suivi les recommandations du GIEC, notamment l'Equation 1 ci-dessous pour le calcul des émissions.

$$\text{Emissions} = \text{Données d'activite} \times \text{Facteurs d'émission} \quad \text{Eq. 1}$$

Dans le but d'affiner les estimations des émissions historiques issues de la déforestation, la zone de référence du NERF a été stratifiée selon la méthodologie décrite dans la Section suivante.

a. La stratification forestière pour le NERF sous-national

Le Guide des Bonnes Pratiques - du Groupe Intergouvernemental des Expert pour le Climat (GIEC) - liées aux activités du secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, fait des recommandations aux pays pour classer les terres et collecter des données sur les superficies forestières. Le GIEC recommande notamment de classer les terres en six grandes catégories pour faciliter la préparation des inventaires de gaz à effet de serre. Ces catégories sont : les terres forestières et cultivées, les prairies, les zones humides, les établissements humains et les autres terres.

La stratification forestière retenue pour la construction du NERF sous-national est basée sur le guide opérationnel de la stratification forestière en RDC (SPIAF, 2007) et sur une comparaison exhaustive des différentes cartes d'occupation du sol à l'échelle du territoire national. Il s'agit notamment de la carte UCL 2005 (Vancutsem et *al.*, 2005), la carte UCL 2010 (Verheggen et *al.*, 2010), la carte FACET (FACET, 2010), la carte DIAF/JICA/JAFTA (2010), la carte de la DIAF (2012), la carte AFRICOVER (2005) (Di Gregorio, 2005) et les cartes forestières de synthèse produites par la DIAF. Les quatre différentes strates forestières retenue pour la construction du NERF sous national sont décrites dans Tableau 3-1 ci-dessous.

Tableau 14-1: Description des strates forestières visées par le NERF sous-national.

STRATE FORESTIERE	DESCRIPTION
1. Forêt dense humide sur terre ferme	La forêt ombrophile sempervirente est caractérisée par une grande hétérogénéité en ce qui concerne les espèces végétales et par la présence de plusieurs strates. On la retrouve dans les régions à pluviosité équatoriale ou subéquatoriale dans laquelle les pluies sont bien réparties au cours de l'an. La saison sèche absente ou courte (2 à 4 mois) favorise une croissance végétale pendant une grande partie de l'année. La forêt dense humide sur terre ferme peut être soit sempervirente ou semi-décidue.
2. Forêt dense humide sur sol hydromorphe	Les forêts marécageuses sont situées le long des cours d'eau et des rivières, dans des zones périodiquement inondées ou gorgées d'eau durant toute l'année. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces qui croissent dans les conditions de déficit sévère en oxygène.
3. Forêt secondaire	La forêt secondaire jeune dénommée « recrû forestier » par Lebrun et Gilbert (1954) est le type transitoire qui succède à la régénération dans la série évolutive. D'une hauteur pouvant varier de 15 à 20 mètres, elle est constituée d'une strate arborescente dense à cime irrégulière. La plupart des essences qui la composent ont un diamètre moyen variant généralement entre 20 et 50 centimètres.
4. Forêt sèche ou forêt claire (Miombo)	Ce sont des forêts adaptées à une alternance des saisons humides et une saison sèches de plus de quatre mois au cours de laquelle il y a arrêt de la croissance végétale. La chute du feuillage se fait de façon progressive ou complète. La grande partie des espèces ligneuses est caducifoliée bien qu'on rencontre quelques espèces sempervirentes à tempérament héliophile et à feuillage léger de folioles réduites.

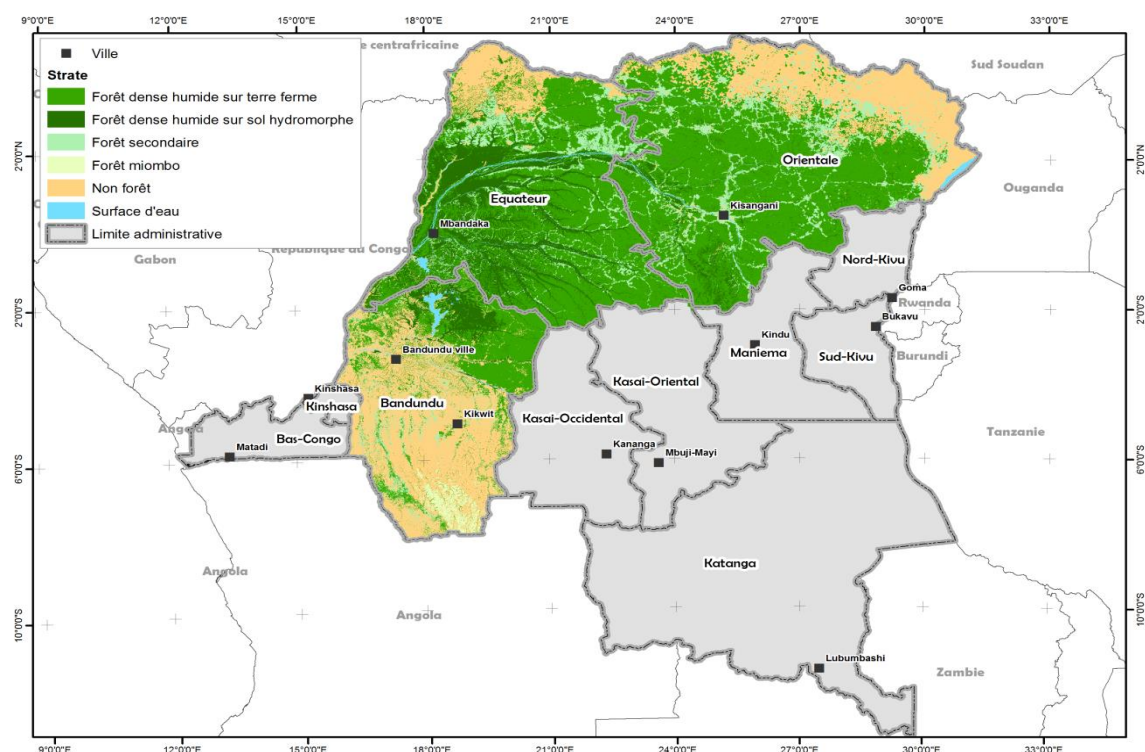


Figure 14-2: Stratification de la zone visée par le NERF intérimaire sous-national de la RDC.

Source (DIAF, 2016)

La démarche méthodologique utilisée pour l'élaboration de la carte de stratification de trois provinces NERF comprend (1) l'identification de classes majeurs en se basant de strates disponibles dans la norme de stratification du SPIAF, (2007), lesquelles sont disponibles dans les produits précités ; (2) l'agrégation des 14 strates de JICA/JAFTA, (2010) en 5 strates retenues ; (3) la segmentation multi résolution des images Landsat de 2000 et (4) la classification automatique. Une matrice de confusion (tableau 3-2) a été produite après comparaison avec la carte de couvert forestière de 2010 dérivé du produit FACET-2010 (Potapov et *al.*, 2012).

Tableau 14-2: matrice de confusion de la carte de stratification du NERF sous-national.

		Stratification NERF 2010 (DIAF/FAO)					TOTAL GENERAL	Pré UT
		FP	NF	EAU	FS	FOR_MARE		
Strate FACET 2010 (OSFAC/UMD/SDSU)	Forêt primaire	468 859 816 800	12 220 585 200	158 727 600	22 179 171 600	135 923 252 400	503 418 301 200	93,14
	Zone Non Forestière	7 416 741 600	95 685 271 200	92 134 800	25 033 640 400	-	128 227 788 000	74,62
	Plan d'Eau	841 212 000	500 317 200	11 000 451 600	66 214 800	-	12 408 195 600	88,65
	Forêt secondaire	13 932 986 400	9 870 915 600	46 382 400	49 999 456 800	-	73 849 741 200	67,70
	TOTAL GENERAL	491 050 756 800	118 277 089 200	11 297 696 400	97 278 483 600	-	717 904 026 000	
Préc prod		95,48	80,90	97,37	51,40	-	87,13	

Avec : FP : forêt dense humide sur terre ferme, For Mare : FP : forêt dense humide sur sol hydromorphe, FS : forêt secondaire, NF : non forêt, Eau : surface d'eau.

Il est par ailleurs utile de noter que la stratification forestière retenue pour le NERF sous-national a été jugée compatible à la fois avec celle adoptée dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions dans le Mai-Ndombe dans l'ex-Province du Bandundu, celle retenue par le Projet Pilote REDD Géographiquement Intégré de Mambasa (ex-Province Orientale) et celle adoptée pour l'inventaire forestier national dans l'ex-Province du Bandundu.

b. Quantification des données d'activité

La RDC s'est dotée d'un système national de surveillance des forêts (SNSF) complet et opérationnel, permettant de procéder aux analyses des données d'activité. Ce système repose essentiellement sur la mise en place d'un inventaire forestier national, d'un inventaire des gaz à effet (IGES) du secteur forestier, ainsi que d'un système national de surveillance des terres par satellite (SSTS) dénommé TerraCongo.

c. Méthodologie de quantification des données historiques de déforestation

Le SSTS permet la collecte des données d'activité (DA) REDD+ en utilisant des images satellites de type Landsat pour analyser les tendances historiques de l'utilisation des terres et le changement de la superficie forestière de façon périodique. La réduction à long terme du taux de la couverture de la canopée en dessous du seuil de 10% (Kanninen et al., 2007). Ce système repose largement sur la méthodologie développée par l'INPE (Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais – Institut Spatial Brésilien) pour le suivi des changements dans le bassin amazonien et qui a été adaptée au contexte spécifique de la RDC. Avec une unité minimale cartographique de 0.81 ha (9 pixels Landsat), le SSTS est le premier système du genre mis en œuvre en dehors du Brésil par un pays tropical souhaitant surveiller ses activités REDD+.

Le SSTS a pour objectifs spécifiques de (1) produire l'état de référence de la couverture forestière pour l'année 1990 ainsi que les statistiques y afférentes, (2) fournir la couverture forestière et les statistiques pour les dates requises dans la construction du NERF sous-national, (3) cartographier les changements de la couverture forestière nationale de la RDC pour la période 1990-2010, (4) fournir les statistiques de changement de la couverture forestière entre 1990 et 2014.

L'approche méthodologique d'élaboration de la carte de référence de la couverture forestière pour l'année 1990 et la détection des changements est basée sur une segmentation multi résolution dont les segments adjacents sont assemblés en fonction de la proximité de leurs valeurs spectrales respectives et des critères d'homogénéité combinant des facteurs tels que l'échelle, la forme, etc. Les segments obtenus sont classifiés automatiquement grâce à un algorithme adapté du modèle de mélange linéaire.

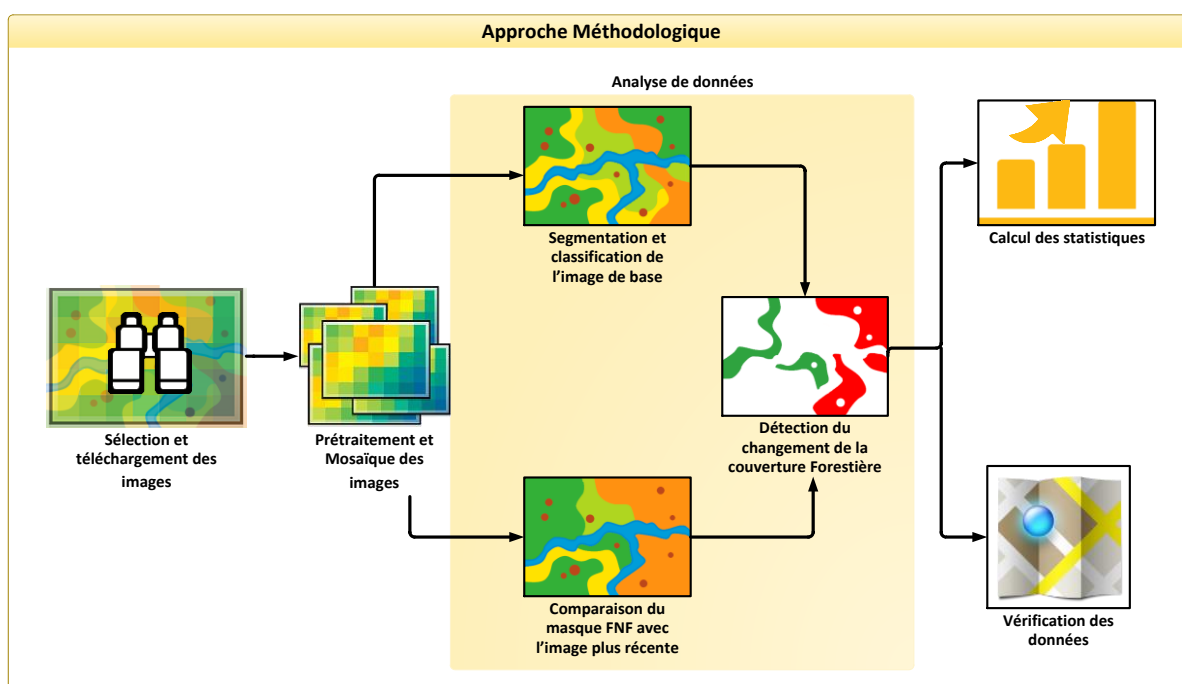


Figure 14-3: Méthodologie du SSTS de la RDC.

Par ailleurs, la détection des changements au sein des strates forestières majeures est réalisée grâce à une analyse multi temporelle de mosaïques d'images satellites. L'algorithme de détection du changement utilise la bibliothèque et les méthodes de *Google Earth Engine* API et peut-être consultée à l'adresse suivante : <https://ee-api.appspot.com/f9d986f450dc83c41de7c5dde6254bc8>

L'algorithme consiste en la recherche des meilleures images Landsat couvrant la zone d'intérêt en vue de produire une mosaïque des meilleurs pixels pour une année donnée et réaliser une détection du changement entre deux mosaïques consécutives.

La détection du changement suit les étapes suivantes :

- (1) Filtrage des images par date, jour julien, zone d'intérêt et année de référence ;
- (2) Sélection des images par capteur : Landsat 4 et 5 pour 1990 et Landsat 7 et 8 pour 2010 et 2014 ;
- (3) Sélection du meilleur pixel disponible entre deux périodes d'analyse, sur base du filtre généré au point (1) et en tenant compte de la température des pixels pour filtrer les zones nuageuses et le NDVI ;
- (4) Composition de chaque bande avec le meilleur pixel sélectionné lors de l'étape précédente ;
- (5) Calcul des ratios entre les bandes : B3/B4, B3/B5, B3/B7, B4/B5, B4/B7, B5/B7 ;
- (6) Composition de la mosaïque multi temporelle avec les 8 bandes et les 12 ratios des deux périodes ;
- (7) Collecte des échantillons d'entraînement en zone forestière stable, zone non forestière stable ainsi que les points de déforestation ;
- (8) Classification de la mosaïque en changement et non changement
- (9) Exportation des résultats vers Google Drive.

La précision de la carte de référence de la couverture forestière pour l'année 1990 et de la détection du changement est évaluée conformément aux recommandations de Olofsson (2014) et porte sur trois étapes :

(1) Calcul du nombre d'échantillons nécessaires pour chaque strate et sélection aléatoire de ces points d'échantillons sur base de limite administrative du pays. Les nombres des échantillons diffèrent en fonction de la superficie de chaque strate ;

(2) Classification des échantillons retenus se font grâce à l'outil *Collect Earth* (<http://www.fao.org/forestry/nfms-for-redd/85262/en/>). Les échantillons sélectionnés par strate sont comparés visuellement aux images consécutives sur *Collect Earth* au moyen d'une surface qui équivaut à un hectare. Les détails d'occupation du sol de chaque strate sont analysés conformément à la définition nationale de la forêt

(3) Production d'une matrice de confusion, correction des superficies et estimation de l'erreur de la carte finale. Cette dernière étape est réalisée conformément aux recommandations d'Olofsson (2013).

d. Résultats

Les résultats présentés ci-dessous concernent la période 1990-2010. La superficie forestière nationale corrigée et ajustée pour l'année 2010 a été évaluée à 152.605.529 ha $\pm$ 3.775.853 ha, ce qui correspond à 66% de la superficie du pays (Figure 3.3). La déforestation pour la période 1990 – 2010 a

été estimée à 9.598.713 ha $\pm$ 1.925.644 ha, correspondant à un taux de déforestation annuel relatif à la superficie forestière de 0,31% $\pm$ 0,04% pour la période 1990-2010. Le taux annuel de déforestation a été calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Taux annuel de déforestation} = \frac{\text{Deforestation (Année initiale - Année finale) [Ha]}}{\text{Superficie Forestière (Année initiale) [Ha]} \times \Delta t} \quad \text{Eq. 2}$$

Avec $\Delta t = n$ année d'intervalle (période initiale-finale)

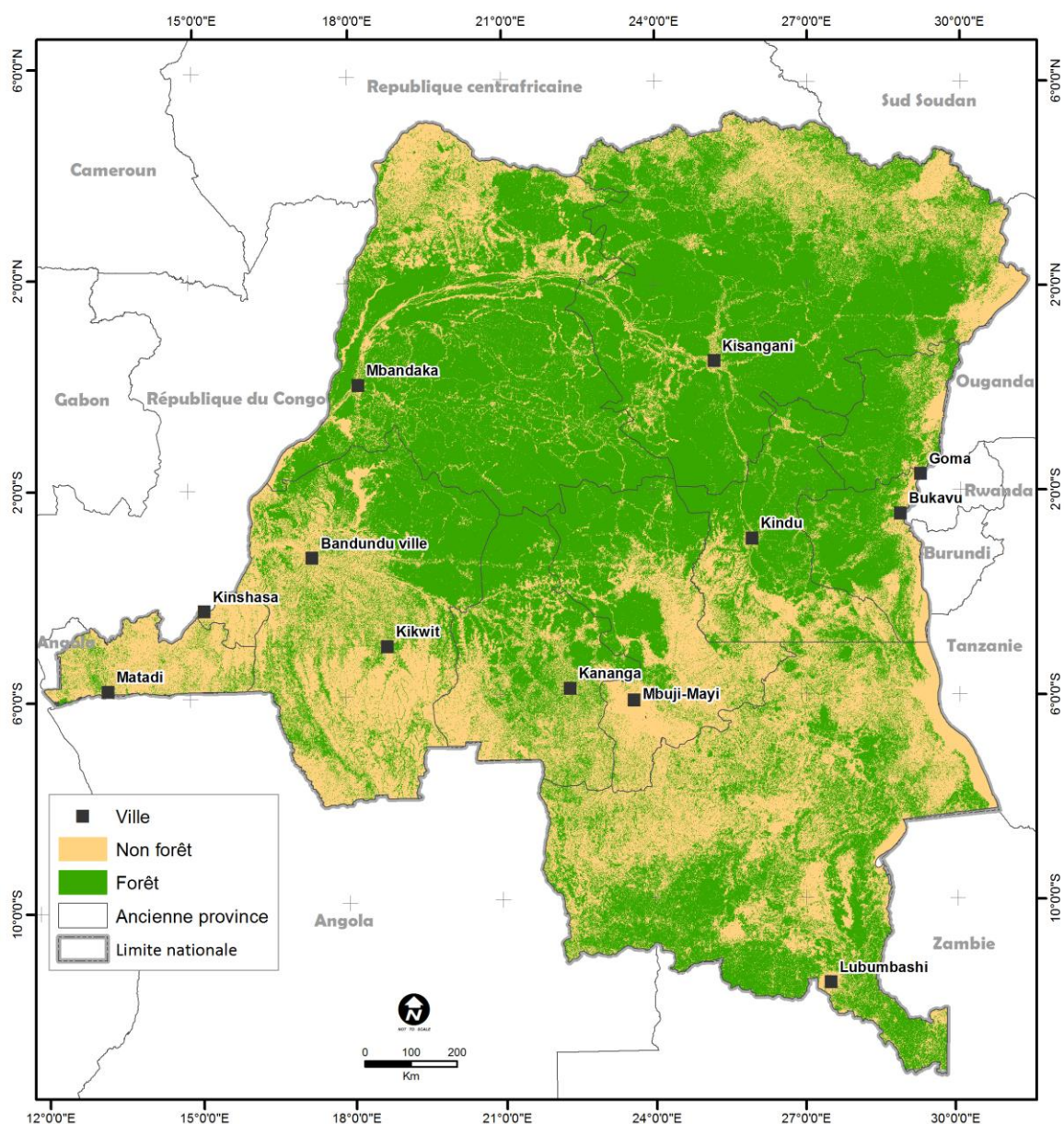


Figure 14-4: Masque Foret-Non-Foret pour l'année 2010 (DIAF, 2015).

A l'échelle de chaque Province visée par le NERF, les superficies forestières en 1990, les superficies déforestées durant la période 1990-2010 ainsi que les taux de déforestation y associés sont présentés dans le Tableau 3-2 ci-dessous.

Tableau 14-2: Déforestation à l'échelle des Provinces visées par le NERF sous-national.

PROVINCE	SUP. FORESTIERE EN 1990 (HA)	DEFORESTATION 1990- 2010 (HA)	TAUX DE DEFORESTATION 1990-2010 (HA)
Ex-Province Orientale	40 717 845	1 833 164	23%
Ex-Province de l'Equateur	33 322 006	1 729 633	22%
Ex-Province du Bandundu	15 269 095	1 115 989	14%
Total	89 308 948	4 678 786	-

Le nombre d'échantillons nécessaires pour l'analyse de la précision de la classification Forêt/Non-Forêt ainsi que celle de la déforestation, a été évalué à 933 points (Tableau 3.2) qui ont été choisis aléatoirement. Les échantillons de la forêt stable et de la non forêt stable ont été choisis sur une grille systématique de 1 km. Pour le changement, les échantillons ont été prélevés au centre d'un minimum de 9 pixels contigus de déforestation.

Tableau 14-3: Estimation du nombre d'échantillons.

NON-FORET	FORET	DEFORESTATION	TOTAL	VARIABLE
76 462 499,74	146 277 348,5	8 000 834,49	230 700 682,7	Superficie en Ha
33,13%	63,41%	3,47%		Wi
0,3	0,3	0,46		Si
90%	90%	70%		S(O) Precision par classe
0,0994	0,1902	0,0159	0,3055	Wi*Si
			1%	Erreur standard
			150	Minimum d'échantillons par classe
310	456	167	933	Echantillons

Le Tableau 3.4 ci-dessous présente les résultats de l'analyse de la précision pour la période 1990-2010 pour l'ensemble du pays, incluant les trois Provinces visées par le NERF.

Tableau 14-4: Matrice de confusion de l'analyse de la période 1990-2010.

Données de référence						
Carte DIAF		Foret	Non-Foret	Déforestation	Total	U
	Foret	442	9	5	456	97%
	Non-Foret	40	264	6	310	85%
	Déforestation	20	11	136	167	81%
	Total	502	284	147	933	
	P (NA)	88%	93%	93%	90%	
	P (A)	93%	95%	68%	92%	

U : Précision de l'Utilisateur ; P (NA) : Précision du Producteur avant ajustement ; P (A) : Précision du Producteur après ajustement.

Les résultats de l'analyse 1990-2010 ont été comparés à ceux fournis par d'autres produits pour vérifier les tendances de l'analyse de changement réalisée. Ces produits sont notamment FACET (Potapov et al., 2012), Tyukavina et al. (2013), Ernst et al. (2012), Hansen et al. (2013), Duveiller et al. (2008), FAO-FRA (2010). La comparaison est compilée dans le Tableau 3.5 ci-dessous.

Tableau 14-5: Comparaison des estimations des taux annuels de déforestation en RDC (1990-2010).

ETUDE	1990-2000	2000-2005	2005-2010	METHODOLOGIE
Duveiller et al. (2008)	0,25%±0,06%	-	-	Échantillonnage
FAO-FRA (2010)		0,20%		Échantillonnage
Potapov et al. (2012)		0,22%	0,25%	Mur-à-mur
Ernst et al. (2013)	0,15%±0,02%	0,32%±0,05%		Échantillonnage
Hansen et al. (2013)		0,34%*		Mur-à-Mur
DIAF	0,31%±0,04%			Mur-à-Mur

e. Résultats des estimations des données d'activité

Les données d'activité ont été calculées pour chaque province visée par le NERF de la RDC pour les périodes 1990-2010 et 2010 – 2014.

Tableau 14-6: Tableau des estimations de la déforestation pour les périodes 1990-2000 et 2000-2014.

PROVINCE	SUP. FORESTIERE EN 1990 (HA)	DEFORESTATION 1990- 2010 (HA)	DEFORESTATION 2010-2014 (HA)
----------	---------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Ex-Province Orientale	40 717 845	1 833 164	
Ex-Province de l'Equateur	33 322 006	1 729 633	
Ex-Province du Bandundu	15 269 095	1 115 989	
Total pour le NERF de la RDC	89 308 948	4 678 786	-

f. Quantification des facteurs d'émission

En l'absence des données issues d'un inventaire national complet, les données du pré-inventaire dans les trois Provinces du NERF ont été complétées avec celles issues de deux autres Institutions. La DIAF-IFN a accompagné ces différentes missions inventaires, ce qui constitue une garantie de l'uniformité des méthodes de collecte même si certaines variantes peuvent être observées, dont notamment la taille et la forme des parcelles selon les strates inventoriées. Les sites de collecte des données sont repartis dans les trois strates forestières, notamment : (1) strate majoritaire comprenant : les forêts dense humide sur terre ferme, sur sol hydromorphe, forêt secondaire, (2) strate mixte avec la forêt Miombo et (3) strate non forestière constituée de non forêt.

i. Méthodologie de collecte des données

Deux types de placettes ont été mises en place en fonction du type de strates :

- Placettes de comptage en carré dans les zones de forêt majoritaire ;
- Placette de comptage circulaire, disposé en agrégat (en L) dans les zones de forêt mixte.

Le Tableau 3.7 ci-dessous récapitule le nombre de plots par strate pour l'ensemble des Provinces visées par le NERF sous-national.

Tableau 14-7: Nombre et taille des plots par strate.

STRATE	TYPE DE PLOT ET SUPERFICIE (HA)				TOTAL
	Carré (0,36 ha)	Circulaire (0,707 ha) – Cluster de 10 placettes circulaires	Carré (1,44 ha) – Cluster de 4 placettes carrées de 0,36 ha	Carré (2 ha) – 1 placette principale de 1 ha + 4 placettes satellites de 0,25 ha	
Forêt marécageuse	0	2	6	3	11
Miombo	0	2	0	0	2
Forêt primaire	9	4	13	8	34
Forêt secondaire	0	13	0	2	15

Non forêt	0	22	0	0	22
-----------	---	----	---	---	----

En zone de forêt majoritaire

Les parcelles d'inventaire suivent un schéma adapté aux récents travaux d'analyse du couvert forestier par une estimation de la structure forestière basée sur des images à haute résolution (Barbier et al., 2010) :

- Forme carrée de 60 m x 60 m, superficie de 0,36 ha
- Subdivision en sous carré tous les 20 m afin de n'oublier aucun arbre et faciliter les opérations au sol, la localisation relative et donc une éventuelle remesure à intervalles réguliers dans le cas des placettes de suivi.

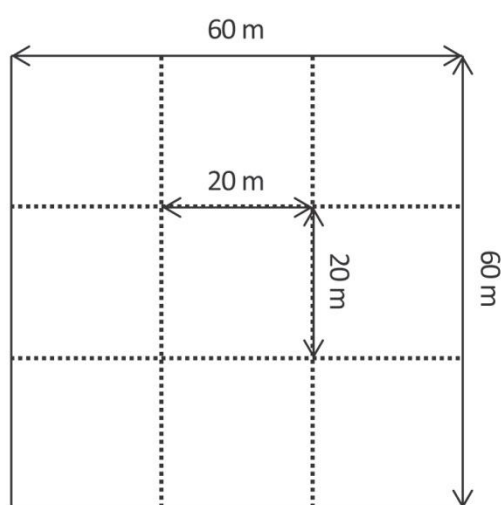


Figure 14-5: Parcelle en zone de forêt majoritaire.

Ce format de placette doit permettre, à l'aide d'un GPS de haute précision, de faire le lien avec la localisation de la placette au sol sur les images satellites. En effet, les dispositifs alternatifs de placette d'inventaires (i.e., placettes en ligne généralement utilisées pour les inventaires d'aménagement en RDC) ne permettent pas une bonne corrélation avec les images satellites. Cette corrélation est nécessaire pour maximiser l'utilisation des données collectées durant les inventaires et notamment pour faire le lien avec les strates forestières discriminées sur base des images satellites.

Pour ces placettes carrées, il y a systématiquement l'ouverture d'un layon de bordure ($4 \times 60 \text{ m} = 240 \text{ m}$) et des layons interne ($4 \times 60 \text{ m} = 240 \text{ m}$) afin de matérialiser des sous-placettes de $20 \text{ m} \times 20 \text{ m} = 0,04 \text{ ha}$. Le comptage a lieu :

- Dans la sous-placette de $20 \times 20 \text{ m}$ au centre de la parcelle : tous les diamètres ligneux de plus de 5 cm de DHP sont mesurés ;
- Sur l'ensemble de la surface : le diamètre de tous les arbres ayant un DHP $> 10 \text{ cm}$ est mesuré et ces arbres sont identifiés ;
- Sur l'ensemble de la surface : on mesure la hauteur totale de 5 arbres par classe de 10 cm de diamètre (à partir de 10 cm) ;

- Les arbres morts sont aussi relevés et classés ;
- 4 relevés de sol sont faits via le prélèvement d'un cylindre de sol de 5 cm de diamètre sur 30 cm de profondeur. Le sol recueilli est mis dans un sac plastique unique sur lequel sont indiquées les informations de la parcelle. L'analyse du sol se fait ultérieurement en laboratoire ;
- Sur le 3^{ème} sous-layon Nord-Sud sont comptés les arbres morts au sol dont le tronc croise le passage. Le diamètre sur le layon et la longueur totale seront mesurés ;
- Un positionnement très précis de la placette est effectué à l'aide d'un GPS de haute précision aux quatre coins et au centre avec prise d'une heure et demie à chaque fois et des points GPS tous les 20 m. Ces points permettront de classer la parcelle dans chaque type de forêt de manière précise à l'aide d'un SIG, par recoupement avec la stratification utilisée ;
- La litière n'est pas prise en compte lors du pré-inventaire car sa variabilité saisonnière ne pourra être appréciée. De plus, sa variabilité spatiale est relativement faible.

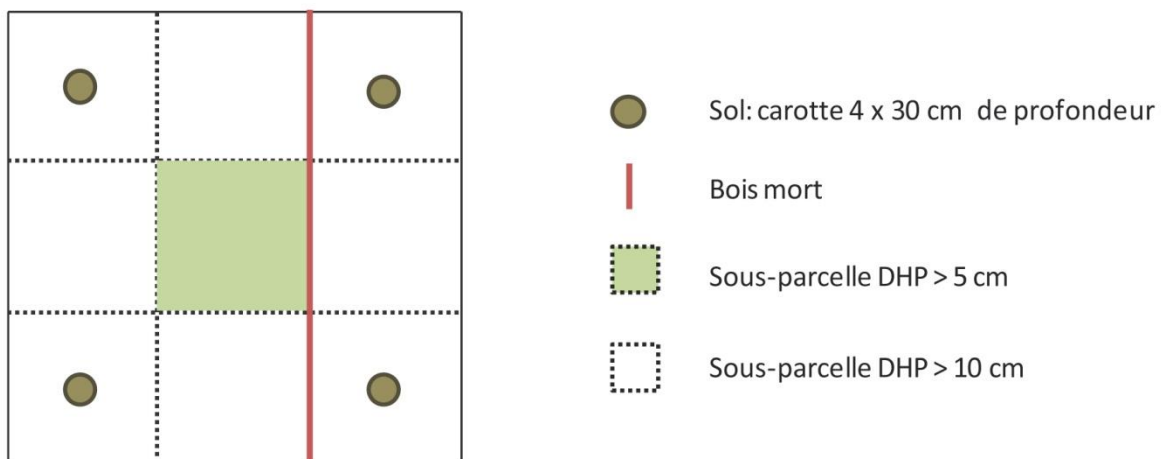


Figure 14-6: Dispositif de comptage au sein des placettes carrées.

En zone mixte

Afin de mieux prendre en compte la variabilité en zone mixte, un inventaire par agrégat de placettes circulaires réparties en L a été mis en place. Cette méthodologie permet d'évaluer la proportion de la strate sondée répondant à la définition de forêt telle que définie par le pays ([Section 2.1](#)) et d'avoir une évaluation de la biomasse dans les placettes définies comme forêt. L'agrégation des placettes d'inventaire permet aussi de réduire les coûts de déplacement des équipes d'inventaire. Chacune des placettes de l'agrégat se répartit le long de 2 axes perpendiculaires à un intervalle de 250 m les unes des autres (de centre à centre) (Figure 3.6). Chacune des 10 placettes est circulaire et a un diamètre de 30 m.

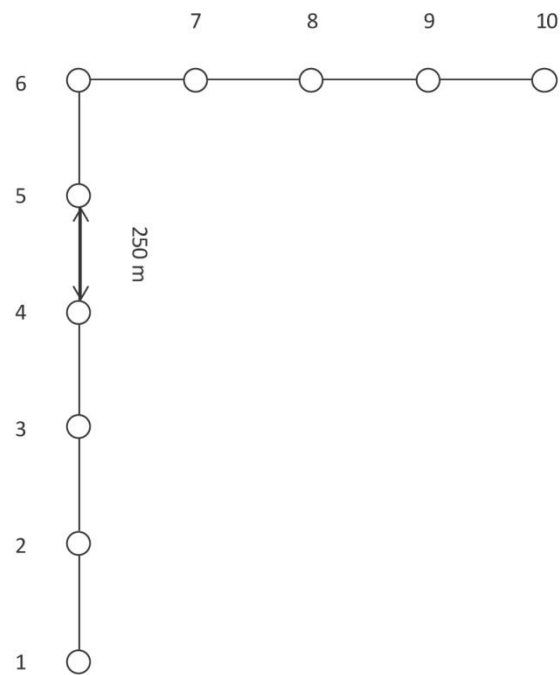


Figure 14-7: Parcelle en zone de mixte.

Chacune des placettes circulatoires est inventoriée de la manière suivante :

- Chaque placette circulaire est considérée comme une placette individuelle ;
- Si la placette ne se trouve pas majoritairement dans la strate prévue, elle sera néanmoins mesurée et décrite selon la description des strates forestières ;
- Chaque placette est subdivisée en sous-placettes concentriques selon le schéma ci-dessous (Figure 3.6)
- Des relevés de sol sont faits dans le coin Nord des placettes 2, 4, 6 et 8 et mis dans des sacs différents ;
- Les bois morts au sol sont mesurés selon des axes diamétriques dans le prolongement des layons d'accès au sein des placettes 1, 3, 5 et 7 ;
- Un positionnement très précis de la placette est effectué à l'aide d'un GPS de haute précision au centre de chacune des placettes.

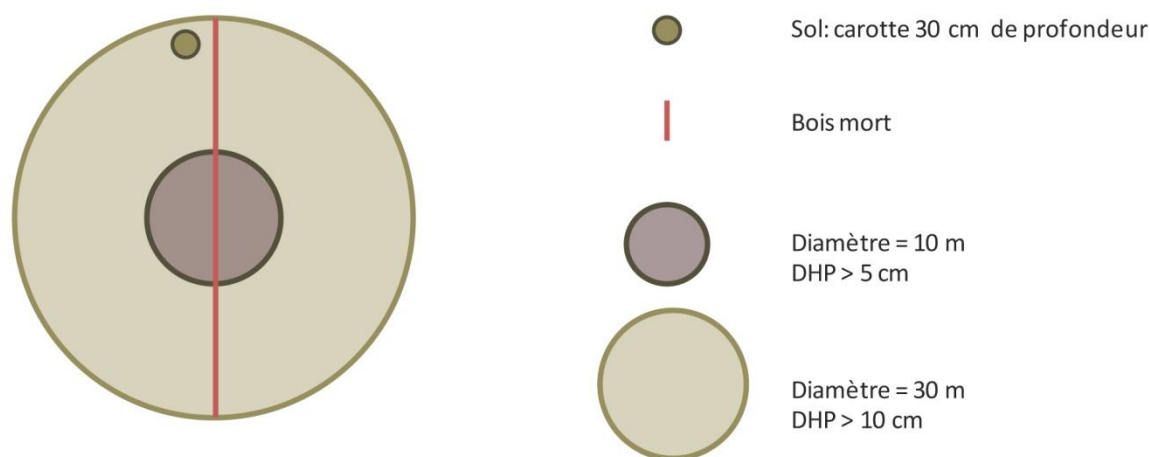


Figure 14-8: Dispositif de comptage au sein des placettes disposées en L.

ii. Analyse des données d'inventaire

Les données de terrain collectées par les 3 institutions étaient stockées dans des bases de données différentes. Afin de les traiter et d'effectuer les calculs, il était d'abord nécessaire de les harmoniser et de les agréger dans un même fichier. La migration a été faite de sorte qu'aucune information présente dans les fichiers originaux ne soit perdue.

Le fichier de données agrégées ainsi créé contient les informations concernant 33 604 arbres collectés dans les ex-Provinces Equateur, Bandundu et Orientale. Pour chaque arbre le fichier fournit les informations:

- L'institution en charge du relevé de terrain ;
- Le nombre d'identification, la strate, la latitude et la longitude de la placette et de la sous-placette où l'arbre a été mesuré ;
- Le nom scientifique (à la fois le nom fourni dans la base de données originale et le nom scientifique après correction) ;
- Les paramètres dendrométriques (DHP, hauteur, quand mesurée) ;
- L'état de santé (vivant, mort sur pied, souche) et forme de végétation (arbre ou liane).

iii. Estimation de la biomasse aérienne

Le calcul de la biomasse aérienne (BA) a été réalisé en utilisant l'équation allométrique de Chave et *al.* (2014) incluant le diamètre, les hauteurs mesurées sur le terrain et la densité de bois par espèce (Equation 3 ci-dessous).

$$BA = 0.0673 \times (d_i \times (DHP_i)^2 \times H_{tot.i})^{0.976} \quad \text{Eq. 3}$$

Où d_i est la densité de bois de l'arbre i , DHP_i le diamètre à hauteur de poitrine de l'arbre i et $H_{tot.i}$ la hauteur totale de l'arbre i .

La RDC a opté pour cette équation car c'est le modèle le plus utilisé en Afrique centrale, même s'il présente des valeurs plus faibles de biomasse comparativement au modèle de Chave et *al.* (2005) sur

base des tests effectués pour l'ex-Province du Bandundu. Ce choix du pays est ainsi conservateur vis-à-vis du NERF.

La relation DHP – Hauteur a été dérivée de l'équation de Näslund $H = \frac{D^2}{(a+bD)^2} \dots \dots \dots$ **Eq. 4**

Les paramètres a et b valent respectivement 1.9659 et 0.1502 et ont été dérivés à partir des tests réalisés sur des essences locales.

iv. Calcul des intervalles de confiance de la biomasse aérienne

Le calcul des intervalles de confiance est rendu quelque peu difficile par le fait que dans la même strate on peut trouver des plots de formes (circulaires ou carrées) et tailles différentes. Cependant, il y a une hypothèse sous-jacente que tous les plots ont été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque strate. Le calcul des intervalles de confiance a ainsi été envisagé selon trois procédures différentes.

Dénominateur commun des placettes carrées

On considère que toutes les placettes carrées ont comme plus petit dénominateur commun la taille de 0,36 ha et on applique les formules d'un échantillonnage aléatoire simple. Les estimations suivantes sont obtenues :

Tableau 14-8: Estimation de l'intervalle de confiance de la BA sur base du dénominateur commun.

STRATE	BIOMASSE AERIENNE (T/HA)	INTERVALLE DE CONF. (95%)	NBRE DE PLOTS
Forêt primaire	287.6	± 54.15	30
Forêt marécageuse	306.3	± 96.24	9

Cette méthode présente cependant deux désavantages majeurs : (1) perte de l'information concernant les placettes circulaires et (2) la diminution de la taille de la parcelle entraîne une perte de précision car l'utilisation des clusters contribue à réduire l'incertitude.

Placettes majoritaires

On utilise les parcelles majoritaires dans chaque strate, par exemple, uniquement les parcelles de 1.44 ha en forêt primaire et 0.707 ha en forêt secondaire. On obtient les estimations présentées dans le Tableau 3.9 ci-dessous.

Tableau 14-9: Estimation de l'intervalle de confiance de la BA sur base du dénominateur commun.

STRATE	BIOMASSE AERIENNE (T/HA)	INTERVALLE DE CONF. (95%)	NBRE DE PLOTS
Forêt primaire	280.4	± 37.8	13
Forêt marécageuse	266.2	± 56.4	6
Forêt secondaire	76.4	± 15.6	13
Miombo	58.7	± 118.7	2

Non forêt	47.6	± 22	22
-----------	------	------	----

Le désavantage majeur avec cette méthode est que l'on perd les informations concernant les autres plots. Aussi, en ne retenant que les parcelles de 1.44 ha qui sont majoritaires pour la forêt primaire et la forêt marécageuse et qui sont installées uniquement dans le Bandundu, on perd l'information des deux autres Provinces.

Formule spécifique aux échantillons de taille inégale

La méthodologie la plus appropriée consiste à utiliser des estimateurs par ratio où la taille des plots est à considérer comme une variable auxiliaire (Cochran and William G., 1977). On peut ainsi considérer toutes les parcelles mais les estimations ne sont acceptables que pour les échantillons de grande taille ($n > 30$).

Tableau 14-10: Estimation de l'intervalle de confiance de la BA sur base du dénominateur commun.

STRATE	BIOMASSE AERIENNE (T/HA)	INTERVALLE DE CONF. (95%)	NBRE DE PLOTS
Forêt primaire	272.5	± 32.44	34
Forêt marécageuse	264.4	± 36.80	11
Forêt secondaire	112.5	± 45.37	15
Miombo	58.7	± 18.31	2
Non forêt	47.7	± 20.72	22

Cette dernière méthode a été retenue pour le calcul des intervalles de confiance de la biomasse aérienne pour les strates Forêt Primaire, Forêt Marécageuse et Miombo. Les intervalles de confiance pour les strates Forêt Secondaire et Non-Forêt sont calculés sur base de la méthode des placettes majoritaires.

v. Calcul du stock de carbone des arbres et du CO₂

Le stock de carbone des arbres (tC/ha) pour chaque strate est obtenu en multipliant la biomasse de la matière sèche par la fraction de carbone dans la biomasse (Equation 5 ci-dessous).

$$C = \text{Biomasse de la matière sèche} \times \text{Fraction de carbone dans la biomasse} \quad \text{Eq. 5}$$

La fraction de carbone dans la biomasse de 0.49 est utilisée pour convertir la biomasse sèche en carbone (Feldspausch et al., 2004).

Le CO₂ (teCO₂/ha) pour chaque strate est calculé en multipliant par 3.67 la valeur du carbone des arbres de la strate considérée (Equation 6).

$$CO_2 = \text{Stock de carbone} \times 3.67 \quad \text{Eq. 6}$$

vi. Résultats et facteurs d'émission proposés

Le Tableau 3-11 ci-dessous présente les résultats de la biomasse aérienne pour les différentes strates ainsi que les intervalles de confiance y afférents.

Tableau 14-11: Biomasse aérienne et stock de carbone pour les strates du NERF.

STRATE	BIOMASSE AERIENNE (T/HA) ± IC (95%)	CARBONE(TC/HA)
Forêt primaire	272.5 ± 32.44	133.53
Forêt marecageuse	264.4± 36.80	129.56
Forêt secondaire	76.4± 15.6	37.44
Miombo	58.7± 18.31	28.765
Non forêt	47.6± 20.72	23.32

g. Quantification des du NERF

Les émissions moyennes historiques de la déforestation planifiée et de la déforestation non planifiée pour le NERF intérimaire sous-national correspondent à un total de xxx teCO₂/an (Tableau 3.12).

Tableau 14-12: Estimation de l'intervalle de confiance de la BA sur base du denominateur commun.

STRATE	DEFORESTATION 1990-2010 (HA)	EMISSIONS 1990- 2010 (TECO ₂ /AN)	DEFORESTATION 2010-2014 (HA)	EMISSIONS 2010- 2014 (TECO ₂ /AN)
Foret primaire				
Foret marecageuse				
Foret secondaire				
Miombo				
TOTAL				
EMISSIONS MOYENNES HISTORIQUES (TECO₂/AN)			xxx teCO ₂ /an	

h. Approche méthodologique pour l'ajustement

A l'instar de nombreux pays africains, la RDC vise à devenir un pays émergent à l'horizon 2030. Les différentes initiatives de développement qui seront mises en œuvre auront certainement un impact sur la couverture forestière qu'il convient d'anticiper dans la construction du NERF sous national. La méthodologie d'ajustement du NERF intérimaire sous-national vise à obtenir un facteur d'ajustement composite reprenant les aspects spécifiques de chacune des trois provinces visées par le NERF.

Trois approches ont été explorées :

- (1) La première approche d'ajustement concerne l'analyse des plans de développement futur au niveau de chacune des Provinces. Ces plans concernent notamment la construction

d'infrastructures, l'implantation des parcs agro-industriels, les investissements dans les secteurs des hydrocarbures et des mines, etc. Il s'agit d'évaluer la pertinence de ces différents plans de développement, leur possibilité de matérialisation effective et leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre issus du secteur forestier

- (2) La seconde approche d'ajustement est relative à l'utilisation des modèles de prédiction des demandes en terres au niveau sous-régional et continental et leurs impacts sur la couverture forestière. Ce cas de figure est analysé par des modèles économétriques et spatialisés tel que CONGOBIOM. Ce dernier a pour objectif de modéliser la déforestation future à partir des changements de production et de consommation, permettant ainsi de vérifier la validité et la cohérence des estimations et d'éviter d'augmenter artificiellement la déforestation future. La déforestation future est modélisée au niveau sous-national de sorte qu'elle demeure cohérente avec la déforestation au niveau national (Projet REDD-PAC).
- (3) L'ajustement du NERF peut être basé sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière dans chacune des ex-Provinces ciblées en vue d'en dériver une relation statistiquement significative avec la perte de la couverture forestière. La trajectoire future de ces moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière (ex. : projection du taux de croissance démographique, évolution des indicateurs de la consommation du bois-énergie, etc.) permettra d'inférer sur l'évolution de la couverture forestière (Megevand et *al.*, 2013 ; Kibambe Lubamba, 2013)

i. Observations sur les différentes approches d'ajustement

En ce qui concerne la première approche, il est apparu que les différents plans de développement et/ou d'aménagement du territoire de la RDC ne quantifient pas l'impact environnemental des politiques qui seront mises en œuvre, ce qui rend difficile l'estimation des demandes en terres forestières pour l'avenir. Tel est par exemple le cas du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA, 2014) qui stipule que l'augmentation des superficies agricoles consécutive à la création de nouvelles zones de culture, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner de la déforestation et la destruction de formations végétales. Cependant, il n'est pas fait mention d'une estimation du nombre d'hectares de forêts qui pourront être mis à contribution. Ce même plan stipule en outre qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour atténuer les impacts négatifs de sa mise en œuvre. Le PNIA prévoit en outre une composante spécifique transversale consacrée aux questions liées à la protection de l'environnement en vue de garantir une exploitation saine et durable du milieu.

Concernant la seconde approche, la plus part des modèles sous-régionaux de demandes en terre ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités nationales de la RDC, notamment les dynamiques internes ayant eu un impact sur la réduction de la couverture forestière du pays. D'autre part, l'échelle à laquelle la prédiction des demandes futures en terres demeure trop grande pour être pertinente à l'échelle des Provinces visées par le NERF intérimaire sous-national.

La modélisation de la demande future en terres forestières en RDC à l'horizon 2035 sur base des moteurs de la déforestation a été retenue comme base pour l'ajustement. Cette modélisation fonctionnelle à 1 km² de résolution spatiale réalisée par Kibambe Lubamba (2013) combine en effet les dynamiques internes à la base de la réduction du couvert forestier avec les observations historiques

de l'évolution de la couverture forestière par télédétection. Ce modèle utilise un ensemble de variables spatiales (i.e., la distribution de la population humaine, l'accessibilité aux villes et villages importants, la proximité des forêts secondaires existantes et la distance aux aires protégées) pour simuler les changements dans la couverture forestière au niveau national entre 2005 et 2035. Ce modèle est calibré en utilisant les données de changement dans la couverture forestière pour la période 2000-2005 (Potapov et al., 2012) et validé avec la carte d'occupation du sol pour l'année 2010 (Potapov et al., 2012). Le modèle considère deux scénarios. Un scénario conservateur pour lequel la demande en terres forestières est simulé à partir des pertes de la couverture pour la période de calibration du modèle (2000-2005). Le second scénario qualifié de *business-as-usual* prédit la demande future en terres forestières sur base d'une modélisation fonctionnelle des moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière en RDC (Defourny et al., 2012) incluant notamment la croissance de la population le besoin en terres forestières y afférant par ménage en milieu rural (i.e., 0.25ha/an – Tollens, 2010). Ce dernier scénario indique que la population de la RDC va au minimum doubler à l'horizon 2035, conduisant à un taux annuel de perte de la couverture forestière de l'ordre de 0.48%/an entre 2005 et 2035. Ce taux est par ailleurs proche de celui retenu dans la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC (i.e., 0.41%/an pour la période 2010-2035). Un avantage majeur du modèle retenu est qu'il est spatialement explicite, contrairement à la majorité d'autres modèles existant tels que ceux mentionnés dans la Stratégie-Cadre Nationale REDD+. Ce modèle permet ainsi de dériver les projections de perte de couverture forestière pour chacune des Provinces visées par le NERF intérimaire sous-national de la RDC.

Ainsi, l'ajustement retenu est basé sur le scénario décrit comme *business-as-usual* et ne prend en compte que la déforestation non planifiée en l'absence d'informations crédibles et quantifiées relatives à la déforestation planifiée dans le futur.

ii. Calcul de l'ajustement pour la déforestation non planifiée

Le Tableau 3.13 ci-dessous présente l'évolution de la couverture forestière dans les trois Provinces visées par le NERF intérimaire sous-national de la RDC à l'horizon 2035 ainsi qu'une estimation des émissions qui en résulteront. Pour l'ajustement, il est considéré un stock de carbone moyen de 82.32 TC/ha pour la zone visée par le NERF sous-national.

Tableau 14-13: Calcul de l'ajustement de la déforestation non planifiée pour le NERF interimaire sous-national.

STRATE	DEFORESTATION 2015-2020 (HA)	EMISSIONS 2015-2020 (TECO ₂ /AN)
Ex-Province du Bandundu	369 900	2 2350 423
Ex-Province de l'Equateur	782 100	47 256 734
Ex-Province Orientale	1 161 600	70 187 217
TOTAL	112 223 415	139 794 375

L'ajustement pour le NERF intérimaire sous-national est ainsi estimé à environ 140 MteCO₂ pour la période 2015-2020.

iii. Période de validité du NERF ajusté

Compte tenu de l'évolution rapide des circonstances nationales en RDC et la possibilité d'obtenir des informations quantifiées sur les besoins en terres forestières pour chacune des Provinces du pays en fonction du plan général de développement visant l'émergence du pays à l'horizon 2035, l'ajustement a été calculé pour la période 2015-2020, correspondant à la période de validité du NERF dont la révision ne peut intervenir avant une durée minimale de 5 ans ([Section 2.2](#)). Cependant, le pays pourrait envisager de réduire cette durée pour le NERF intérimaire sous-national en fonction des moyens pouvant être mis à disposition pour la mise à jour des données.

i. Améliorations futures du NERF intérimaire sous-national de la RDC

La RDC a adopté une approche par étape pour la construction de son niveau de référence des émissions pour les forêts, tel que mentionné dans la décision 12/CP, par. 10. Le pays souhaite ainsi mentionner quelques points d'améliorations du NERF intérimaire sous-national en fonction des travaux en cours ou des données à obtenir à l'avenir en fonction des moyens disponibles. Ces améliorations concernent notamment :

- L'inclusion de l'activité de la dégradation forestière qui peut représenter une part non négligeable des émissions issues des forêts au niveau national. Cette activité n'a pas été incluse à ce stade du fait du manque de données historiques de la dégradation forestière. Des travaux sont actuellement en cours pour déterminer la méthodologie la plus adaptée pour l'estimation des émissions historiques de la dégradation forestière ;
- La distinction entre déforestation non planifiée liée essentiellement aux moteurs directs de la déforestation et particulièrement l'agriculture itinérante sur brûlis et la déforestation planifiée liée au plan général d'aménagement du territoire au niveau national ;
- La réalisation d'un inventaire forestier national complet qui permettra d'affiner les données de biomasse dans les différentes strates forestières retenues dans le cadre du NERF ;
- Le développement des modèles allométriques nationaux pourrait améliorer l'estimation de la biomasse. Des travaux sont actuellement en cours pour déterminer la pertinence de ce développement, sur base d'un recensement exhaustif des équations allométriques les plus usités dans le pays et au niveau sous-régional ;
- L'intégration dans le NERF d'autres réservoirs tels que la biomasse souterraine et le bois mort notamment ;
- L'analyse des fuites possibles d'émission en dehors des Provinces visées par le NERF intérimaire sous-national, notamment en prévoyant des activités spécifiques y relative dans la mise en œuvre du MRV dans le cadre de la REDD+ ;
- L'amélioration de la méthodologie pour l'ajustement de chaque activité visée par le NERF, à partir d'informations quantifiées de la demande en terres forestières au niveau national, sur base des plans de développement ou d'aménagement certifiées par les autorités nationales.

Annexe 4. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO.

As a technical specialized agency, FAO's default implementation modality is "direct execution", meaning that, by default, all funds are handled by FAO directly and not by third party operational partners. All FAO projects are approved as directly executed, unless specifically requested by the resource partner and by the governments and other stakeholders.

For activities related to the contracting of service providers and procurement activities, FAO has established manual sections 507 and 502, which include strict anti-corruption measures.

In cases where FAO is requested to work in partnership arrangements involving the transfer of FAO-managed funds to Operational Partners to implement parts of, or entire projects on behalf of FAO, FAO has put in place a dedicated Manual Section (MS 701 - hereinafter referred to as Manual Section on the Operational Partners Implementation Modality (OPIM)). These partnership arrangements are sometimes necessary when work involves the strengthening of capacities of government institutions and joint FAO/Government implementation.

The Manual Section on OPIM clearly defines arrangements for such joint implementation of projects/programmes including measures for assurances that the use of funds by Operational Partners will lead to intended results, that funds will be disbursed for intended purposes and in accordance with financial and administrative procedures and systems which comply with international standards. The manual section also covers the cases in which FAO uses the Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT).

The manual section includes sound and comprehensive risk management practices, as well as section on ethical behaviour and anti-corruption measures. FAO is responsible for ensuring that the funds entrusted to it by its Member States and other parties are expended correctly and transparently according to the highest standards of accountability to ensure the utmost degree of public trust. All activities associated with the preparation, approval and management of Operational Partners Agreements have to respect principles of fairness and transparency.

Annexe 5 : Dispositions légales générales pour la FAO dans les Programmes Conjointes des Nations Unies

- 1) La réalisation des objectifs du Programme incombe conjointement au Gouvernement, à la FAO et aux autres agences des Nations Unies participantes.
- 2) L'équipement, le matériel et les fournitures acquis avec les fonds du Programme deviennent normalement propriété du Gouvernement dès leur arrivée dans le pays, sauf si l'accord en dispose autrement. Le Gouvernement veille à ce que l'équipement, le matériel et les fournitures soient à tout moment disponibles pour le Programme et fait en sorte qu'ils soient placés sous bonne garde, entretenus et assurés. Les véhicules et les ordinateurs personnels demeurent, à moins que l'accord n'en dispose autrement, la propriété de la FAO.
- 3) Sous réserve de toute mesure de sécurité en vigueur, le Gouvernement fournit à la FAO et au personnel du Programme les rapports, enregistrements, archives et autres renseignements pertinentes pouvant être nécessaires à la mise en œuvre du Programme.
- 4) Le choix du personnel de la FAO affecté au Programme, des autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO au titre du Programme, ainsi que des stagiaires, est fait par la FAO, le Gouvernement ayant été consulté. Pour contribuer à la mise en œuvre rapide du Programme, le Gouvernement s'engage à accélérer autant qu'il le peut ses procédures d'agrément du personnel de la FAO et des autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO, et chaque fois que cela est possible, à dispenser de ces procédures le personnel de la FAO engagé pour des périodes de courte durée.
- 5) Le Gouvernement applique à la FAO, à ses biens, fonds et avoirs et à son personnel, les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Hormis le cas où le Gouvernement et la FAO en sont convenus autrement dans le document de Programme, le Gouvernement accorde les mêmes privilèges et immunités stipulés dans ladite Convention à toutes les autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO dans le cadre de la mise en œuvre du Programme.
- 6) Afin d'assurer la mise en œuvre rapide et efficace du Programme, le Gouvernement accorde à la FAO, à son personnel et à toute autre personne assurant des services pour le compte de la FAO les facilités nécessaires, notamment:
 - a) la délivrance rapide et gratuite des visas ou permis requis;
 - b) toutes les autorisations nécessaires à l'importation et, le cas échéant, à la réexportation de l'équipement, du matériel et des fournitures devant être utilisés dans le cadre du Programme, et l'exonération de tout droit de douane, autres taxes ou redevances appliquées à de telles importations ou réexportations;
 - c) l'exonération de tout impôt sur les ventes ou autres taxes en cas d'achat sur place d'équipement, de matériel et de fournitures devant être utilisés dans le cadre du Programme;
 - d) le paiement des frais de transport dans le pays, y compris les coûts de manutention, d'entreposage et d'assurance et toutes autres dépenses connexes en ce qui concerne l'équipement, le matériel et les fournitures devant être utilisés dans le cadre du Programme;
 - e) le taux de change légal le plus favorable;
 - f) l'assistance au personnel de la FAO, dans la mesure du possible, pour l'obtention d'un logement approprié;
 - g) toutes les autorisations nécessaires à l'importation des biens qui appartiennent au personnel de la FAO ou à d'autres personnes assurant des services pour le compte de la FAO et destinés à l'usage personnel des intéressés, ainsi qu'à la réexportation desdits biens;

- h) le dédouanement rapide de l'équipement, du matériel, des fournitures et des biens mentionnés aux alinéas (ii) et (vii) ci-dessus.
- 7) Le Gouvernement répond à toutes les réclamations qui pourraient être présentées par des tiers contre la FAO ou son personnel ou contre des personnes assurant des services pour le compte de la FAO et les met hors de cause à l'égard de toute réclamation ou responsabilité résultant de la mise en œuvre du Programme, à moins que le Gouvernement et la FAO ne conviennent que ladite réclamation résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle des intéressés.
- 8) Les individus assurant des services pour le compte de la FAO, dont il est question aux paragraphes 3 à 7, comprennent toutes les organisations, sociétés ou autres entités que la FAO peut désigner pour participer à la mise en œuvre du Programme

Annexe 6 : Grille de caractérisation socio-environnementale du programme

Caractérisation des projets		
Production agricole		
A	Les surfaces impliquées	Valeur
A1	La surface totale touchée par le programme	N/A
A2	Le nombre d'hectares qui sera mis en défens (protégé/aménagé pour limiter la déforestation)	N/A
A3	Le nombre d'hectares de culture dont les pratiques devront être modifiées.	N/A
A4	Le nombre d'hectares de plantations (fruitières, agroforestières)	N/A
A5	Les surfaces (approximativement) prises en compte dans le Plan de Gestion Simplifiée (PGS)	N/A
B	Population	Valeur
B1	Population totale dans la zone du projet (sous PGS)	N/A
B2	Densité de population dans la zone touchée par le projet (PGS)	N/A
B3	Nombre de ménages bénéficiaires du projet (PGS)	N/A
B4	Nombre d'employés total qui vivront sur place	N/A
B5	Le pourcentage dans la zone de populations issu des peuples autochtones (sur la population totale)	N/A
B6	Nombre d'employés qui proviendront de la zone de projet	N/A
B7	Combien d'habitations ou de bâtiments divers devront être déplacées dans le cadre des activités du projet	N/A
Infrastructures de base		
C	Aménagement de pistes	Valeur
C1	Nombre de mètres de piste à réaliser	N/A
C2	Nombre de mètres de piste à réhabiliter	N/A
C3	Longueur des ponts à réhabiliter	N/A
C31	Pont 1	N/A
C32	Pont 2	N/A
C33	Pont x	N/A
C4	Superficie des bâtiments construits	N/A
		N/A
Équipement		
D	Équipement /produit	Valeur
D1	La puissance des Groupes électrogènes qui seront installés	N/A
D2	Nombre d'Équipements de transformation agro-alimentaire	N/A
	Nature des équipements de transformation agro-alimentaire (moulins, serres de séchage...)	N/A
D3	Quantité de Litre/ kilo des pesticides utilisés par saison culturale	N/A
D4	Quantité de Kilo d'engrais utilisé par saison culturale	N/A
D5	La surface des panneaux solaires installés	N/A
D6	Nombre de foyer de carbonisation qui seront installés	N/A
D7	Nombre de fours améliorés qui seront construits	N/A
Protection de la biodiversité et de l'Environnement		
		Valeur
E1	Surface des zones où seront restreintes les activités agricoles et d'élevage, etc.	N/A
E2	Nombre de ménages concernés par ces restrictions d'activité	N/A

Caractérisation des projets		
E3	Nombre de personnes vulnérables concernées par les restrictions d'activité imposées par les plantations ou les mises en défens	N/A
E4	Nombre de Sites sacrés intégrés dans des zones de plantation ou de mise en défens (nombre)	N/A
E5	Nombre de Bassins versants des sources intégrés dans des zones de plantation ou de mise en défens (nombre)	N/A
E6	Surface qui sera irriguée	N/A
E7	Nombre de sources situées en aval des plantations ou des cultures irriguées	N/A
E8	superficies propices à la reproduction des espèces animales rares intégrées dans le PGS	N/A
E9	Superficies du PGS intégrées dans un espace protégé	N/A
E10	Surface de zone ou sera interdite toute activité d'abattage d'arbre	N/A
E11	Surface interdite à la chasse, même temporairement (en ha)	N/A
E12	Introduction d'espèce végétale ou animale non existante au pays	N/A
E13	Superficies interdites à la cueillette de produits de la forêt ou de la savane	N/A
E14	Nom des produits interdits à la cueillette (indiquer en clair)	N/A
E15	Superficie en pentes labourées par le projet	N/A

Annexe 7 : Note portant sur les relations entre les partenaires de mise en œuvre et le FONAREDD concernant le suivi et évaluation transparent des programmes

Responsabilités des partenaires de mise en œuvre

- 1) Le Fonds National REDD+ de la RDC s'efforce à produire des rapports axés sur les résultats. Les agences transmettent des **rapports semestriels et annuels** ⁽³⁾ au FONAREDD qui les publie sur son site. Le rapport d'avancement de chaque programme doit décrire la façon dont les activités ont contribué à la réalisation de résultats immédiats (à court terme) pendant la période considérée, et si ces résultats immédiats contribuent collectivement à la réalisation des effets escomptés convenus dans le Plan d'Investissement, dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI (jalons) et dans le cadre de résultat spécifique du Programme.
- 2) les informations contenues dans les rapports annuels et semestriels préparés par les partenaires de mise en œuvre sont consolidés pour la préparation du Rapport annuel sur l'état d'avancement du Fonds soumis au Comité de Pilotage et aux contributeurs du FONAREDD.
- 3) les rapports semestriels contiennent les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme en lien avec le Plan d'Investissement du Fonds et avec la LOI :

a. Présentation des réalisations les plus importantes du Programme au cours de la période considérée: il s'agira de :

- i. Résumer les progrès accomplis par le programme par rapport aux effets/résultats prévus dans le Plan d'Investissement, vis-à-vis du ou des indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents, ainsi qu'en référence aux indicateurs du CAFI ; Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée.
- ii. Indiquer les résultats immédiats obtenus pendant la période considérée, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent(s) contenus dans le document de programme. Les résultats immédiats (livrables) sont les accomplissements dont votre programme est directement responsable. Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Inclure le taux d'achèvement ainsi que le type et le nombre de bénéficiaires.
- iii. Décrire tout retard dans la mise en œuvre, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques : Au cas où il y a eu des retards, expliquer la nature des contraintes et des défis, des mesures prises pour atténuer les retards dans l'avenir et les leçons apprises au cours du processus. Fournir une analyse actualisée des risques (Est-ce que les risques identifiés lors de la conception du programme ont été matérialisés ou modifiés ? De nouveaux risques ont-ils été identifiés ?). Est-ce que des révisions programmatiques ont été conduites au cours de la période considérée, et si oui, pourquoi ?
- iv. En utilisant le Cadre de Résultats du document de programme, présenter les données quantitatives sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets, et résultats (sous forme du tableau de cadre de résultats). Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, en expliquer les raisons et fournir des explications détaillées sur la façon dont ces données vont être recueillies et les dates auxquelles ces données vont être renseignées.

³ Sur la base du format de rapport présenté en annexe du manuel d'opération du FONAREDD. Les rapports trimestriels sont également les bienvenus.

b. Les éléments financiers et de gestion :

- i. Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par les Comités de pilotage du Programme ;
- ii. Etats des engagements et des dépenses par activité et rubrique tel qu'approuvées dans le Plan de travail du programme ;
- iii. état des besoins de réallocation des ressources si nécessaire, au-delà des niveaux de réallocation autorisés par les procédures propres des agences. Ces réallocations devront être validées par le Comité Technique du Fonaredd.
- iv. Rapports d'audit – voir le Memorandum of Understanding signé entre la FAO et l'Agent Administratif du CAFI
- v. Etats de mise en place des structures de gestion des programmes, par exemple : point sur le recrutement du personnel et états de présence de celui-ci.
- vi. et tous documents permettant d'apprécier les problèmes et solutions liés à la mise en œuvre financière et de gestion du programme (rapports financiers - voir le Memorandum of Understanding signé entre la FAO et l'Agent Administratif du CAFI).

c. Les éléments permettant de suivre les aspects techniques en particulier :

- i. les instruments méthodologiques ;, guides, formulaires, statuts, fiches techniques...
- ii. les rapports de suivi évaluation et d'impact socio-environnemental
- iii. les produits de capitalisation et de communication
- iv. les indicateurs convenus renseignés (cadre de résultat)

d. Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, vidéo, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

e. les listes de présence des personnes ayant participé aux processus participatifs devront être joints aux rapports, y compris les photographies liées.

Responsabilités du FONAREDD

- 1) Le Secrétariat Exécutif est invité comme membre au Comité de Pilotage des programmes financés par le Fonds.
- 2) Le Secrétariat Exécutif du Fonds organise des réunions de coordination auxquelles les chefs de projet sont tenus de participer ainsi que les personnels du projet concernés. Les frais de participation à ces réunions sont à la charge des programmes/projets.
- 3) Le Secrétariat Exécutif organise des ateliers destinés à élaborer les outils standardisés pour l'engagement des parties prenantes tel qu'indiqué dans la « feuille de route de la gestion participative des projets », ainsi que pour l'exécution des programmes, tels que les modalités et formulaires des Plans Simples de Gestion, les plans de développement, les contrats de Paiements pour Services Environnementaux etc. Les agences y participent, y présentent leurs outils s'ils en emploient déjà et s'engagent à employer les outils communs élaborés par les ateliers.
- 4) les partenaires reçoivent des missions de suivi régulières du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, aux fins d'informer le Comité Technique et le Comité de Pilotage sur les progrès réalisés. Ces missions sont effectuées de concert avec les chefs de projet et les experts concernés.

- 5) Le Secrétariat Exécutif rédige annuellement et semestriellement un rapport consolidé d'avancement des programmes/projets dans lequel, sur la base des rapports et des missions de suivi, il attire l'attention des agences et des bailleurs sur les taux de réalisation, les retards éventuels et leurs causes.
- 6) Sur la base des rapports reçus, de ses propres évaluations in situ ou d'informations provenant des partenaires et acteurs locaux, le Secrétariat du FONAREDD adresse des alertes aux agences dans le cas notamment où les rythmes de réalisation, d'acquisition de biens et de services, ou de paiements pour services environnementaux ne correspondent pas à la planification initiale, aux contrats, et vont avoir une répercussion sur l'atteinte des résultats du Plan d'Investissement. Ces alertes sont transmises au Comité Technique puis au COPIL dans la mesure où elles ne sont pas suivies d'effets jugés satisfaisants par le secrétariat exécutif.
- 7) Les agences sont invitées en Comité Technique chaque fois que des retards importants se profilent afin de fournir des explications et indiquer les mesures qu'elles comptent prendre pour pallier ces retards.
- 8) Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ reçoit les résumés de ces échanges et fournit ses orientations.

Annexe 8 : Feuille de route validée par le Comité de Pilotage du 20 Novembre 2016 pour La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes financés par le FONAREDD

Table des matières

1) Introduction :	101
2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence	101
3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD	102
4) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :	103
5) Feuille de route de la gestion participative et transparente des programmes du FONAREDD	104
TOUS PROJETS ET PROGRAMMES	104
PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS	105
ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES	113

1) Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé au cours de l'atelier des 17 et 18 octobre tenu à Kinshasa dont l'objectif était de convenir de la façon dont les programmes mobiliseront les parties prenantes et tiendront compte de leurs opinions à chaque étape de leur déroulement.

L'atelier a réuni pour ce faire à Kinshasa des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, acteurs privés.

L'objectif de la feuille de route s'inscrit dans le cadre d'exigences de la LOI (cf. point 2). Il vise non pas à définir les modalités détaillées des processus participatifs ou d'atténuation des risques mais à en **identifier les grandes lignes**. Les modalités détaillées et leurs mesures précises seront étudiées par les programmes eux-mêmes. Il est également prévu qu'un guide soit élaboré qui fournisse des recommandations plus précises aux projets pour conduire les processus participatifs. Enfin, il faut rappeler que tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et qu'à ce titre ils devront réaliser des Etudes d'Impact selon des modalités participatives, et prévoir des mitigations.

2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI consacre un alinea (3) dans son article II sur les principes généraux et à plusieurs reprise elle rappelle la nécessité de la participation, la transparence, la consultation, comme dans son objectif 8 :

Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:
(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Le présent document vise à satisfaire les termes de la LOI, à la fois sur les principes et sur la nécessité qu'une feuille de route soit validée par le Comité de Pilotage avant la première session d'approbation des programmes, fixée au 20 octobre 2016.

3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD

On peut distinguer deux types de projets financés par le FONAREDD : des projets intégrés et sectoriels.

- **Les Projets Intégrés REDD** sont construits autour de l'Aménagement du Territoire et combinent toutes les activités prévues par le Plan d'Investissement, autant que les budgets dévolus le permettent, y compris le planning familial. Ils comprennent donc également des investissements sectoriels et potentiellement des objectifs liés à l'encadrement juridique provincial des activités (promulgation d'édits). Ils peuvent comprendre des activités pilotes pour les programmes sectoriels ou habitants de niveau national.
- **Les projets sectoriels** (reconquête de la savane, développement des cultures pérennes, lutte contre l'exploitation illégale du bois, modernisation de l'exploitation artisanale du bois...) peuvent se dérouler dans le cadre des projets intégrés mais aussi en dehors de ces projets. Dans ce cas ils ne bénéficient pas de l'encadrement participatif de ces projets et doivent donc les créer dans leurs espaces d'intervention. Dans certains cas les projets sectoriels ont également des objectifs habitants d'adaptation des cadres politique et juridique au niveau national. C'est le cas du projet Gestion Durable des Forêts par exemple.
- **les projets habitants** sont concentrés sur l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique, bien qu'ils puissent aussi comprendre des activités opérationnelles pilotes, dans ou en dehors des projets intégrés, ou des activités de formation. Les prescrits de la feuille de route pour ces activités opérationnelles sont semblables à celles deux types de projets ci-dessus (intégrés et sectoriels).

Le tableau ci-dessous suit par étape le **chronogramme logique des étapes** d'un Programme financé par le FONAREDD et il leur fait correspondre des activités constitutives du processus participatif. Ces étapes et activités participatives constituent la feuille de route soumise à la validation du Comité de Pilotage. Il distingue trois types de projets, les projets intégrés, les projets sectoriels et les projets ayant comme objet l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique.

4) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :

En application de la LOI et de la politique du Gouvernement de la RDC, le FONAREDD vise à lutter contre la déforestation et le changement climatique et à améliorer les conditions de vie des populations. Il doit pour se faire cibler l'ensemble des catégories de la population de ses zones d'intervention comme au niveau national. Il doit le faire à la fois pour raison sociale et par souci d'efficacité quant à son objet technique : les jeunes au sein des populations par exemple sont les vecteurs les plus impliqués dans la déforestation, les femmes fournissent une grande partie de la force de travail aux cultures sur brûlis, et leur rôle dans la croissance démographique est central, les peuples autochtones pygmées aussi dans les zones forestières. Il est donc essentiel que ces catégories soient prises en compte, au même titre que les catégories professionnelles et les autres parties prenantes. Elles doivent l'être à tous les niveaux et toutes les étapes :

- dans le travail d'appui à la « structuration du milieu », dans les projets intégrés, en favorisant l'émergence des associations féminines, de jeune, de peuples autochtones pygmées et ceci à tous les niveaux de l'organisation territoriale ;
- dans la représentation es qualité et statutaire des organisations de ces catégories dans les Plateformes Multiacteurs : CLD, plateformes de groupement, d'ETD, de territoire ;
- dans la représentation es qualité des organisations de ces catégories dans les Comités de Pilotage des projets et programmes ;

De plus, les programmes sectoriels, intégrés et habilitants doivent considérer ces organisations et catégories dans :

- la prise en compte de leurs intérêts vitaux à l'horizon de plusieurs générations dans l'usage des ressources naturelles ;
- les affectations de moyens opérationnels en ménageant des réserves systématiques à leur profit et en développant des méthodologies permettant leur implication et leur bénéfice spécifique ;
- les considérants et objectifs des évolutions politiques et juridiques, afin que leurs intérêts soient défendus à long termes.

5) Feuille de route de la gestion participative et transparente des programmes du FONAREDD

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		TOUS PROJETS ET PROGRAMMES	
Conception du programme	1	Identification des parties prenantes : institutions, autorités, responsables techniques, experts locaux et nationaux, projets en cours de réalisation ou passés, ong locales et nationales, organisations paysannes, associations des femmes et des jeunes, de Peuples Autochtones Pygmées (PAP), plateformes multi acteurs de différents niveaux territorial, différents niveaux d'acteurs du secteur privé.	Liste et coordonnées des parties prenantes figurant dans les annexes des documents programme
	2	Echanges distincts avec les différentes catégories de parties prenantes éventuellement aux différents niveaux territoriaux (programmes intégrés), par échantillon, sur les principaux enjeux des sujets concernés (moteurs de la déforestation, situations foncières, pratiques bonnes et mauvaises, problèmes et solutions, situations institutionnelles, arrangements de mise en œuvre, innovations et leurs résultats, diffusion des innovations...)	Compte rendu des échanges dans les annexes des documents programmes Photographies et vidéo des rencontres
	3	Ateliers de Diagnostics participatifs initiaux avec échantillons représentatifs des parties prenantes. Finalisations des diagnostics par sujets, forces et faiblesses (institutions, acteurs), priorités, estimation approximative des coûts de réalisation.	Compte rendu de ces ateliers Photographie des ateliers
	4	Formulation des idées de programme : objectifs, résultats, activités, cadres de résultats et budgets provisoires	Note d'Ideé de Programme
	5	Examen élargi et Validation des idées de programmes par les autorités et les principales parties prenantes (ateliers réduits).	Comptes rendus des réunions de validation annexés au document projet
	6	N.B : 3 et 5 peuvent être conduits dans le même atelier. 4 en grande partie aussi.	

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
Mise en œuvre du programme	5	PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS	
	0	ATELIER DE LANCEMENT DES PROJETS Ils réunissent les personnes représentatives des différentes parties prenantes, les autorités, les services techniques, les chefs coutumiers, les chefs de secteurs concernés, les CARGs (avant refondation quand ils existent) les chefs de groupement, les représentant des grandes organisations religieuses, ONG et projets, les représentants des PAP, des associations féminines etc. Les radios communautaires. Projets présentés, discutés, procès-verbal signés par tous comprenant les remarques des parties prenantes.	Le PV signé notamment par tous les participants. Actes d'engagement des parties prenantes.
Gouvernance	1	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS TERRITORIALES appelées à élaborer les Plans de Développement aux différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires. Terroirs : création ou refondation des CLD 1) Identification ou création des CLD et renforcement des capacités 2) assemblées générales fondatrices des associations territoriales (CLD), 3) l'AG désigne le coordonnateur de CLD et établit la feuille de route ; 4) dépôt des statuts au bureau de l'ETD ; obtention de l'autorisation de fonctionner du chef d'ETD ; Fondation ou refondation des plateformes multi acteurs de groupement, d'ETD Statut : commission para publique représentant local du Comité Foncier de Province. Membres : le chef de secteur, les chefs de groupement, les ongs locales et organisations paysannes, les organisations religieuses, les principales OP, les représentants des CLD de terroirs, les représentants des fermiers et entreprises opérant dans l'ETD. Les représentants des services de l'état : police, agriculture, environnement, travaux publics ; etc. Assemblée fondatrice désigne son coordonnateur et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.	Les statuts, les PV de l'AG créant les CLD par le Chef de l'ETD , les feuilles de route, les mandats, les autorisations d'exercer. Les photos des assemblées générales. De même pour toutes les plateformes

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	Fondation ou refondation des plateformes de Territoire : Statut : commission parapubliques représentant local du Comité Foncier de province. Membres : l'AT, les chefs de secteur, les coordonnateurs des plateformes multi acteurs d'ETD, les grands chefs coutumiers, les grandes ONGs, les représentants des : organisations religieuses de développement, principales OP, ONG de femmes, de PAP, les principaux fermiers et entreprises opérant dans le territoire, tous secteurs professionnels confondus. Le juge de paix, inspecteur de l'agriculture, superviseur de l'environnement, directeur des affaires foncières. médecin inspecteur, chef de la police. Assemblée Générale nomme le Coordonnateur de territoire et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Tous les projets sectoriels à objets concrets (plantations, concessions communautaire et communale, etc) sont appelés à élaborer des plans simples de gestion (PSG) à leurs différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires : Dans le cas des projets sectoriels, à priori répandus sur l'ensemble du territoire, et pour les projets situés en dehors des projets intégrés, la taille des projets détermine le niveau où les projets doivent réaliser des PSG, et ceci en tenant compte du rayon d'impact de ces projets, ainsi que du rapport coût bénéfice de ces PSG. Les tailles sont à adapter en fonction des densités humaines et des contextes fonciers) : 1) si l'investissement ne dépasse pas les 50 et 200 ha (en fonction des densités humaines) - le renforcement des capacités se limite au(x) terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement 2) si l'investissement est compris entre 200 et 500 ha (à adapter en fonction des contextes fonciers) - le renforcement des capacités se limite aux terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement - ainsi qu'au groupement qui l'englobe. - dans le groupement des groupements trop vastes, ils désignent des échelons coutumiers comme le clan, pertinent pour englober le projet dans un espace plus vaste et cohérent. 3) si l'investissement est supérieur à 500 ha (concessions forestières et agricoles) le renforcement de capacité concerne : l'ETD (s), les groupements et les terroirs qui englobent le lieu de l'investissement. En ayant le souci de limiter le nombre de niveaux auxquels est fait le PSG. Si l'espace est très grand par rapport au territoire, le PSG est fait au niveau du territoire.	Les Plans Simples de Gestion ainsi que les photographies des ateliers d'élaboration de ces plans. Vaut pour chaque niveau concerné

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Le renforcement de capacités consiste à créer des plateformes multi acteurs aux niveaux concernés et à élaborer avec elles des Plans de Gestion des ressources naturelles pour vérifier que : 1) l'investissement ne crée pas de problème d'accès aux ressources vitales pour les populations impactées. S'il en créée, il est indispensable de trouver des alternatives aux personnes impactées. 2) il s'inscrit dans une vision à long terme des populations sur la gestion des ressources naturelles. 3) il peut prévoir des activités concernant indirectement l'investissement principal, par exemple des mesures de mises en défens villageoises conduites par les CLD pour protéger l'investissement principal et pour faire bénéficier les populations des techniques prévues (plantations). Les plans simples de gestion utilisent un modèle standard simplifié proposé par le FONAREDD. Les plateformes multi acteurs de terroir (CLD, conseils de gestion) sont formalisées (statuts déposés au Plan). Les plateformes multi acteurs d'ETD et de groupement ne sont formalisées que si les investissements sont conséquents. Si les CLD n'existent pas, nécessité d'en créer même dans les projets hors Piredd, s'il s'agit de concessions forestières. Ces comités de gestion font partie du CLD.	
	2	Création du Comité de Pilotage de Province Comité provisoire comprend le Gouverneur, les ministres concernés, le président de la commission environnement de l'assemblée provinciale, le chef de projet intégré, les chefs des grands projets autres opérant dans la zone, les chefs des services, les représentants locaux du GTCR-R (CRONGD ainsi que des grands réseaux religieux et sectoriels, RRN , REPALEF, etc.) . Le Comité définitif comprend en plus les coordonnateurs des CARGs de territoire lorsqu'ils sont refondés ainsi que le chef du Comité Foncier provincial. Le secrétariat est assumé par le chef de projet et le superviseur de l'environnement. Les plans de développement ainsi que tous les contrats entre le projet et les opérateurs sous-traitants ainsi qu'avec les bénéficiaires privés ou de terroir, sont présentés et validés par le Comité. Les conclusions sont largement diffusées par les radios rurales et enregistrées (plans de développement) par les administrations concernées.	Les PV de chaque réunion. Les bordereaux d'enregistrement dans les différents services dont les affaires foncières. Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions de conclusions des PV sur les ondes.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		<u>Cas des projets sectoriels</u> De tels Comités de Pilotage Provinciaux ne sont nécessaires pour les projets sectoriels que lorsqu'ils interviennent massivement dans une province non couverte par un projet intégré (ils sont sous couvert des comités de pilotage des projets intégrés quand ils interviennent dans les PIREDD). Dans le cas contraire, ils se suffisent de mettre en place des Comités de Pilotage Nationaux. Dans les provinces sans PIREDD, les projets sectoriels peuvent agir également au travers des Conseils Consultatifs des Forêts (CCF) en les étoffant éventuellement, au moins ponctuellement, en fonction des thématiques des projets. Quand les CCF n'existent pas, ou fonctionnent mal et peu, les projets appuient leur mise en place, y compris en partageant les charges avec d'autres projets sectoriels.	
	3	Elaboration et validation des programmes de travail des services techniques appuyés par le projet A chaque niveau (Territoire, ETD) les services techniques présentent aux Plateformes multi acteurs leurs feuilles de route contractuellement convenue avec les projets à fin de validation. Ils présentent semestriellement leurs résultats en application de la feuille de route et les CARGs commentent et valident leurs Compte rendus <u>Cas des projets sectoriels</u> Cette mesure n'est requise des projets sectoriels que lorsque l'activité sectorielle implique ces services.	Les feuilles de routes et programmes de travail validés par les plateformes multi acteurs
	4	Elaboration et validation des programmes de travail du Projet par le Comité de Pilotage de zone et compte rendus faits des activités passées à chaque Comité de Pilotage <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le porteur de projet élabore son programme de travail et en rend compte aux plateformes multi acteurs de son niveau. Dans tous les cas il rend compte aux services techniques concernés et aux agents du projet.	Les programmes de travail et compte rendus commentés et signés par le Comité de Pilotage.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
Aménagement du territoire (AT) et élaboration des Plans de Développement ainsi que des Contrats d'Activité avec le Projet	1	Présentations de l'ensemble du processus de l'AT, de l'élaboration des plans et des contrats d'activité aux assemblées des plateformes multi acteurs et large diffusion par radios communautaires et autres moyens adaptés. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le porteur de projet prend l'attache des radios communautaires de sa zone d'intervention pour les informer des dispositions du Plan Simple de Gestion ainsi que des dispositions prises au bénéfice des populations voisines du projet.	Les communiqués et le nombre de diffusions attestées par les radios communautaires relatif au processus d'AT. Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions.
	2	Identification des grandes unités de paysage et de leurs dénominations et limites locales et administratives. à chaque niveau des plateformes multi acteurs des groupes de personnes dont les chefs coutumiers sont désignés par les plateformes pour relever les limites avec les techniciens du projet ou les sous-traitants (ONG et autres) Cartes pouvant être utilisées comme sous bassement : cartes google earth avec limites de groupements, d'ETD et de territoire et positionnement géo référencé des villages et agglomérations. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Pertinent pour les projets sectoriels, aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus).	Les cartes de zonage et les tableaux d'unités de paysages en fonction des grands types de couverts végétaux et des lieux dits. (Normes AT ???)
	3	Identification des modalités actuelles et souhaitables de l'appropriation et des formes d'utilisation des unités de paysages. Sont en particulier prises les décisions portant sur les usages stratégiques liés à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes les plus précieux. Modalités de réalisation : ateliers des plateformes multi acteurs à chaque niveau concerné, <u>après</u> refondation des organisations de niveau inférieur. TOUTEFOIS une première étape provisoire de planification doit être réalisée au niveau des provinces, territoires, et éventuellement ETD, AVANT le renforcement des capacités des niveaux inférieurs, afin de fournir aux planifications de rang inférieur des éléments d'orientation, qui devront faire l'objet de confirmations dans un deuxième temps du processus, qui devient alors remontant.	Les tableaux présentant ces modalités souhaitées et les décisions de sauvegarde stratégiques.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		<u>Cas des projets sectoriels :</u> Ils utilisent cette même méthode	
	4	Elaboration des priorités sectorielles de développement (pour tous secteurs, agriculture-élevage, forêts, transport et commercialisation...). Ces priorités ainsi que les tableaux normatifs sur les usages des terres constituent le plan de développement. Ils sont élaborés par les plateformes multi acteurs de chaque niveau territorial. <u>Cas des projets sectoriels</u> Aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus)	Les plans de développement validés par toutes les plateformes et ETD.
	5	Enregistrement et communication des plans à tous les niveaux des services techniques et entités territoriales parmi lesquels les affaires foncières, le plan, l’agriculture, l’environnement. <u>Cas des projets sectoriels</u> Aux niveaux concernés par leurs tailles (cf ci-dessus).	Les bordereaux d’enregistrement
Identification et mise en œuvre des contrats d’activité liés aux plans.	1	Identification des investissements d’intérêt collectif et des processus de mise en œuvre. priorités N° 1 des plans de développement d’ETD, de Territoire et de Province (Copil, Cargs de Territoire, d’ETD), même provisoires, sur la base du calibrage estimatif des coûts réalisés en atelier de planification (rappelé en atelier de lancement). La gestion de la mise en œuvre faite par le projet (appel d’offre ou régie, large transparence sur les processus). <u>Cas des projets sectoriels :</u> Aux niveaux définis par leur taille, et en complément des projets intégrés quand ils existent, ainsi qu’en application des dispositions légales (exemple des cahiers des charges forestiers).	Les contrats de mise en œuvre passés avec les communautés (ex. entretien des routes) les TDR, AMI, décisions publiées par les radios communautaires.
	2	Feuille de route de suivi évaluation signée avec les plateformes multi acteurs concernés pour l’ensemble de contrats liés aux investissements collectifs. Moyens mis à la disposition des plateformes multi acteurs pour qu’ils soient en	Feuille de route de suivi évaluation cosignée par les

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		mesure d'effectuer ce suivi évaluation. Parmi ces moyens, accès à l'internet et au site de recours et plaintes de la CN-REDD, ainsi que tout e-mail permettant de contacter les responsables techniques et comité de pilotage du projet. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le suivi évaluation concerne les quatre acteurs des projets sectoriels que sont : 1) les porteurs de projet ; 2) les communautés voisines du projet ; 3) les services techniques ; 4) les plateformes multi acteurs. Pour chaque étape du projet, La feuille de route identifie : les activités de chaque acteur en matière de suivi évaluation ; 2) les moyens nécessaires au suivi pour chaque acteur ; 3) les modalités du financement de ces moyens ; 4) les formats des rapports de suivi évaluations et les destinataires de ces rapports. pour renseigner, observer, dénoncer. sur la base des indicateurs convenus avec l'ensemble des acteurs et largement diffusés. standardiser de préférence ces indicateurs. Mais les faire correspondre aux sous projets. fréquence régulière des rapports, adaptés à l'atteinte des résultats et au calendrier d'activité pour garantir les résultats.	présidents des Cargs et la direction du projet transmis au Comité de Pilotage. Rapports de suivi évaluation des Cargs signés par les chefs de secteur et chefs coutumiers concernés.
	3	Contrats négociés entre les CLD et le projet pour toutes les mises en œuvre de toutes les activités dans le terroir : agroforesterie communautaire, plantations communautaires, mise en défens. Présence des coordonnateurs de Cargs dans toutes les négociations. <u>Cas des projets sectoriels :</u> S'assurer que toutes les activités et les engagements quantités des parties prenantes sont consignés dans des contrats. S'assurer que les objectifs des projets et des contrats correspondent bien aux attentes et aux intérêts des différentes catégories de parties prenantes et pas seulement de la volonté du projet.	Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).
	4	Contrats négociés entre le projet et les opérateurs privés y compris les petits paysans : vérification par les CLD et les Cargs de la conformité de ces contrats avec les plans de développement. co signatures de ces contrats par les CLD et Cargs, ainsi que les agronomes de secteur et les affaires foncières, les superviseurs de l'environnement si concernés (mobilisation durable de superficies importantes). <u>Vaut pour les projets sectoriels</u>	Co-Signature des plateformes et des services techniques concernés sur les contrats négociés.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	5	Feuille de route de suivi évaluation avec le comité de pilotage permettant visites semestrielles des activités par les responsables provinciaux des services directement concernés par la mise en œuvre des contrats : intérieur, agriculture, environnement, affaires foncières. Moyens mis à disposition des intéressés par le projet. Objet de la feuille de route : - situations des décaissements et des réalisations concrètes - respect des engagements des contrats notamment des calendriers de mise en œuvre - situations techniques, foncières - conflits <u>Cas des projets sectoriels :</u> pertinent dans le cas d’une insertion dans les projets intégrés. Suivi évaluation pour le projet et les services techniques, éventuellement par une ong intermédiaire et les Services Techniques. En dehors des projets intégrés, les services techniques concernés par l’activité font ces visites régulières.	Rapports des missions de suivi évaluation examinés en Comité de Pilotage, comme les rapports d’activité et de suivi financier présenté par les chefs de projet. Réactions et résolutions exécutoires dans les procès-verbaux des Comités de Pilotage.
Evaluations à mi parcours, capitalisations, visites du secrétariat technique du FONAREDD	6	Rencontres de tous les responsables de plateformes et grands groupes d’intérêt (PAP, femmes, fermiers...) des évaluations à mi-parcours mandatées par le FONAREDD. <u>Cas des projets sectoriels :</u> De mêmes, à leurs niveaux de taille.	Rapports des évaluations présentés aux plateformes et comité de pilotage, PV de ces réunions et débats largement diffusés.
COMMUNICATION (tout au long de la vie du projet)	7	Prévoir un plan de communication simplifié permettant à tous les acteurs dont les porteurs de projets (en zone intégrée ou en dehors pour les sectoriels) de transmettre des informations fiables, de contrecarrer la désinformation, mais aussi de recevoir et de diffuser les plaintes et recours, et de les traiter à tous les niveaux, de manière transparente. Baser ce plan sur la diffusion régulière des indicateurs des contrats de mise en œuvre. Le FONAREDD est sollicité pour proposer les outils standardisés de cette communication	Sera précisé dans la feuille de route sur la communication dans les programmes du FONAREDD, à élaborer.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES	
Conception du programme	1	Voir plus haut (tous programmes)	
Atelier de lancement	2	Atelier national de lancement réunissant les grandes parties prenantes pour présenter les objectifs, la méthodologie, les grandes étapes et jalons, le dispositif de mise en œuvre, les éléments du renforcement des capacités. Communiqués télé et radio diffusé (y compris chaînes provinciales) sur l'événement et tous les éléments et objectifs du programme clairement exprimés, afin que le public comprenne la nature du processus et son ambition.	Le dépliant de vulgarisation du document programme permettant de largement diffuser une information fiable sur ses objectifs Le compte rendu de l'atelier Les bordereaux de diffusion dans les différentes chaînes permettant de couvrir toutes les provinces.
Renforcement des capacités des institutions clés	3	Comité de pilotage : présence de représentants de la société civile, des grands groupes d'intérêts dont les coutumiers, services techniques, experts nationaux de grand renom, principaux parlementaires concernés par le sujet. Moyens de travail ad hoc de ces experts. Installation officielle du Comité de pilotage au moment de la cérémonie de lancement. Services techniques : identification d'une cellule restreinte en charge du projet et assurée de sa continuité, capacités suffisantes en ressources humaines et en moyens techniques permettant d'assumer dans de bonnes conditions les tâches programmées dont la capitalisation des expériences passées et en cours. Pool d'expert locaux et internationaux ; moyens disponibles en réserve, y compris pour appuyer l'élaboration d'édits provinciaux et pour renforcer les services techniques provinciaux lors de la rédaction de ces textes dans le cadre des projets intégrés (le cas échéant).	Compte rendu des séances du Comité de pilotage portant en particulier sur la prénité des experts, la suffisance et la disponibilité des moyens de renforcement des capacités (ou le programme d'acquisition de ces capacités)

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Constitution d'un pool restreint d'expertise chargée de porter le projet (consultants et fonctionnaires) chargé d'accompagner l'ensemble du processus dont la rédaction des textes, l'animation des missions d'études et de capitalisation, les ateliers de validation.	
Etat des lieux du secteur	4	1) Après l'examen des textes et de la littérature et le débroussaillage rédaction d'une note problématique détaillée réalisée par le groupe d'expert. S'il existe un draft zéro par exemple élaboré par le gouvernement il peut être soumis directement à l'examen détaillé du comité de pilotage, étape suivante ; 2) examen détaillée de la note initiale par le comité de pilotage 3) ateliers provinciaux en nombre échantillonné de provinces pour couvrir l'ensemble des situations foncières du pays ; 4) visites des expériences spécifiques innovantes ou problématiques (notamment lors des déplacements pour animer les ateliers provinciaux ; 5) rédaction de l'état des lieux par le groupe d'expert identifiant clairement les éléments de problématique et pointant 6) examen de l'état des lieux par le Comité de Pilotage 7) examen de l'état des lieux et validation lors d'un atelier national formulant des hypothèses 8) validation finale de l'état des lieux par le comité de pilotage.	Compte rendu du Comité de Pilotage sur l'analyse des textes Choix des provinces validé par le Comité de Pilotage Le compte rendu des ateliers provinciaux et des visites de site L'état des lieux Le compte rendu de l'état des lieux par le comité de pilotage Compte rendu de l'atelier national sur l'état des lieux Validation de l'état des lieux et des pistes de travail pour la politique et la réforme des textes.
Rédaction de la note de politique nationale	5	Travail d'experts. des consultations de groupes d'intérêt peuvent être organisées. Parmi ces groupes d'intérêt figurent les peuples autochtones pygmées, les entrepreneurs agricoles, les forestiers... Réunion du comité de pilotage permettant de pré valider la note de politique.	Les comptes rendus détaillés des échanges avec les groupes d'intérêt La note de pré validation

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Atelier national de validation comportant des représentants de chaque province. Il est présidé par le Ministre en charge de la politique. La politique est validée par cet atelier.	Le compte rendu de l'atelier national de validation
Soumission de la politique en conseil des ministres et promulgation	6	Processus interne au gouvernement Large diffusion des dispositions de la politique au moment de la promulgation	Les communiqués de presse (journaux, radios, télévision) dans toutes les provinces.
Lancement de projets pilotes d'envergure limitée permettant de suivre les hypothèses ou certaines des hypothèses de la politique	7	Cette étape, non obligatoire, peut s'appuyer sur les projets intégrés ou sectoriels du Fonaredd, ou sur des projets en cours en dehors des projets intégrés. S'agissant de sous projets opérationnels, ils obéissent aux règles de participation, de consultation, de transparence, de communication des projets intégrés ou sectoriels. Les leçons tirées de ces projets font l'objet d'une large diffusion et de réunions d'échange au niveau provincial et national.	Les compte rendus de suivi évaluation, de capitalisation des leçons de ces expériences
Rédaction des ébauches des textes juridique par le groupe d'expert	8	Consultations individuelles et collectives partielles possibles à la discrétion du groupe d'expert pour confronter ses réflexions. Les textes peuvent être de nature différente et compléter ou éclairer les applications spécifiques des chapitres des lois ou codes et règlements existants ou bien porter sur un corpus de loi complet (exemple de l'aménagement du territoire).	
	9	Soumission des textes à un atelier national (ou plusieurs en fonction du calendrier de production des textes). Ces ateliers nationaux comprennent des représentants de l'ensemble des groupes d'intérêt, de la représentation nationale, de la société civile, des provinces.	Compte rendu détaillé de l'atelier

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Le Comité de Pilotage arbitre les éventuels points en désaccord lors de l'atelier avant de passer à la finalisation des propositions initiales de texte.	
Soumission des textes au Parlement	10	Les textes sont soumis au conseil des ministres avant transmission au parlement. Ils peuvent, avant transmission, recevoir des modifications vérifiées à nouveau par le groupe d'experts et le comité de pilotage.	Les textes eux-mêmes. Avant passage au Parlement.
Accompagnement du travail parlementaire sur les textes	11	Le groupe d'expert reste en place durant l'examen par le Parlement pour appuyer le travail parlementaire, expliquer les textes et contribuer aux rédactions finales après	

